



Bulletin Officiel

N°6862 Mardi 16 mai 2023

www.cmf.tn28^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRE

POULINA GROUP HOLDING -PGH- AGO	3
SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS -S.N.M.V.T- MONOPRIX AGO	4
SOCIETE TELNET HOLDING AGO	5
TUNISIE PROFILES ALIMUNIUM -TPR- AGO	6
ARIJE EL-MEDINA AGE	7

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO-AGE

POULINA GROUP HOLDING -PGH- AGO	8
SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS -S.N.M.V.T- MONOPRIX AGO	12
SOCIETE TELNET HOLDING AGO	14
TUNISIE PROFILES ALIMUNIUM -TPR- AGO	16
ARIJE EL-MEDINA AGE	19

ASSEMBLEES GÉNÉRALES ELECTIVES

POULINA GROUP HOLDING -PGH-	21
TUNISIE PROFILES ALIMUNIUM -TPR-	22
SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON -SOTIPAPIER-	23

COMMUNIQUES DE PRESSE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT-	24
SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES -SIAME-	25
SOCIETE MAGASIN GENERAL -SMG-	26

TUNINVEST SICAR	27
TUNISIE PROFILES ALUMINIUM -TPR- : RELANCE APPEL A CANDIDATURE	28
<u>AUGMENTATIONS DE CAPITAL</u>	
SNMVT-MONOPRIX	33
SOCIETE MAGASIN GENERAL -SMG-	39
<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE</u>	
CIL 2023-1	45
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	50

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023)

ANNEXE II**INFORMATIONS POST AGO-AGE**

- QATAR NATIONAL BANK –QNB –
- UNION DE FACTORING
- SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES -SIAME-

ANNEXE III**ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022**

- AL AMANAH TAKAFUL
- ATTIJARI ASSURANCE
- SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS SNMVT - MONOPRIX – (INDIVIDUELS)
- SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS SNMVT - MONOPRIX – (CONSOLIDES)
- FCP SALAMETT CAP
- FCP SALAMETT PLUS
- UGFS ISLAMIC FUND
- UGFS ISLAMIC FUND : RAPPORT CHARAIQUE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

ANNEXE IV**SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 MARS 2023**

- SICAV BNA
- SICAV ENTREPRISE

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

POULINA GROUP HOLDING -PGH -
Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous-

Suite à la décision du Conseil d'Administration réuni le 26/04/2023, la Société POULINA GROUP HOLDING S.A informe ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle aura lieu **le mercredi 14/06/2023 à 10H30** au siège social de la Société sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Examen des états financiers individuels de la société POULINA GROUP HOLDING au 31/12/2022.
- 2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société POULINA GROUP HOLDING au titre de l'exercice 2022.
- 3) Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels, de la société POULINA GROUP HOLDING, au 31/12/2022.
- 4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2022.
- 5) Examen des états financiers consolidés du groupe POULINA au 31/12/2022.
- 6) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion du groupe POULINA (et du reporting ESG), au titre de l'exercice 2022.
- 7) Lecture du rapport général des commissaires aux comptes afférent aux états financiers consolidés, du groupe POULINA, au 31/12/2022.
- 8) Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés, du groupe POULINA, relatifs à l'exercice 2022.
- 9) Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.
- 10) Affectation du résultat de la société PGH au titre de l'exercice 2022 et distribution des dividendes.
- 11) Fixation des jetons de présence des Administrateurs pour l'exercice 2022.
- 12) Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2022.
- 13) Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
- 14) Franchissement de seuil.
- 15) Renouvellement de mandat d'Administrateurs.
- 16) Désignation de deux Administrateurs indépendants et d'un nouveau représentant des actionnaires minoritaires.
- 17) Information de l'Assemblée Générale Ordinaire conformément aux articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.
- 18) Désignation de commissaires aux comptes.
- 19) Autorisation pour le rachat et la revente des actions propres à la société.
- 20) Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle seront tenus à la disposition des actionnaires, durant le délai légal, au siège social de la société.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Nouvelle Maison de la ville de Tunis « S.N.M.V.T »

Siège social : Rue Larbi Zarrouk -2014 Mégrine

Le conseil d'administration réuni le jeudi 27/04/2023, a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire **le jeudi 8 juin 2023, à 10h00** à l'Institut Arabes des chefs d'Entreprise (IACE, la Maison de l'Entreprise), à l'avenue principale, 2053 les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022 de la S.N.M.V.T et celui des sociétés du groupe.
- 2- Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2022 de la S.N.M.V.T et celui portant sur les états financiers consolidés.
- 3- Approbation des états financiers individuels de la SNMVT et consolidés de l'exercice clos le 31/12/2022.
- 4- Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2022.
- 6- Fixation du montant de jetons de présence pour les administrateurs et les membres de comité d'audit.
- 7- Quitus aux administrateurs.
- 8- Approbation de la nomination d'un représentant des actionnaires minoritaires.
- 9- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

Les actionnaires désireux d'assister ou se faire représenter à cette assemblée, sont priés de retirer leurs cartes d'admission, auprès du dépositaire de leurs actions (intermédiaires en bourse/banques) au plus tard le 02/06/2023.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TELNET HOLDING

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE ENNOUR CENTRE URBAIN NORD-1082 - TUNIS MAHRAJENE

Les actionnaires de la société TELNET HOLDING S.A sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le Jeudi 25 Mai 2023 à 15 Heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac 1 - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022 ;
2. Lecture des rapports Général et Spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la société TELNET HOLDING S.A pour l'exercice 2022 ;
3. Lecture du rapport des Commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe TELNET HOLDING pour l'exercice 2022 ;
4. Approbation du rapport d'activité et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2022 ;
5. Examen et approbation des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Quitus à donner aux Administrateurs ;
7. Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;
8. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2022 ;
9. Examen de l'achat et de la revente des actions émises par la société TELNET HOLDING en vue de réguler le cours sur le marché financier ;
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM -TPR-

Siège social : Rue des usines Z.I Sidi Rezig, 2033, Megrine

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le Mardi 06 Juin 2023 à 15 Heures** à la Maison de l'Entreprise « Institut Arabe des Chefs d'Entreprises » sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité pour l'exercice clos au 31/12/2022.
2. Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice clos au 31/12/2022.
3. Approbation des états financiers individuels arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2022.
4. Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
5. Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2022.
6. Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2022.
7. Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2022.
8. Affectation des résultats de l'exercice 2022.
9. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
10. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.
11. Nomination ou renouvellement des membres du conseil d'administration pour les exercices 2023, 2024 et 2025.
12. Nomination de deux administrateurs indépendants pour les exercices 2023, 2024 et 2025.
13. Nomination d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour les exercices 2023, 2024 et 2025.
14. Nomination ou renouvellement des commissaires aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025.
15. Pouvoirs en vue de formalités.

Les documents de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la société sise à la Rue des Usines Z.I Sidi Rézig Mégrine 21 jours avant la tenue de l'assemblée.

بلاغ الشركات

استدعاء للجلسة العامة الخارقة للعادة

شركة اريج المدينة

مقرها الاجتماعي: 3 نهج القصر - المدينة العتيقة- صفاقس

يدعو مجلس إدارة شركة أريج المدينة كافة المساهمين لحضور الجلسة العامة الخارقة للعادة التي ستعقد يوم السبت 3 جوان 2023 على الساعة الحادية عشر صباحا بنزل "Occidental Sfax Centre" وذلك للتداول في جدول العمل التالي:

1. الترفيع في رأس مال الشركة
2. مسائل مختلفة

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

POULINA GROUP HOLDING -PGH -
Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous-

La société Poulina Group Holding publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 14 Juin 2023.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue régulièrement, le Mercredi 14 juin 2023 à 10h30, au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING s.a, sis au GP1 KM 12- Ezzahra, et ce, sur convocation du Conseil d'Administration publiée dans le délai légal de 21 jours au Bulletin Officiel du R.N.E. et au J.O.R.T. n°... du 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir examiné les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2022, et entendu la lecture du rapport de gestion de la société POULINA GROUP HOLDING et du rapport général des commissaires aux comptes, y afférents, sur l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve lesdits états financiers individuels de cet exercice ainsi que ledit rapport de gestion et toutes les opérations traduites dans ces rapports et états financiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir examiné les états financiers consolidés du groupe POULINA arrêtés au 31 décembre 2022, et entendu la lecture du rapport de gestion dudit groupe et du rapport des commissaires aux comptes y afférents, ainsi que du reporting ESG, sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; approuve lesdits états financiers consolidés de cet exercice ainsi que ledit rapport de gestion & reporting ESG, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes constatant que la société POULINA GROUP HOLDING a réalisé les opérations visées à l'article 200 et suivants, et à l'article 475 du code des sociétés commerciales, approuve lesdites opérations telles qu'elles sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

CINQUIÈME RÉOLUTION

Sur proposition faite par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2022, de la société POULINA GROUP HOLDING, qui s'élève à la somme de 68 156 275,106 DT, comme suit :

<i>RUBRIQUES</i>	<i>MONTANTS EN DT</i>
Résultat de l'exercice 2022	68 156 275,106
Résultat reporté	124,792
Total des résultats distribuables	68 156 399,898
Dividendes	(42 300 846,000)
Dividendes soumis à la retenue à la source	(42 300 846,000)
Réserves Statutaires	(25 855 000,000)
Report à nouveau	533,898

Le dividende est fixé à 0,235 DT par action. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du ...
 Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration un montant global de quatre-vingt-sept mille cinq cent (87 500) Dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2022. Ce montant sera réparti équitablement entre les membres du Conseil d'Administration après déduction de la retenue à la source.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Comité Permanent d'Audit un montant global de vingt-cinq mille (25 000) Dinars en rémunération de l'exercice 2022. Ce montant sera réparti à raison de dix mille (10 000) Dinars pour le Président du Comité et cinq mille (5 000) Dinars pour chaque membre du Comité. Lesdits montants sont soumis à la retenue à la source.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIÈME RÉOLUTION

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Assemblée Générale Ordinaire informe les actionnaires qu'elle n'a pas reçu de déclarations de franchissement de seuil au courant de l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs, ci-après, pour une durée de trois (3) années prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2025 :.....

Par leurs signatures apposées sur le présent procès-verbal, acceptent la mission d'Administrateur et déclarent qu'ils ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptibles de leur interdire d'exercer ladite mission. Ils remercient l'Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver la nomination de, en tant qu'Administrateurs indépendants, pour une durée de trois (3) années prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2025. La nomination de....., en tant qu'Administrateurs indépendants, par la présente Assemblée, fait suite à l'avis d'appel à candidature publié, à cet effet, par la société en date du 29 mars 2023 sur le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier ainsi que sur le site web de la Bourse de Tunis.

Par leurs signatures apposées sur le présent procès-verbal, acceptent la mission d'Administrateurs indépendants et déclarent qu'ils ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptibles de leur interdire d'exercer ladite mission. Ils remercient l'Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la nomination de, en tant qu'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires, pour une durée de trois (3) années prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2025. La nomination de....., en tant qu'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires, par la présente Assemblée, fait suite à l'avis d'appel à candidature publié à cet effet par la société en date duavril 2023 sur le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse de Tunis ; ainsi qu'à l'élection de l'intéressé(e) au niveau de l'Assemblée Générale Elective tenue le2023.

Par sa signature apposée sur le présent procès-verbal, accepte la mission d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires et déclare qu'il/elle n'est frappé(e) d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptibles de lui interdire d'exercer ladite mission. Il (elle) remercie l'Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TREIZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales, concernant les fonctions occupées par les Administrateurs, le Président du Conseil, le Directeur Général et le Directeur Général Opérationnel dans d'autres sociétés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATORZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que les mandats des co-commissaires aux comptes, le cabinet Union des Experts Comptables représenté par M. Elyes BEN RJEB et le cabinet SAECO Consulting représenté par M. Elyes BEN MBAREK, prennent fin à l'issue de la présente Assemblée ;

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en application des dispositions de l'article 13 ter du code des sociétés commerciales, de

Leet sont nommés en tant que co-commissaires aux comptes pour les comptes individuels et les comptes consolidés, et ce, au titre des exercices 2023, 2024 et 2025.

Par leurs signatures apposées sur le présent procès-verbal, leet acceptent la mission de co-commissaires aux comptes et déclarent qu'ils ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptibles de leur interdire d'exercer ladite mission. Ils remercient l'Assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

QUINZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire reconduit son autorisation au Conseil d'Administration pour acheter et revendre des actions propres à la société constituant son capital, dans le cadre de la réglementation en vigueur, en vue de réguler les cours boursiers sur le marché.

Elle délègue au Conseil le pouvoir de fixer les prix maximums d'achat et les prix minimums de revente, le nombre maximum des actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée, et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées.

Ladite autorisation prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SEIZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue au porteur le pouvoir d'accomplir toutes les formalités d'enregistrements et de publications requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT « MONOPRIX »

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine

Projet de résolutions de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT « MONOPRIX » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 8 juin 2023

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate qu'elle a été régulièrement convoquée par publication au journal du registre national des entreprises n°..... en date du.../.../2023, au JORT N°..... du 2023.
De ce fait, elle donne quitus au conseil pour la régularité de cette convocation.

Elle constate que le nombre d'actions présentes ou représentées est de actions et que le quorum est de % et peut donc valablement délibérer.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, sur les états financiers de la SNMVT et les états financiers consolidés de l'exercice 2021, ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers individuels et les états financiers consolidés, au 31 décembre 2021, faisant ressortir pour l'exercice 2022 un résultat net après impôt de - 585 002,238 Dinars pour SNMVT, et un résultat net consolidé après impôt part du groupe de -8 392 666 Dinars.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2022.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 qui s'élève à -585 002,238 dinars comme suit :

Résultat de l'exercice	- 585 002,238 Dinars
Résultats reportés	4 492 526,841 Dinars
Total à affecter	3 907 524,603 Dinars
<u>Affectation</u>	
Résultats reportés	3 907 524,603 Dinars
<u>Total affecté</u>	3 907 524,603 Dinars

Cette résolution mise au vote est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, établis conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte et approuve toutes les opérations intervenues durant l'exercice 2022 telles qu'elles lui ont été présentées.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

SIXEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant de 75 mille Dinars brut au titre de jetons de présence et de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit, à charge pour le Conseil d'Administration d'en décider la répartition.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou toute personne qu'il mandate, porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, pour effectuer toutes formalités requises par la réglementation en vigueur.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

TELNET HOLDING

SIÈGE SOCIAL : IMMEUBLE ENNOUR CENTRE URBAIN NORD-1082 - TUNIS MAHRAJENE

La société Telnet Holding publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 25 Mai 2023.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux des Commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité dans toutes ses parties ainsi que les états financiers individuels de la société TELNET HOLDING S.A de l'exercice clos au 31 décembre 2022 accusant un bénéfice net de **4 924 411,082** Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

DEUXIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les opérations et conventions signalées dans ledit rapport conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe TELNET HOLDING et celui des Commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité dans toutes ses parties ainsi que *les états* financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2022 accusant un résultat net bénéficiaire part du groupe de **8 051 777,037** Dinars et un résultat net bénéficiaire de l'ensemble consolidé de **8 337 994,882** Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve purement et simplement la proposition du Conseil d'Administration concernant l'affectation du bénéfice net de l'exercice 2022 s'élevant à **4 924 411,082** Dinars, comme suit :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende de **550 millimes** brut par action d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune correspondant à la somme globale brute de **6 671 940,000 dinars** à prélever sur le bénéfice de l'exercice 2022 et sur les *résultats reportés antérieurs*.

Ceci étant, L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2022 s'élevant à **4 924 411,082 Dinars** comme suit :

Résultat bénéficiaire 2022.....	4 924 411,082
<i>Reprise des résultats reportés antérieurs.....</i>	<i>9 404 453,177</i>
Base de la réserve légale.....	14 328 864,259
<i>Réserve légale 5% (plafonnée).....</i>	<i>0,000</i>
Sommes distribuables	14 328 864,259
<i>Dotations pour le fonds social 2023.....</i>	<i>-140 000,000</i>
<i>Dividendes à distribuer.....</i>	<i>-6 671 940,000</i>
Résultats reportés à nouveau	7 516 924,259

Monsieur le Directeur Général est chargé de la distribution des dividendes conformément à la réglementation en vigueur. La date de mise en distribution des dividendes est fixée pour le 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Président du Conseil d'Administration des indemnités au titre de jetons de présence pour la somme nette de cinquante mille (50 000) Dinars au titre de l'exercice 2022 soit un montant brut de soixante deux mille cinq cent (62 500) Dinars.

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux autres membres des jetons de présence pour la somme nette de cent soixante mille (160 000) Dinars au titre de l'exercice 2022, soit un montant brut de deux cent mille (200 000) Dinars au titre de l'exercice 2022,

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

SEPTIEME RESOLUTION

En application de l'article 19 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, l'assemblée générale ordinaire autorise expressément le conseil d'administration de la Société à acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler le cours sur le marché et ce pour une durée de 3 ans.

Les conditions et les modalités d'achat et de revente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée seront fixées par le prochain conseil d'administration de la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ses délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**Tunisie Profilés Aluminium -TPR-**

Siège social : Rue des usines Z.I Sidi Rezig, 2033, Megrine

La société Tunisie Profilés Aluminium TPR publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 06 Juin 2023.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration de la Société, et les rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2022 et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2022, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2022 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à.....

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions et opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2022.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à.....

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration au titre de leur gestion de l'exercice 2022.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire adopte la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2022 comme suit :

Affectation du résultat 2022

Bénéfice 2022	22 881 091,769
Montant réinvesti exonéré affecté au compte Réserve à Régime Spécial	- 3 000 000,000
Résultat disponible	19 881 091,769
Résultat reportés	67 447 660,105
Dont le montant de la prime d'émission devenue disponible affecté en report à nouveau suivant PV AGO du 03/06/2021 (Distribuable en franchise de retenue à la source 360 000 DT)	
Bénéfice distribuable	87 328 751,874
Prélèvement Fonds social	600 000,000

Dividende (soit 0,330 DT par action) (*)	16 500 000,000
Report à nouveau <i>(dont 360 000 DT distribuable en franchise de retenue à la source)</i>	70 228 751,874

(*) La date de mise en paiement des dividendes est fixée au .../.../ 2023.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances 2014 et de l'article 47 de la loi de finances 2018, une retenue à la source de 10% est opérée sur la distribution de dividendes.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer le montant total brut des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration à Quatre-vingt Mille (80.000) Dinars pour l'exercice 2022, et charge pour le conseil de les distribuer entre ses membres.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer la rémunération brute des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2022, à Trente Mille (30.000) Dinars, et charge pour le conseil de les distribuer entre ses membres.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

Après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat des membres du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat des Administrateurs suivants pour une période de 3 ans, Le mandat des Administrateurs qui viennent d'être élus viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2025 :

- Mr. Yahia BAYAHI
- Mr. Taieb BAYAHI
- Mr. Tahar BAYAHI
- La Société LLOYD ASSURANCE – Représentée par Mr. Taieb BAYAHI
- La Société CFI – Représentée par Mr. Tahar BAYAHI

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de nommer Monsieur en qualité d'un premier administrateur indépendant et de nommer Monsieur en qualité d'un deuxième administrateur indépendant de la société pour les exercices 2023, 2024 & 2025.

Messieurs et déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées et déclarent en outre, qu'ils n'entrent dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de nommer en qualité d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, Monsieur pour une période de 3 ans qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2025.

Monsieur présent à l'Assemblée déclare ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance et déclare accepter ses fonctions d'administrateur.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à des actionnaires minoritaires
ayant droit au vote (*)**

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de renouveler le mandat du cabinet d'expertise comptable « InFirst AUDITORS » représenté par Monsieur Mohamed TRIKI en qualité de commissaire aux comptes de la société et de renouveler le mandat de Monsieur Yassine BEN GHORBAL en qualité de Co-commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2023, 2024 & 2025.

Les deux commissaires aux comptes ont déclaré d'entretenir aucune relation d'association ni aucun lien de nature à limiter l'indépendance de l'un vis à vis de l'autre.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

بلاغ الشركات

مشاريع لوائح الجمعية العامة الخارقة للعادة

شركة اريج المدينة

مقرّها الاجتماعي : 3 نهج القصر – المدينة العتيقة- صفاقس.

مشروع اللوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة الخارقة للعادة التي ستنعقد يوم 3 جوان 2023.

القرار الأول:

صادقت الجلسة على الإجراءات التي تم بها الاستدعاء لهذه الجلسة.

تمت المصادقة على هذا القرار.....

القرار الثاني: المصادقة على تقرير مجلس الإدارة المتعلق بالزيادة في رأس المال

تصادق الجلسة العامة الخارقة للعادة على تقرير مجلس الإدارة حول الترفيع في رأس مال الشركة.

تمت المصادقة على هذا القرار.....

القرار الثالث: الترفيع في رأس مال الشركة بقيمة 1 600 000 د.

تقرر الجلسة العامة الخارقة للعادة الترفيع نقدا في رأس مال الشركة من ثلاثة ملايين وخمسة مائة ألف (3.500.000 د) دينار إلى خمسة ملايين ومائة ألف (5.100.000) دينار بإصدار 1 600 سهما جديدا بقيمة 1.250 دينار للسهم الواحد (ألف دينار قيمة اسمية ومائتين وخمسون دينار مكافآت الاصدار) مع المحافظة على حق الأفضلية في الاكتتاب بنسبة مبادلة ستة عشر (16) أسهم جديدة لخمس وثلاثون (35) أسهم قديمة سيكون الانتفاع بأرباح الأسهم الجديدة ابتداء من غرة جانفي 2024

هذا وسيتم تحرير قيمة الأسهم عند الاكتتاب وتحدد مدة الانتفاع بحق الأفضلية في الاكتتاب ب 15 يوم من تاريخ صدور افتتاح الاكتتاب الذي سيعلن عنه بالرائد الرسمي وبجريدتين يوميتين. إذا كان بعض المساهمين لم يكتتبوا بالأسهم التي تخول لهم بمقتضى أحكام حق الأفضلية فان الأسهم غير المكتتب بها تسند للمساهمين الذين اكتتبوا بعدد من الأسهم يتجاوز العدد الذي كان يجوز لهم الاكتتاب به على وجه الأفضلية كل منهم بنسبة ما يملكه من رأس المال وبقدر ما طلبه.

وفي صورة عدم بلوغ جملة الاكتتابات المحققة مجموع الزيادة في رأس المال أي مليونان وخمسة مائة ألف دينار، فإنه وطبقا لأحكام الفصل 298 من مجلة الشركات التجارية:

- 1) يمكن حصر مقدار الزيادة في رأس مال الشركة في حدود مقدار الاكتتابات الحاصلة بشرط أن يبلغ هذا الأخير على الأقل ثلاثة أرباع الزيادة المقررة.
- 2) يجوز إعادة توزيع الأسهم التي لم يقع اكتتابها كلياً أو جزئياً بين المساهمين
- 3) يمكن عرض الأسهم التي لم يقع اكتتابها للعموم كلياً أو جزئياً

تمت المصادقة على هذا القرار.....

القرار الرابع: تفويض كل السلطات لمجلس الإدارة من أجل انجاز الترفيع في رأس المال ومعاينة تحقيقه وتنقيح الفصل السادس من العقد التأسيسي إثر هذه المعاينة.

تفوض الجلسة العامة الخارقة للعادة لمجلس الإدارة السلطات اللازمة لغرض:

- انجاز الترفيع في رأس المال،
- معاينة تحقيق الترفيع في رأس المال المنصوص عليه بمحضر الجلسة.
- تنقيح الفصل السادس من العقد التأسيسي إثر معاينة تحقيق الزيادة في رأس مال الشركة ليصبح إثر إتمام انجاز الترفيع ثلاثة مليون وخمسة مائة ألف دينار.

وبذلك يصبح نص الفصل السادس "جديد" كما يلي " باعتبار رأس المال عند التكوين والتغييرات اللاحقة يبلغ رأس مال الشركة خمس مليون ومائة ألف دينار (5 100 000) مقسم إلى 5 100 سهما اسمياً قيمة السهم الواحد ألف دينار (1000د) مرقمة من 1 إلى 5 100"

تمت المصادقة على هذا القرار.....

القرار الخامس: تفويض للقيام بالإجراءات

أعطت الجلسة العامة جميع النفوذ لحامل نسخة من هذا المحضر للقيام بكل إجراءات التسجيل والإيداع والإشهار التي يستوجبها القانون.

تمت المصادقة على هذا القرار.....

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

SOCIETE POULINA GROUP HOLDING

Siège social : GP1, Km 12 Ezzahra, Tunisie

La société POULINA GROUP HOLDING convoque les actionnaires minoritaires de la société à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Elective qui se tiendra le **Jeudi 08 Juin 2023 à 10 heures** au siège social de la société sis au GP1 Km12, Ezzahra - Ben Arous, et ce à l'effet de délibérer sur le point unique suivant à l'ordre du jour :

- Election d'un représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'administration pour les exercices 2023, 2024 et 2025 qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025.

La liste des candidats retenus accompagnée des informations, prévues à l'article 22 de la Décision Générale du CMF n°23 du 10/3/2020, sont mises à la disposition des actionnaires minoritaires au siège de la société.

NB : Par actionnaire minoritaire il est entendu tout actionnaire détenant individuellement au plus 0,5 % du capital social (soit 900 018 actions au maximum) et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital social (soit 9 000 180 actions au maximum).

Remarque : Les documents afférents à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires sur le site et au siège de la société POULINA GROUP HOLDING.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

TUNISIE PROFILES ALIMUNIUM TPR

Siège social : Rue des Usines Z.I Sidi Rezig – 2033 Mégrine

Mesdames et Messieurs les actionnaires minoritaires de la Société « Tunisie Profilés Aluminium TPR » sont convoqués à assister à l'Assemblée Elective qui se tiendra **le Mardi 6 juin 2023 à 14 heures 30 minutes** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis aux berges du lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Election par les actionnaires minoritaires d'un administrateur les représentant au sein du Conseil d'Administration pour une période de trois années (2023, 2024 et 2025) qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.

Remarque: TPR met à la disposition des actionnaires minoritaires, à partir du Mercredi 31 mai 2023 à son siège social, les informations prévues par l'article 22 de la Décision Générale du CMF n°23 du 10 mars 2020.

2023 – AS – 0655

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

**Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER)
13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint-Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie**

Les actionnaires minoritaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON (SOTIPAPIER) sont convoqués à une Assemblée Générale Elective, devant se tenir **le mercredi 14 juin 2023 à 9h** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, 1053, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Election d'un nouvel administrateur représentant les actionnaires minoritaires de la Société ; et
2. Pouvoirs pour formalités.

2023 – AS – 0656

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

Siège social : 5, Boulevard Maître Mohamed El Béji Caïd Essebsi

L'assemblée générale ordinaire de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie, statuant sur l'exercice 2022, qui s'est tenue le mardi 16 mai 2023 a approuvé un dividende de 0 D,740 par action.

La date de détachement des dividendes est fixée pour le mercredi 31 mai 2023.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2023 – AS – 0657

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME »

Siège social : Rue des Mathématiques Zone Industrielle 8030--Grombalia

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME, informe ses actionnaires et le public, qu'elle vient de se faire attribuer trois nouveaux marchés par la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz STEG portant sur la fourniture de :

- Accessoires de lignes basse tension (marché en date du 19/04/2023).
- Disjoncteurs Modulaires basse tension (marché en date du 07/04/2023).
- Matériels de Comptage Statique basse tension (marché en date du 19/04/2023).

Le montant total de ces trois marchés s'élève à 8,2 Millions de Dinars.

Les contrats sont en cours de signature et les livraisons sont planifiées pour l'année en cours.

Le montant des trois marchés dépasse l'objectif des ventes à la STEG pour l'année 2023 estimé à 7,5 Millions de Dinars.

Outre ces trois marchés, la SIAME a soumissionné pour un quatrième appel d'offres, en cours de dépouillement et dont la SIAME se trouve positionnée sur plusieurs lots.

La SIAME informera en temps utile, ses actionnaires et le public des résultats de cet appel d'offres.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Magasin Général « SMG »

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

La société Magasin Général informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration s'est réuni le jeudi 11 mai 2023 pour passer en revue l'activité de la société relative à l'année 2022 et arrêter les états financiers individuels et consolidés y afférents.

Il en ressort qu'au 31/12/2022, le chiffre d'affaires HT de la Société Magasin Général est de 916 978 952dt soit une baisse de 1,22% par rapport à celui de 2021. Quant au résultat, la société a enregistré un bénéfice individuel de 4 176 923dt et un déficit du groupe de 38 648 355DT.

A ce titre, le conseil d'administration a décidé de convoquer la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 26 juin 2023 à 10h à l'IACE et de publier les états financiers individuels et consolidés de la société ainsi que les rapports général et spécial des commissaires aux comptes.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNINVEST SICAR

Siège Social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 mai 2023, la société TUNINVEST SICAR informe ses actionnaires et le public que le règlement des dividendes au titre de l'exercice 2022 est prévu pour le lundi 12 juin 2023, à raison de cinq cents millimes (0,500) par action.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2023 – AS – 0660

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIE PROFILES ALIMUNIUM -TPR-
Siège social : Rue des Usines Z.I Sidi Rezig – 2033 Mégrine

**RELANCE A L'APPEL A CANDIDATURE
POUR LA DESIGNATION DE DEUX ADMINISTRATEURS
INDEPENDANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE TUNISIE PROFILES ALUMINIUM**

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application de l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du ministre des finances du 15 août 2019 et de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n° 23 du 10 mars 2020, relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, la société Tunisie Profilés Aluminium relance son appel à candidature pour la désignation de deux administrateurs indépendants pour une durée de trois ans couvrant les exercices 2023-2024-2025.

La société Tunisie Profilés Aluminium informe ses actionnaires que les candidats admis à concourir aux postes d'administrateurs indépendants seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2022.

I. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Tout candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions.

Il doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

Le candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société « Tunisie Profilés Aluminium », ses actionnaires, ses administrateurs, les membres du directoire ou une tierce partie, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

NE PEUVENT ETRE CANDIDAT(E)S AU POSTE DE MEMBRE INDEPENDANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
- Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,

- Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
- Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle ;
- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

PAR AILLEURS, TOUT CANDIDAT A CE POSTE DOIT REpondre, LORS DU DEPOT DE SON DOSSIER, AUX CONDITIONS SUIVANTES :

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, ou salarié de TPR.
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que TPR.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société « Tunisie Profilés Aluminium », est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, le président du directoire de la société « Tunisie Profilés Aluminium », (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou président du directoire ou salarié de TPR.
 - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou président du directoire, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que TPR.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de TPR.
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société « Tunisie Profilés Aluminium », ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président directeur général, du directeur général, du directeur général adjoint, du président du directoire, du directeur général unique ou d'un salarié de la société.
- Ne pas être en même temps membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartient au même groupe.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur adjoint, président du directoire, directeur général unique, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec TPR ou d'une société concurrente.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Les candidat(e)s à ce poste doivent, à la date de dépôt de leurs candidatures :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur industriel.
-

II. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en **annexe 1**,
- Le curriculum vitae du candidat dûment signé et à jour,
- Une copie d'une pièce d'identité,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité selon le modèle prévu en **annexe 2**,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

III. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la société « Tunisie Profilés Aluminium » et portant la mention « ne pas ouvrir / appel à candidature pour le poste d'administrateur indépendant ».

Cette enveloppe doit être déposée contre décharge au siège social de TPR sis à la rue des usines Z.I sidi rézig 2033 mégrine ou par voie électronique à l'adresse suivante (finance@tpr.com.tn) au plus tard le 30 Mai 2023 à 17h date limite de réception des candidatures.

TOUT DOSSIER DE CANDIDATURE INCOMPLET OU PARVENU HORS DELAI NE SERA PAS PRIS EN COMPTE PAR LA SOCIETE.

IV. LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidats sont choisis après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis et compte tenu de la satisfaction des conditions requises.

Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est arrêtée par le conseil d'administration qui sera transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier.

Les candidatures retenues seront soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2022.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 1

**FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR
INDEPENDANT DE LA SOCIETE TUNISIE PROFILES
ALUMINIUM**

- Nom et Prénom :
- N° CIN :
- Adresse :
- Téléphone : Fixe GSM
- Email :
- Profession/Activité :
- Formation académique :
.....
.....
- Autres qualifications :
.....
.....
- Mandats dans d'autres conseils d'administration :
.....
.....

Signature légalisée

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

- Je soussigné :
- Nom & Prénom :
- N° CIN :
- Adresse :

Candidat à l'élection au poste d'Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de « TUNISIE PROFILES ALIMINUIM »,

déclare formellement sur l'honneur :

- ✓ **Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des sociétés commerciales et celle de l'article 3 de la décision générale du CMF N°23 du 10 Mars 2020 ainsi que les interdictions mentionnées au sein de l'appel à candidature ;**
- ✓ **Répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'article 5 de la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 tel qu'énoncées dans l'appel à candidature.**
- ✓ **Que les informations fournies dans mon C.V sont sincères et exactes.**

Signature légalisée

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre 2023, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être, également, accompagné des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis

« SNMVT-MONOPRIX »

Société Anonyme au capital de 39.938.744 DT
divisé en 19.969.372 actions de nominal 2 DT entièrement libérées
Siège social : 1 rue Larbi Zarrouk –Mégrine Riadh– Tunisie

1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SNMVT tenue le **31/01/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **10 752 728** dinars pour le porter de **39 938 744** dinars à **50 691 472** dinars par l'émission de **5 376 364** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 2 dinars à souscrire en numéraire à raison de **sept (7) nouvelles pour vingt-six (26) anciennes**, au prix d'émission de **5,500 dinars** chacune, soit 3,500 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du 1^{er} janvier 2023.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ du montant de l'augmentation envisagée ;
- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration la possibilité du rachat par la société SNMVT des droits préférentiels de souscription en vue de leur annulation pour respecter la parité proposée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration tenue le 21/02/2023 a décidé le rachat et l'annulation par la société de 20 droits préférentiels de souscription et ce, en vue de respecter la parité proposée.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration tenu le 07/04/2023, a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital, de redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation de capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public.

Passé le délai prévu pour la souscription publique, si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'augmentation de capital, le montant de l'opération sera limité au montant des souscriptions réalisées à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation du capital social décidée, soit 8 064 546 dinars.

2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :

La société SNMVT procédera à une augmentation de capital de 10 752 728 dinars par souscription en numéraire et par émission de 5 376 364 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

2.1. Prix d'émission des actions nouvelles :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 5,500 dinars par action, soit 2,000 dinars de valeur nominale et 3,500 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription

2.2. Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux **5 376 364** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **sept (7) actions nouvelles pour vingt-six (26) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SNMVT ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

2.3. Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les actions nouvelles souscrites (**5 376 364** actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2023**.

2.4. Période de souscription :

La souscription aux **5 376 364** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de **sept (7) actions nouvelles pour vingt-six (26) actions anciennes** et ce, du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **24/05/2023 au 26/05/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **31/05/2023 au 02/06/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation du capital, le montant de l'opération sera limité au montant des souscriptions réalisées à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation décidée (soit 8 064 546 dinars, correspondant à 4 032 273 actions).

2.5. Etablissements domiciliaires :

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société SNMVT exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 5,500 dinars, représentant un nominal de 2 dinars et une prime d'émission de 3,500 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° **08003000513201198414** ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

2.6. Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **19/05/2023 à 16H** à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing. Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

2.7. Modalités et délais de livraison des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions souscrites délivrée par Tunisie Clearing, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

2.8. Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des **19 969 372** actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

3. BUT DE L'EMISSION :

Sur les dernières années, et à l'instar de tout le secteur de la grande distribution, le groupe SNMVT a été négativement impacté par le contexte socio-économique prévalant (prolifération du marché informel, recrudescence de la concurrence, augmentation générale des prix, dégradation du pouvoir d'achat, crise sanitaire, etc.).

Face à cette situation, le groupe a mis en place un plan de redressement et d'investissement visant l'amélioration, à moyen terme, de ses performances financières et opérationnelles.

Parmi les initiatives clés du plan de redressement, figure le renforcement de la structure financière des sociétés du groupe les plus fragilisées, principalement MMT et Monogros.

Assurant respectivement le ravitaillement des magasins Monoprix en produits frais, de pâtisserie, de boulangerie et de traiteurs conditionnés ainsi que les activités logistiques et de stockage, MMT et Monogros sont deux sociétés stratégiques pour l'activité du groupe qui ont fortement été impactées par les turbulences du marché et qui souffrent d'un déséquilibre bilantiel résultant d'un niveau faible de capital social par rapport à l'activité qu'elles portent.

Les deux sociétés présentent aujourd'hui un besoin clair d'injection en fonds propres.

L'augmentation de capital au niveau de la société SNMVT a pour objectif de soutenir le plan de redressement et d'investissement du groupe par le financement des deux filiales MMT et Monogros.

Les fonds levés par SNMVT seront injectés dans lesdites filiales à travers une augmentation de capital qui permettra de :

- Rééquilibrer la structure financière des deux filiales qui portent chacune une dette financière (long et court terme) trop importante et affichent des capitaux propres négatifs à fin 2021 ;
- Réduire les frais financiers trop élevés par rapport à la capacité de génération de cash flow de chaque société.

4. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES :

4.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

4.2. Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en Bourse.

4.3. Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP

et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1^{er} janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéficiaires à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non-résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéficiaires distribués par les sociétés non-résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

4.4. Marché des titres :

Les actions de la société SNMVT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

4.5. Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les **19 969 372** actions anciennes composant le capital actuel de la société SNMVT inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **04/05/2023**, droits de souscription détachés.

4.6. Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :

Les **5 376 364** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

4.7. Cotation en Bourse des droits de souscription :

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus***. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

4.8. Tribunal compétent en cas de litiges :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

4.9. Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN8GHX6XE469 » durant la période de souscription préférentielle soit du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN6IWLKN2QA1 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Tunisie Clearing.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'un prospectus visé par le CMF sous le N° 23/1099 en date du 17/04/2023, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2023 et des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2023.

Le prospectus susvisé est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société SNMVT, de Tunisie Valeurs - intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1er et 2ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité respectivement après le 20/04/2023 et le 20/07/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Magasin Général -SMG-

Société Anonyme au capital de 11 481 250 dinars divisé en 11 481 250 actions
de nominal 1 dinar entièrement libérées

Siège social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la Société Magasin Général de 11 481 250 dinars à 16 700 000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Magasin Général tenue le **17/03/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 218 750** dinars pour le porter de **11 481 250** dinars à **16 700 000** dinars et ce, par l'émission de **5 218 750** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison de **cinq (5) nouvelles pour onze (11) anciennes**, au prix d'émission de **10 dinars** chacune, soit 9 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du **1^{er} janvier 2023**.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- ✓ Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les trois quart ($\frac{3}{4}$) du montant de l'augmentation envisagée ;
- ✓ Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- ✓ Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui été conférés par l'AGE, le Conseil d'Administration tenu le **27/03/2023** a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital envisagée :

- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- ✓ Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

But de l'émission

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- optimiser la structure financière en renforçant les fonds propres ;
- financer les futurs projets d'investissement à travers un plan de redressement stratégique ;
- améliorer la trésorerie.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social de la société Magasin Général sera augmenté de **5 218 750** dinars par souscription en numéraire et émission de **5 218 750** actions nouvelles.

- Prime d'émission : 9 dinars
- Prix de souscription : 10 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de **10 dinars** par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 9 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription **à raison de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Magasin Général ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**, et ce du **15/05/2023** au **14/07/2023 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **20/07/2023** au **21/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **27/07/2023** au **31/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 3 914 063 dinars, correspondant à 3 914 063 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Magasin Général exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 9 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n°01001020119202286380 ouvert auprès de l'ARAB TUNISIAN BANK, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **14/07/2023 à 14H** à AFC, intermédiaire en Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits par AFC, intermédiaire en Bourse, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2023**.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Société Magasin Général sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les **11 481 250** actions anciennes composant le capital actuel de la Société Magasin Général inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/05/2023**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les **5 218 750** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus***.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNA9223GXRC4» durant la période de souscription préférentielle soit **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNSGMJ2RHKP1» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Registre des actionnaires

Le registre des actionnaires est tenu par AFC, intermédiaire en Bourse.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°23-1100 en date du 17/04/2023, sera mis à la disposition du public, sans frais, au siège de la Société Magasin Général (28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2) et sur le site internet du CMF (www.cmf.com.tn).

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2023 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023, le 20/07/2023 et le 30/04/2023.

2023 – AS – 0391

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire
«CIL 2023-1»**

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **14/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **16/03/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (20) Millions de dinars susceptibles d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2023/1 » comme suit :

- Montant : 20 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,55% ;
- Remboursement : annuel constant.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2023/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **04/04/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/06/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/06/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/07/2023**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **04/04/2023** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

But de l'émission :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2023, des mises en force qui s'élèvent à 315 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/06/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/06/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/06/2028**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le 15 juin de chaque année à partir du **15/06/2024**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/06/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,55%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**CIL 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

Le 18/10/2022, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribué à la « CIL » de **BBB(tun)** avec perspective **stable** et la note nationale à court terme de **B (tun)** .

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 15/03/2023, sur l'échelle nationale, la note provisoire **BBB (tun) (EXP)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings :

www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « CIL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

Marché des titres :

La CIL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La CIL s'engage dès la clôture de l'emprunt «CIL 2023-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-1097**, du document de référence « CIL 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-002**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn
Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

2023 – AS – 0210

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	112,226	112,245
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	155,238	155,268
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	128,845	128,865
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	139,727	139,751
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	134,396	134,422
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	136,012	136,038
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	129,025	129,045
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	51,889	51,897
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,689	37,695
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	125,430	128,403	128,426
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	113,008	113,027
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRESICAV	UIB FINANCE	07/10/98	109,845	112,542	112,565
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
13	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	19,476	19,926	19,929
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	136,635	136,655
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	134,237	134,260
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	-	-
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	191,267	191,303
19	FCP SALAMEIT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,839	12,840
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	108,534	108,556
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	108,943	111,739	111,763
22	FCP PROGRES OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,602	15,605
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
23	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,100	2,100
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
24	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	69,534	69,541
25	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	146,161	146,260
26	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	108,927	109,167
27	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	119,999	120,019
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	153,935	153,868
29	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	579,460	579,381
30	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	148,704	148,816
31	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	186,795	186,279
32	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	103,675	104,084
33	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	142,918	142,887
34	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	168,019	164,484
35	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	154,905	153,520
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	24,320	24,361
37	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	100,592	100,634
38	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,048	1,048
39	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,044	1,044
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
40	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 445,599	2 449,878
41	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	152,542	152,117
42	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	239,333	239,657
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,085	3,088
44	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,766	2,768
45	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	56,979	56,121
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,401	1,402
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,248	1,250
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,241	1,247
49	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP MOUASSASSETT *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	15,131	15,265
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,359	11,421
53	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	14,883	14,950
54	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	-	5 000,000	5 000,000
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
55	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	91,179	91,584
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,234	1,233

OPCVN DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
57 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	110,511	112,555	112,576	
58 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,870	103,851	103,867	
59 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	108,391	110,865	110,882	
60 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,715	108,032	108,049	
61 TUNISO-EMIRATIES SICAV	AUTO GERE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,550	110,158	110,178	
62 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	110,919	113,410	113,431	
63 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	107,140	103,829	103,849	
64 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	104,280	106,915	106,937	
65 MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
66 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	104,489	104,507	
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	107,317	109,849	109,877	
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,655	107,748	107,762	
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	103,106	103,124	
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	104,732	101,639	101,660	
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	107,499	108,803	108,817	
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,178	107,526	101,997	
73 AL HIFADI SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	103,440	104,987	104,999	
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	108,359	110,451	110,462	
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	104,015	101,669	101,685	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	113,025	111,500	111,515	
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,705	108,815	108,843	
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	110,477	112,944	112,967	
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	101,613	101,639	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
80 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,360	113,078	113,207	
SICAV MIXTES								
81 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	65,764	61,577	61,941	
82 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	106,071	105,797	105,909	
83 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,461	17,467	
84 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	311,718	311,810	
85 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 234,206	2 256,188	2 259,357	
86 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,956	73,079	73,089	
87 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	56,220	57,293	57,308	
88 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	109,070	107,591	107,597	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,752	10,990	11,060	
90 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,272	16,644	17,019	
91 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	16,885	17,756	17,792	
92 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,732	15,464	15,491	
93 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
94 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	105,511	110,875	110,830	
95 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	88,841	83,788	83,698	
96 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	92,986	88,360	88,288	
97 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	104,071	-	-	
98 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	95,123	95,588	
99 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	10,448	-	-	
100 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	101,380	101,513	
101 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	155,152	154,563	154,829	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	95,482	95,355	
103 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	122,668	124,498	124,268	
104 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	142,024	142,560	
105 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	193,326	202,165	202,390	
106 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	180,147	188,105	188,101	
107 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	175,611	181,877	181,753	
108 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	23,571	24,801	24,845	
109 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	155,579	155,710	
110 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 225,179	10 243,366	
111 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	157,724	159,191	
112 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	97,522	98,011	
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 779,110	4 945,356	4 952,900	
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,234	10,289	
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	172,906	175,122	175,528	
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	11 156,623	11 446,384	11 496,879	
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	10 073,844	10 413,363	10 500,922	
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 123,812	10 141,872	
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	-	-	-	10 000,000	10 018,134	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,612	129,516	129,492	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	1 000,502	1 003,206	

* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
(Marché Principal)**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
59. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	-	71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -		71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra		71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-		71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-		71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48		72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-		71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-		71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -		70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-		71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-		71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-		71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-		73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-		71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356		75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

معلومات ما بعد الجلسة العامة العادية

بنك قطر الوطني- تونس المقر الاجتماعي : نهج مدينة العلوم – تونس

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية ينشر بنك قطر الوطني- تونس مايلي :

- ✓ القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية
- ✓ الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.
- ✓ قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.
- ✓ قائمة أعضاء مجلس الإدارة.

I - القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية:

اللائحة الأولى:

بعد اطلاعها على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية الفردية المتعلقة بالسنة المالية 2022 وعلى التقرير العام لمراقبي الحسابات، تصادق الجلسة العامة العادية لبنك قطر الوطني - تونس على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2022 التي تشمل الموازنة وجدول التعهدات خارج الموازنة وقائمة النتائج وجدول التدفقات النقدية والإيضاحات حول القوائم المالية عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت المصادقة عليها بالإجماع.

اللائحة الثانية:

اطّلت الجلسة العامة العادية لبنك قطر الوطني - تونس وصادقت على الاتفاقيات الواردة في التقرير الخاص لمراقبي الحسابات للسنة المالية 2022. عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت المصادقة عليها بالإجماع

اللائحة الثالثة:

بعد اطلاعها على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية المجمعة المتعلقة بالسنة المالية 2022 وعلى تقرير مراقبي الحسابات المتعلق بهذه القوائم المالية، تصادق الجلسة العامة العادية لبنك قطر الوطني - تونس على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية المجمعة لسنة 2022. عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت المصادقة عليها بالإجماع

اللائحة الرابعة:

تبرئ الجلسة العامة العادية لبنك قطر الوطني - تونس ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاما ونهائيا بدون تحفظ عن تصرفهم للسنة المالية 2022. عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت المصادقة عليها بالإجماع

اللائحة الخامسة:

اطّلت الجلسة العامة العادية على النتيجة السلبية المسجلة بعنوان السنة المالية 2022 والبالغة 142.935.115,770 دينار وتقرّر ايداعها في بند مبلغ مرحّل من جديد. عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت المصادقة عليها بالإجماع

اللائحة السادسة:

تصادق الجلسة العامة العادية لبنك قطر الوطني – تونس على منح كل عضو من أعضاء مجلس الإدارة مكافأة بمبلغ صافي قدره 1500 دولار أمريكي عن كلّ اجتماع وذلك بعنوان بدل حضور اجتماعات مجلس الإدارة واللجان المنبثقة عنه.

عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت المصادقة عليها بالإجماع
اللائحة السابعة:

تفوض الجلسة العامة العادية للممثل القانوني للبنك كل الصلاحيات قصد القيام بالإجراءات القانونية اللازمة وخاصة منها إجراءات التسجيل والإيداع والنشر.
عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت المصادقة عليها بالإجماع

الموازنة

السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2022

(الوحدة: 1000 دينار تونسي)

2021/12/31	2022/12/31	إيضاحات	الأصول
52 774	57 716	1	الخزينة وأرصدة لدى البنك المركزي ومركز الصكوك البريدية والخزينة العامة للبلاد التونسية
330 683	270 481	2	مستحقات على المؤسسات البنكية والمالية
835 993	911 085	3	قروض الحرفاء
4 751	5 074	4	محفظة السندات التجارية
202 587	340 591	5	محفظة الاستثمار
20 353	20 174	6	أصول ثابتة وغير الثابتة
47 111	53 883	7	أصول أخرى
1 494 252	1 659 004		مجموع الأصول
			الخصوم
-	67 002	8	ودائع وأموال البنك المركزي
60 031	45 452	9	ودائع وأموال المؤسسات البنكية المالية
1 096 638	1 203 071	10	ودائع وأموال الحرفاء
236 946	136 227	11	افتراضات وموارد خصوصية
51 190	60 740	12	خصوم أخرى
1 444 805	1 512 492		مجموع الخصوم
			الأموال الذاتية
154 000	394 000		رأس المال
(105 200)	(248 135)		خسائر مرحلة
647	647		احتياطات قانونية
49 447	146 512	13	مجموع الأموال الذاتية
1 494 252	1 659 004		مجموع الخصوم والأموال الذاتية

III- قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص نتيجة المحاسبية 2022

جدول تطور الأموال الذاتية على ضوء قرار توظيف نتيجة سنة 2022 (الوحدة : 1000 دينار)							
الجملة	السنة نتيجة	إحتياطات أخرى	مبلغ مرحل من جديد	الصندوق الإجتماعي	قانونية احتياطات	رأس المال المكتتب و المحرر	
49 447	(105 200)	-	-	-	647	154 000	الرصيد في 31/12/2021
-	105 200	-	(105 200)	-	-	-	توظيف النتيجة 2021
-	-	-	-	-	-	-	تخفيض في رأس المال
240 000	-	-	-	-	-	240 000	ترفع في رأس المال
146 512	(142 935)	-	(105 200)	-	647	394 000	الرصيد في 2022/12/31 قبل توظيف النتيجة
0	142 935	-	(142 935)	-	-	-	توظيف نتيجة 2022
146 512	0	-	(248135)	-	647	394 000	الرصيد في 2022/12/31 بعد توظيف النتيجة

IV قائمة أعضاء مجلس الإدارة

Nom	Titre	Principales activités professionnelles Français	le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration
ABDULLA NASSER AL KHALIFA	Président	Directeur Général Ressources humaines du groupe QNB DOHA	2021-2023
ALI ABDULLAH DARWISH	Membre	Directeur Général des affaires international QNB DOHA	2021-2023
Alexandre ZIBAUT	Membre	Directeur Général QNB France	2021-2023
George Bell	Membre	Directeur Général Adjoint international Finance QNB DOHA	2021-2023
KHALIL AL ANSARI	Membre	Directeur Général Adjoint Ressources Humaines QNB DOHA	2021-2023
TALAL ABDULRAHMAN AL-MULLA	Membre	Directeur Exécutif Trésorerie QNB DOHA	2021-2023
SALAH AI MADANI	Membre	Directeur régional du risque crédit groupe QNB DOHA	2021-2023
LOBNA FEKI	Membre	Auditrice et banquiere TUNISIE	2021-2023
Houda Mekni	Membre	Banquière Tunisie	2021-2023

INFORMATIONS POST AGO

UNION DE FACTORING

- UNIFACTOR -

SIÈGE SOCIAL : ENNOUR BUILDING CENTRE URBAIN NORD TUNIS

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 avril 2023, l'Union de Factoring - UNIFACTOR- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

I- Résolutions adoptées :

Première résolution :

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de la Société arrêtés au 31/12/2022 tels qu'ils sont présentés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivants du Code des sociétés Commerciales, l'article 475 du CSC et l'article 62 de la loi 2016-48, approuve les opérations qui y sont mentionnées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale, approuve la cooptation, par le Conseil d'Administration lors de ses réunions en date du 16 septembre 2022 et du 10 mars 2023, de :

- Monsieur Riadh HAJJEJ en tant que membre du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Ahmed RJIBA démissionnaire,
Et
- La « CARTE VIE » en remplacement de la « CARTE ASSURANCE » démissionnaire,

Et ce, pour des mandats allant jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale, décide d'allouer au Conseil d'Administration une enveloppe brute d'un montant égal à 225.000 Dinars, au titre de jetons de présence de l'exercice 2022.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale, décide d'allouer au titre de l'année 2022 une enveloppe brute d'un montant égal à 192.188 Dinars, pour les membres du Comité d'Audit Interne et du Comité des Risques.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale autorise l'émission d'un ou de plusieurs Emprunts Obligataires d'un montant total ne dépassant pas 150 Millions de Dinars dans un délai de cinq années, et donne pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants, les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale décide de reclasser au compte résultats reportés, les réserves pour réinvestissement exonérés devenues disponibles au cours de cette année d'un montant de 2.165.819,000 Dinars dont :

- 229.819,000 Dinars résultant des réinvestissements relatifs aux exercices 2012 & 2013 distribuables en franchise d'impôts.
- 1 936.000,000 Dinars résultant des réinvestissements relatifs aux exercices 2014 & 2015.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale, approuve la répartition des bénéfices ci-après, telle que proposée par le Conseil d'Administration et fixe les dividendes au titre de l'exercice 2022 à 0,750 Dinars par action soit 15% du nominal. Les dividendes seront mis en paiement dès l'accomplissement des formalités légales et au plus tard le 21 Juin 2023.

Bénéfices de l'exercice 2022	4 770 802,856
(+) Résultats reportés	2 366 968,884
Année 2021	201 149,884
Réserves disponibles (R.R. Exonérés)	2 165 819,000
Total	7 137 771,740
(-) Réserves Légales	0,000
Reliquat	7 137 771,740
(-) Réserves pour réinvestissements Exonérés 2021	3 000 075,000
(-) Réserves pour Fonds Social	80 000,000
(-) Dividendes (15%) Soit 2.250.000,000	
- Avec Franchise d'impôt	228 000,000
- Sans franchise d'impôt	2 022 000,000
Résultats reportés 2022	1 807 696,740

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution :

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer tout dépôt ou publication prévus par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

ACTIFS	2022	2021
ACTIFS NON COURANTS		
Immobilisations incorporelles et corporelles	6 105 440	5 971 513
Moins: Amortissements	(4 494 952)	(4 347 191)
Total des immobilisation corporelles et incorporelles	1 610 489	1 624 323
Immobilisations financières	20 040 735	18 378 554
Moins: Provisions	(2 693 533)	(2 029 000)
Total Immobilisations financières	17 347 202	16 349 554
Autres actifs non courants	5 329	16 015
Total des actifs non courants	18 963 020	17 989 892
Affacturages et comptes rattachés	235 105 882	182 951 787
Moins: Provisions & Agios réservés	(18 266 684)	(16 120 689)
Autres actifs courants	3 517 907	2 543 485
Liquidités et équivalents de liquidités	10 098	962 276
Total des actifs courants	220 367 202	170 336 860
TOTAL DES ACTIFS	239 330 222	188 326 751
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	2022	2021
Capitaux propres		
Capital social	15 000 000	15 000 000
Réserves Légales	1 500 000	1 500 000
Réserves Fonds Social	80 464	60 707
Réserves Pour Réinvestissement exonérés	21 928 075	21 093 819
Résultats Reportés	1 807 697	201 150
Total des capitaux propres après affectation	40 316 236	37 855 676
Provisions Pour Risques et Charges	-	170 000
Emprunt Obligataire	-	1 290 000
Fonds de Garantie	35 696 602	32 497 284
Total des passifs non courants	35 696 602	33 957 284
Adhérents et comptes rattachés	30 819 675	27 342 495
Autres passifs courants	11 955 846	11 386 302
Concours bancaires et autres passifs	120 541 862	77 784 994
Total des passif courants	163 317 384	114 263 791
TOTAL DES PASSIFS	199 013 986	148 221 075
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	239 330 222	188 326 751

III - L'état d'évolution des capitaux propres :

Désignations	Capital social	Réserve légale	Réserve Fond Social	Réserves Réinvest Exonéré	Résultats Reportés	Résultat de la période	Total capitaux propres
Solde Après Afféctation au 31/12/2021	15 000 000	1 500 000	60 707	21 093 819	201 150	0	40 105 676
Utilisations Réserves pour Fonds Social			-60 243				-60 243
Distributions de Dividendes 2021							-2 250 000
Résultats 2022						4 770 803	4 770 803
Solde Avant Afféctation au 31/12/2022	15 000 000	1 500 000	464	21 093 819	201 150	4 770 803	42 566 236
Résultats Reportés 2021					-201 150	201 150	0
Réserves Légales						0	0
Réserves pour Réinvestissements Exonérés Disponibles				-2165819		2165819	
Réserves pour Réinvestissements Exonérés 2022				3 000 075		-3 000 075	0
Réserves pour Fonds Social			80 000			-80 000	0
Dividendes 2022						-2 250 000	-2 250 000
Résultats Reportés 20212					1 807 697	-1 807 697	0
Solde Après Afféctation au 31/12/2022	15 000 000	1 500 000	80 464	21 928 075	1 807 697	0	40 316 236

IV-Liste des membres du Conseil d'administration :

Noms et Prénoms	Qualité	Mandat	Fonction actuelle	Poste occupé dans d'autres conseils s'il y'a lieu
Riadh HAJJEEJ	Président	2022-2024	Directeur Général de l'ATB	Administrateur représentant l'ATB dans divers Conseil d'Administration
Nour El Houda BEN CHEIKH représentant AMEN BANK	Membre	2022-2024	Directeur de l'Analyse de Crédit au sein de l'AMEN BANK	-
ATB	Membre	2022-2024		-
Slim El Memmi représentant BNA	Membre	2022-2024	Chef de Pôle Opérations Services Clients	-
Mohamed MASMOUDI représentant ATL	Membre	2022-2024	Directeur Central	-
Zied HAMZAOUI représentant La CARTE VIE	Membre	2023-2024	Directeur Financier	-
Mohamed Sadok DRISS Représentant STE	Membre	2022-2024	Gérant	Administrateur BH Bank - KSM Financière - Alpha Hyundai Motors - SODEXA-TSA - Hôtel EL FELL - STIAL
Mohamed Ali BAKIR représentant SPDIT	Membre	2022-2024	PDG SPDIT	-
Hedi ZERZERI représentant ASIRAQ	Membre	2022-2024	Directeur	Sud Bitume - Ste Hôtelière Port Prince
Tayeb BAYAHI	Membre	2022-2024	PDG Lloyd Tunisien	Magasin General, TPR, SOTUVER, CFI, Indinvest SICAF, SICAM , TPS, MED INVEST
Ezzeddine SAIDANE	Membre Indépendant	2022-2024	Directeur Général : DIRECTWAY CONSULTING DIRECTWAY TRAINING	Al Baraka Bank Tunisia ATL, OneTech, Lloyd Assurance Al Baraka Bank Maroc
Mohamed Laroussi BOUZIRI	Membre Indépendant	2022-2024	NEANT	Administrateur indépendant à l'ATL, Administrateur représentant la BNA dans divers Conseil d'Administration depuis 1990 au 2010,

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME »

Siège social : Zone Industrielle 8030-Grombalia

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 11 Mai 2023, la société SIAME publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées.
- Le bilan après affectation du résultat de l'exercice 2022.
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- La liste des membres du conseil d'administration.

I. Résolutions Adoptées :

Première résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2022, L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, dans son intégralité, ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Deuxième résolution :

Après avoir examiné les états financiers arrêtés au 31/12/2022 et entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, lesdits états dans leur intégralité (bilan, état de résultat, état de flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve l'ensemble des conventions passées dans ce cadre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Quatrième résolution :

Le poste résultats reportés, présente un solde de 6 406 252,259 Dinars. L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2022 s'élevant à 1 799 389,958 Dinars comme suit :

Résultat net de l'exercice	1 799 389.958
Résultats reportés	6 406 252.259
Total	8 205 642.217
Réserve légale	0,000
Réinvestissement en Fonds Capital Risque « SICAR »	-1 200 000,000
Solde Disponible	7 005 642.217
Dividendes à distribuer (0,070 Dinar/action) à prélever sur le Report à Nouveau (soumis à la retenue à la source au taux en vigueur).	-1 081 080,000
Report à nouveau	5 924 562. 217

Le dividende unitaire sera mis en paiement à raison de 0,070 Dinar par action, soit un montant total de 1 081 080,000 Dinars, à prélever sur les résultats reportés et qui sera soumis à la retenue à la source au taux en vigueur.

Les dividendes seront mis en paiement à partir du 27 juillet 2023.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Cinquième résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité du groupe SIAME de l'exercice clos le 31/12/2022, L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, dans son intégralité, ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Sixième résolution :

Après avoir entendu lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, les états financiers consolidés de la société arrêtés au 31/12/2022 (Bilan, Etat de Résultat, Etat de Flux de Trésorerie et Notes aux Etats Financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société quitus entier, définitif, irrévocable et sans réserve, pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux administrateurs, un montant forfaitaire net de Sept Mille Dinars (7 000 Dinars), par administrateur, au titre de jetons de présence pour l'exercice 2022.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise expressément le Conseil d'Administration à acheter et à revendre les actions propres de la société et lui délègue en conséquence, les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer

notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confie, autant que besoin, tous pouvoirs au représentant légal de la SIAME, pour accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt ou de publicité prescrits par la législation en vigueur concernant le procès-verbal de la présente Assemblée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

II. Bilan après affectation du résultat de l'exercice 2022 :

**BILAN Après Affectation des Capitaux Propres
(Exprimé en Dinars)**

	Exercice Clos le			Exercice Clos le		
	Notes	31/12/2022	31/12/2021	Notes	31/12/2022	31/12/2021
ACTIFS				CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		
<u>Actifs non Courants</u>				<u>Capitaux propres</u>		
Actifs immobilisés				Capital social	15 444 000	15 444 000
Immobilisations incorporelles		7 260 432	6 844 561	Réserves	6 342 403	5 142 403
- Amortissements	-	2 637 196	2 255 294	Autres capitaux propres	321 796	359 239
		4 623 235	4 589 267	Résultats reportés	5 924 562	6 406 252
Immobilisations corporelles		29 439 900	28 798 089			
- Amortissements	-	24 689 750	23 922 393			
		4 750 150	4 875 696			
Immobilisations financières		8 243 719	7 882 377			
- Provision	-	456 924	1 006 924			
		7 786 795	6 875 453			
Autres actifs non courants		19 395	29 510			
Total des actifs non courants		17 179 575	16 369 925	Total des capitaux propres	28 032 761	27 351 894
<u>Actifs Courants</u>				<u>Passifs</u>		
Stocks		22 343 364	15 964 229	<u>Passifs non courants</u>		
- Provision	-	1 329 728	1 285 252	Crédit à moyen et long terme	1 711 873	2 437 898
		21 013 636	14 678 977	Total des passifs non courants	1 711 873	2 437 898
Clients et comptes rattachés		9 752 213	12 852 007			
- Provision	-	3 022 162	2 895 547			
		6 730 050	9 956 461			
Autres actifs courants		4 722 843	4 279 622	<u>Passifs courants</u>		
- Provision	-	546 949	546 949	Fournisseurs et comptes rattachés	3 389 676	8 243 478
		4 175 893	3 732 673	Autres passifs courants	2 629 283	5 173 050
Placement et autres actifs financiers		2 118	2 118	Concours bancaires et autres passifs financier:	14 899 567	4 457 189
Liquidités et équivalents de liquidités		1 561 887	2 923 356			
		1 564 005	2 925 475			
Total des actifs courants		33 483 584	31 293 585	Total des passifs courants	20 918 526	17 873 717
Total des actifs		50 663 160	47 663 510	Total des passifs	22 630 398	20 311 616
				Total des capitaux propres et passifs	50 663 160	47 663 510

III - Etat des variations des capitaux propres après affectation du résultat :

	Capital social	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves spéciales de réévaluation	Autres compléments d'apports	Prime d'émission	Fve spéciale de reinvest.	Réserve Fonds Social	Réserve Fonds perdus	Subv. d'invest.	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	TOTAL
Capitaux propres au 31/12/2022 avant affectation	15 444 000	1 544 400	300 000	0	21 541	0	3 276 461	321 340	456	0	6 406 252	1 799 390	29 113 841
Affectation du résultat 2021													
CF : AGO 2022 du 11/05/2023													
* Augmentation de Capital													0
* Réserve de réinvestissement							1 200 000					-1 200 000	0
* Réserves légales		0										0	0
* Dividendes à distribuer											-1 081 080		-1 081 080
* Résultat reporté											599 390	-599 390	0
Capitaux propres au 31/12/2022 après affectation	15 444 000	1 544 400	300 000	0	21 541	0	4 476 461	321 340	456	0	5 924 562	0	28 032 761

IV – Liste des membres du conseil d'administration :

Membres du conseil d'administration	Expiration mandat	Qualité	principales activités professionnelles	Gérances et d'autres mandats dans d'autres conseils d'administration
Mr. Mongi JELASSI	AGO/ Ex 2023	Administrateur	DG de la SIAME	- Président de Conseil de la société TOUTALU - Président de Conseil de la société "I@T"
Mme. Ines BEN AYED	AGO/ Ex 2023	Administratrice	GERANTE ITC	- Directrice Générale Adjointe de la société INTERMETAL
Mr. Mohamed SAIDANE	AGO/ Ex 2023	Administrateur	GERANT PROSID	- Gérant de la société MALEK DEVELOPPEMENT AGRICOLE - Membre du conseil d'administration de la société INTERMETAL - Membre du conseil d'administration de la société INTERCHAUX - Membre du conseil d'administration de la société TSI - Membre du conseil d'administration de la société SECOMET - Membre du conseil d'administration de la société TOUTALU - Membre du conseil d'administration de la société "I@T"
Mr. Khaled ABDELKEFI	AGO/ Ex 2023	Administrateur	GERANT SOTIC	- Gérant de la société SAMFI
Sté COTUNAL représentée par Mr. Mongi JELASSI	AGO/ Ex 2023	Administrateur		RIEN
Sté SOTIC représentée par Mr. Khaled ABDELKEFI	AGO/ Ex 2023	Administrateur		RIEN
Sté INTERMETAL représentée par Mr. Hédi BEN AYED	AGO/ Ex 2023	Administrateur		- Membre du conseil d'administration de la société INTERCHAUX
Sté PROSID représentée par Mr. Mohamed SAIDANE	AGO/ Ex 2023	Administrateur		- Membre du conseil d'administration de la société INTERMETAL - Membre du conseil d'administration de la société INTERCHAUX
Mr. Fakher CHEIKHROUHOU Administrateur Indépendant	AGO/ Ex 2023	Administrateur		- Membre du conseil d'administration de la société "I@T"
Mr. Ahmed KALLEL Administrateur Indépendant	AGO/ Ex 2023	Administrateur		
Mr. Hamadi HENTATI Administrateur représentant les petits porteurs	AGO/ Ex 2023	Administrateur		

بلاغ الشركات

القوائم المالية

الشركة التونسية للتأمين التكافلي – الأمانة تكافل

المقرّ الإجتماعي : 13، نهج البرجين - موندليزير - 1073 تونس-

تنشر الشركة التونسية للتأمين التكافلي – الأمانة تكافل- قوائمها المالية للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2022 والتي ستعرض للمصادقة على الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 23 ماي 2023. هذه القوائم مصحوبة بالتقرير العام و الخاص لمراقبي الحسابات السيدة أمنة رشيكو و السيد محمد الهادي كمون.

في 31/12/2022

بحساب الدينيل

31 ديسمبر 2021			31 ديسمبر 2022			الإيضاحات	الأموال الذاتية والخصوم
مؤسسة التأمين التكافلي و/أو إعادة التأمين التكافلي موحدة	مؤسسة التأمين التكافلي و/أو إعادة التأمين التكافلي	صندوق المشتركين	مؤسسة التأمين التكافلي و/أو إعادة التأمين التكافلي موحدة	مؤسسة التأمين التكافلي و/أو إعادة التأمين التكافلي	صندوق المشتركين		
- 1 812 245	-	- 1 812 245	- 674 979	-	- 674 979		الأصول الصافية للمشترين
-	-	-	-	-	-		أصول صافية-1 عجز صندوق المشتركين لسنوات سابقة مؤجلة
-	-	-	-	-	-		أصول صافية-2 مدخرات توازن صندوق المشتركين
1 137 266	-	1 137 266	829 120	-	829 120		أصول صافية-3 قرض حسن غير مسدد
-	-	-	-	-	-		أصول صافية-4 فائض أو عجز صندوق المشتركين للسنة المحاسبية
-	-	-	-	-	-		أصول صافية-5 أصول صافية أخرى
-674 979	0	-674 979	154 141	-	154 141		مجموع الأصول الصافية
							أموال ذاتية للمساهمين
14 101 510	14 101 510		14 101 510	14 101 510			مال ذاتي 1 رأس مال الشركة
118 932	118 932		326 929	326 929			مال ذاتي 2 احتياطات
							مال ذاتي 3 اسم ذاتية
182 294	182 294		362 294	362 294			مال ذاتي 4 أموال ذاتية أخرى
1 848 444	1 848 444		3 771 938	3 771 938			مال ذاتي-4 منح
2 311 491	2 311 491		2 642 566	2 642 566			مال ذاتي 5 نتيجة مؤجلة
18 562 671	18 562 671		21 205 237	21 205 237			مال ذاتي 6 نتيجة السنة المحاسبية
							مجموع الأموال الذاتية
17 887 692	18 562 671	-674 979	21 359 378	21 205 237	154 141	10	مجموع الأصول الصافية والأموال الذاتية
							الخصوم
126 872	126 872	0	234 992	234 992	-		خصم 2 مدخرات مخاطر أخرى وأعباء
70 237 590	0	70 237 590	83 472 017	-	83 472 017	11	خصم 3 مدخرات فنية إجمالية
13 411 583	0	13 411 583	13 044 887	-	13 044 887		خصم 31 مدخرات أقساط تأمين غير مكتسبة
29 627 926	0	29 627 926	35 504 110	-	35 504 110		خصم 32 مدخرات التأمين التكافلي العائلي
826 617	0	826 617	1 190 062	-	1 190 062		خصم 33 مدخرات التعويضات (تكافل عائلي)
25 773 225	0	25 773 225	33 222 327	-	33 222 327		خصم 34 مدخرات التعويضات (تكافل عام)
300 000	0	300 000	-	-	-		خصم 35 مدخرات التعديل والتوازن
227 238	0	227 238	440 631	-	440 631		خصم 36 مدخرات فنية أخرى (تكافل عائلي)
71 000	0	71 000	70 000	-	70 000		خصم 37 مدخرات فنية أخرى (تكافل عام)
0	0	0	-	-	-		خصم 4 مدخرات فنية مرتبطة بقرود وحدات الحساب
14 819 944	0	14 819 944	19 422 984	-	19 422 984	12	خصم 5 ديون لودائع نقدية متحصلة عليها من المؤسسات المسند إليها
13 001 352	2 550 138	10 451 214	13 817 835	3 996 591	9 821 244	13	خصم 6 ديون أخرى
981 322	0	981 322	952 313	-	952 313		خصم 61 الديون متولدة عن عمليات التأمين التكافلي المباشرة
131 134	0	131 134	123 163	-	123 163		خصم 62 الديون متولدة عن عمليات إعادة التكافل
399 904	399 904	0	634 398	634 398	-		خصم 631 ودائع وكفالات متحصلة عليها
							خصم 632 الأعباء
3 398 402	1 613 176	1 785 226	4 607 924	3 304 922	1 303 002		خصم 633 الدولة وهاكل الضمان الإجتماعي والجماعات العمومية
5 817 058	537 058	5 280 000	5 337 271	57 271	5 280 000		خصم 634 دائنون مختلفون
2 273 533		2 273 533	2 162 766		2 162 766		خصم 66 الديون المستحقة لمشغل الصندوق (عولةوكالة، المضاربة وغيرها من الديون)
348 230	348 230	0	480 969	103 750	377 219	14	خصم 7 خصوم أخرى
348 230	348 230		480 969	103 750	377 219		خصم 712 حسابات تسوية خصوم أخرى
98 533 988	3 025 239	95 508 749	117 428 797	4 335 333	113 093 464		مجموع الخصوم
116 421 680	21 587 910	94 833 770	138 788 175	25 540 570	113 247 605		مجموع الأموال الذاتية والخصوم

الموازنة الموحدة (الأصول الصافية و الخصوم)
في 31/12/2022

بحساب الدينار

31 ديسمبر 2021			31 ديسمبر 2022			الإيضاحات	الأموال الذاتية و الخصوم
مؤسسة التأمين التكافلي و/أو إعادة التأمين التكافلي موحدة	مؤسسة التأمين التكافلي و/أو إعادة التأمين التكافلي	صندوق المشتركين	مؤسسة التأمين التكافلي و/أو إعادة التأمين التكافلي موحدة	مؤسسة التأمين التكافلي و/أو إعادة التأمين التكافلي	صندوق المشتركين		
- 1 812 245	-	- 1 812 245	- 674 979	-	- 674 979		الأصول الصافية للمشركين
-	-	-	-	-	-		أصول صافية-1 عجز صندوق المشتركين لسنوات سابقة مؤجلة
-	-	-	-	-	-		أصول صافية-2 مدخرات توازن صندوق المشتركين
1 137 266	-	1 137 266	829 120	-	829 120		أصول صافية-3 قرض حسن غير مسدد
-	-	-	-	-	-		أصول صافية-4 فائض أو عجز صندوق المشتركين للسنة المحاسبية
-	-	-	-	-	-		أصول صافية-5 أصول صافية أخرى
-674 979	0	-674 979	154 141	-	154 141		مجموع الأصول الصافية
							أموال ذاتية للمساهمين
14 101 510	14 101 510		14 101 510	14 101 510			مال ذاتي 1 رأس مال الشركة
118 932	118 932		326 929	326 929			مال ذاتي 2 احتياطات
							مال ذاتي 3 اسم ذاتية
182 294	182 294		362 294	362 294			مال ذاتي 4 أموال ذاتية أخرى
							مال ذاتي-4 منح
1 848 444	1 848 444		3 771 938	3 771 938			مال ذاتي 5 نتيجة مؤجلة
2 311 491	2 311 491		2 642 566	2 642 566			مال ذاتي 6 نتيجة السنة المحاسبية
18 562 671	18 562 671		21 205 237	21 205 237			مجموع الأموال الذاتية
17 887 692	18 562 671	-674 979	21 359 378	21 205 237	154 141	10	مجموع الأصول الصافية و الأموال الذاتية
							الخصوم
126 872	126 872	0	234 992	234 992	-		خصم 2 مدخرات مخاطر أخرى و أعباء
70 237 590	0	70 237 590	83 472 017	-	83 472 017	11	خصم 3 مدخرات فنية إجمالية
13 411 583	0	13 411 583	13 044 887	-	13 044 887		خصم 31 مدخرات أقساط تأمين غير مكتسبة
29 627 926	0	29 627 926	35 504 110	-	35 504 110		خصم 32 مدخرات التأمين التكافلي العائلي
826 617	0	826 617	1 190 062	-	1 190 062		خصم 33 مدخرات التعويضات (تكافل عائلي)
25 773 225	0	25 773 225	33 222 327	-	33 222 327		خصم 34 مدخرات التعويضات (تكافل عام)
300 000	0	300 000	-	-	-		خصم 35 مدخرات التعديل و التوازن
227 238	0	227 238	440 631	-	440 631		خصم 36 مدخرات فنية أخرى (تكافل عائلي)
71 000	0	71 000	70 000	-	70 000		خصم 37 مدخرات فنية أخرى (تكافل عام)
0	0	0	-	-	-		خصم 4 مدخرات فنية مرتبطة ب عقود وحدات الحساب
14 819 944	0	14 819 944	19 422 984	-	19 422 984	12	خصم 5 ديون لودائع نقدية متحصلة عليها من المؤسسات المسند إليها
13 001 352	2 550 138	10 451 214	13 817 835	3 996 591	9 821 244	13	خصم 6 ديون أخرى
981 322	0	981 322	952 313	-	952 313		خصم 61 الديون متولدة عن عمليات التأمين التكافلي المباشرة
131 134	0	131 134	123 163	-	123 163		خصم 62 الديون متولدة عن عمليات إعادة التكافل
399 904	399 904	0	634 398	634 398	-		خصم 63 ودائع و كفالات متحصلة عليها
3 398 402	1 613 176	1 785 226	4 607 924	3 304 922	1 303 002		خصم 632 الأعباء
5 817 058	537 058	5 280 000	5 337 271	57 271	5 280 000		خصم 633 الدولة و هيكل الضمان الإجتماعي و الجماعات العمومية
2 273 533		2 273 533	2 162 766		2 162 766		خصم 634 دائنون مختلفون
							خصم 66 الديون المستحقة لمشغل الصندوق (عمولة الوكالة، المضاربة و غيرها من الديون)
348 230	348 230	0	480 969	103 750	377 219	14	خصم 7 خصوم أخرى
348 230	348 230		480 969	103 750	377 219		خصم 712 حسابات تسوية خصوم أخرى
98 533 988	3 025 239	95 508 749	117 428 797	4 335 333	113 093 464		مجموع الخصوم
116 421 680	21 587 910	94 833 770	138 788 175	25 540 570	113 247 605		مجموع الأموال الذاتية و الخصوم

قائمة فائض أو عجز صندوق التأمين التكافلي/إعادة التأمين التكافلي العائلي
للسنة المحاسبية المختومة في 31/12/2022

بحساب الدينار

من 01 جانفي الى 31 ديسمبر 2022	من 01 جانفي الى 31 ديسمبر 2022			الإيضاحات
	العمليات الصافية	العمليات المسندة والعمليات المعاد اسنادها	إجمالي العمليات	
7 043 546	5 909 035	-2 829 676	8 738 711	15
7 043 546	5 909 035	-2 829 676	8 738 711	أر ع 1 أقساطاً تأمين مكتسبة
776 054	1 313 621	0	1 313 621	أر ع 11 أقساطاً تأمين صادرة ومقبولة
776 054	1 313 621	0	1 313 621	أر ع 2 إيرادات التوظيفات
				أر ع 21 مداخيل التوظيفات
				أر ع 22 إيرادات التوظيفات الأخرى
7 819 600	7 222 656	-2 829 676	10 052 332	مجموع فرعي 1
0	0	0	0	أر ع 23 إسترداد تصحيحات القيمة على التوظيفات
0	0	0	0	أر ع 24 أرباح متأتية من تحقيق توظيفات و من الصرف
0	0	0	0	مجموع فرعي 2
				أر ع 3 فائض القيمة غير المحقق على التوظيفات
				أر ع 4 إيرادات فنية أخرى
-1 646 563	-2 621 607	198 004	-2 819 611	16
-1 461 881	-2 239 997	216 169	-2 456 166	أر ع 1 أعباء التعويضات
-184 682	-381 610	-18 165	-363 445	أر ع 11 المبالغ المدفوعة
				أر ع 12 تغيير مدخرات التعويضات
-1 646 563	-2 621 606	198 004	-2 819 610	مجموع فرعي 3
				أر ع 2 تغيير المدخرات الفنية الأخرى
-5 255 530	-3 222 162	2 867 415	-6 089 577	أر ع 21 مدخرات التأمين التكافلي العائلي
0	0	0	0	أر ع 22 المدخرات الفنية الأخرى
0	0	0	0	أر ع 23 مدخرات فنية مرتبطة بعقود وحدات الحساب
-5 255 530	-3 222 162	2 867 415	-6 089 577	17
				مجموع فرعي 4
-374 024	-740 636	0	-740 636	أر ع 3 نفقات الاستغلال
0	0	0	0	أر ع 31 نفقات الاقتناء
-511 519	-1 098 787	0	-1 098 787	أر ع 32 تغيير مبالغ نفقات الاقتناء المؤجلة
935 863	1 197 697	1 197 697	0	أر ع 33 نفقات الإدارة على كاهل صندوق المشتركين
50 320	-641 726	1 197 697	-1 839 423	أر ع 34 عمولات متحصل عليها من معيدي التأمين التكافلي
-468 484	-336 166	-182 573	-153 593	18
				مجموع فرعي 5
-132 464	-153 593	0	-153 593	19
-336 019	-182 573	-182 573	0	أر ع 4 نفقات التصرف في التوظيفات
				أر ع 41 نفقات التصرف في التوظيفات
				أر ع 411 عمولة المضاربة
				أر ع 412 نفقات التصرف أخرى في التوظيفات
				أر ع 42 نفقات تصحيح القيمة على التوظيفات
				أر ع 43 خسائر متأتية من تحقيق التوظيفات
0	0	0	0	أر ع 5 نفقات فنية أخرى
-468 484	-336 166	-182 573	-153 593	مجموع فرعي 6
				أر ع 6 تغيير مدخرات التعديل والتوازن
				أر ع 7 ناقص القيمة غير المحقق على التوظيفات
-23 699	-41 656	0	-41 656	أر ع 8 الأداءات على النتيجة
475 644	359 339	1 250 867	-891 528	فائض أو عجز صندوق التأمين التكافلي/إعادة التأمين التكافلي العائلي
0	0	0	0	أر ع 9/5 أثر التعديلات المحاسبية (صافية من الأداءات)
475 644	359 339	1 250 867	-891 528	فائض أو عجز صندوق التأمين التكافلي/إعادة التأمين التكافلي العائلي اثر التعديلات المحاسبية

نموذج قائمة فائض أو عجز صندوق التأمين التكافلي/إعادة التأمين التكافلي العام

للسنة المحاسبية المختومة في 31/12/2022

بحساب الدينار

من 01 جانفي الى 31 ديسمبر 2021	من 01 جانفي الى 31 ديسمبر 2022			الإيضاحات	
	العمليات الصافية	العمليات المسندة والعمليات المعاد اسنادها	إجمالي العمليات		
30 199 348	35 263 668	-3 523 157	38 786 826	20	أقساط تأمين مكتسبة
30 811 215	33 483 463	-4 936 667	38 420 130		أقساط تأمين صادرة ومقبولة
-611 868	1 780 205	1 413 509	366 696		تغير مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة
2 312 932	2 985 058	0	2 985 058		إيرادات التوظيفات
2 312 932	2 960 414	0	2 960 414		مداخيل التوظيفات
0	24 644	0	24 644		إيرادات التوظيفات الأخرى
32 512 279	38 248 727	-3 523 157	41 771 884		مجموع فرعي 1
0	0	0	0		إسترداد تصحيحات القيمة على التوظيفات
0	0	0	0		أرباح متأتية من تحقيق توظيفات و من الصرف
19 767	39 639	0	39 639		إيرادات فنية أخرى
					فائض القيمة غير المحقق على التوظيفات
					أعباء التعويضات
-17 831 392	-25 276 136	1 531 413	-26 807 548	21	المبالغ المدفوعة
-16 346 014	-18 168 314	1 191 133	-19 359 446		تغير مدخرات التعويضات
-1 485 378	-7 107 822	340 280	-7 448 102		تغير المدخرات الفنية الأخرى
0	300 000	0	300 000		مدخرات التأمين التكافلي العام
0	0	0	0		المدخرات الفنية الأخرى
0	300 000	0	300 000		مدخرات فنية مرتبطة بعقود وحدات الحساب
0	0	0	0		
-17 831 392	-24 936 497	1 531 412	-26 467 909		مجموع فرعي 2
-11 588 508	-12 254 570	1 075 112	-13 329 682	22	نفقات الاستغلال
-4 375 889	-4 431 894	0	-4 431 894		نفقات الاقتناء
265 644	813 224	0	813 224		تغير مبالغ نفقات الاقتناء المؤجلة
-8 607 659	-9 711 012	0	-9 711 012		نفقات الإدارة على كاهل صندوق المشتركين
1 129 396	1 075 112	1 075 112	0		عمولات متحصل عليها من معيدي التأمين التكافلي
-463 262	-252 512	-62 838	-189 674	23	نفقات التصرف في التوظيفات
					نفقات التصرف في التوظيفات
-107 196	-166 506	0	-166 506		عمولة المضاربة
-322 242	-85 875	-62 838	-23 037		نفقات التصرف أخرى في التوظيفات
-33 824	-131	0	-131		نفقات تصحيح القيمة على التوظيفات
0	0	0	0		خسائر متأتية من تحقيق التوظيفات
-1 914 506	-280 887	0	-280 887	24	نفقات فنية أخرى
-13 966 276	-12 787 969	1 012 274	-13 800 242		مجموع فرعي 3
0	0	0	0		تغير مدخرات التعديل والتوازن
0	0	0	0		ناقص القيمة غير المحقق على التوظيفات
-72 756	-54 480	0	-54 480		الأداءات على النتيجة
661 622	469 781	-979 471	1 449 252		فائض أو عجز صندوق التأمين التكافلي/إعادة التأمين التكافلي العام
0	0	0	0		أع م 9/ أعر م 5 أثر التعديلات المحاسبية (صافية من الأداءات)
661 622	469 781	-979 471	1 449 252		فائض أو عجز صندوق التأمين التكافلي/إعادة التأمين التكافلي العام اثر التعديلات المحاسبية

قائمة النتائج

للسنة المحاسبية المختومة في 31/12/2022

بحساب الدينار

من 01 جانفي الى 31 ديسمبر س 2021	من 01 جانفي الى 31 ديسمبر 2022	الإيضاحات	
9 637 570	10 252 224	25	أر 1 عمولة الوكالة
201 395	268 991	26	أر 2 عمولة المضاربة
921 693	1 262 462	27	أر 3 إيرادات التوظيفات
921 693	1 262 462		إر 31 مدا خيل التوظيفات
			إر 32 إيرادات التوظيفات الأخرى
10 760 658	11 783 677		مجموع فرعي أ 1
0	0		إر 33 استرداد تصحيحات القيمة على التوظيفات
0	0		إر 34 أرباح متأتية من تحقيق التوظيفات
10 760 658	11 783 677		مجموع فرعي 1
			أع 1 نفقات التصرف في التوظيفات
-596	-1 289		أع 11 نفقات التصرف في التوظيفات
0	0		أع 12 نفقات تصحيح القيمة على التوظيفات
0	0		أع 13 خسائر متأتية من تحقيق التوظيفات
-596	-1 289		مجموع فرعي 2
			أع 2 مخصصات المدخرات و انخفاض القيمة للقرض الحسن
			أع 4 استرداد المدخرات و استرجاع القيمة للقرض الحسن
10 760 063	11 782 388		إيرادات صافية لاعمال ادارة صندوق التأمين التكافلي
44 124	67 630		أر 5 إيرادات استغلال أخرى
-5 076 302	-5 907 793		أع 3 أعباء الأعوان
-1 807 857	-2 120 646	28	أع 4 أعباء استغلال أخرى
-658 811	-338 350		أع 5 مخصصات الاستهلاكات و المدخرات للاصول
3 261 217	3 483 230		النتيجة المتأتية من أنشطة الإستغلال قبل الأداءات
-952 015	-923 201		أع 7 الأداءات على النتيجة
2 309 202	2 560 029		النتيجة المتأتية من أنشطة الإستغلال بعد الأداءات
2 289	82 537		أر 6 ارباح طارئة
0	0		أع 6 خسائر طارئة
2 289	82 537		نتيجة طارئة
2 311 491	2 642 566		النتيجة الصافية للسنة المحاسبية
0	0		أع 7 / 9 أثر التعديلات المحاسبية (صافية من الأداءات)
2 311 491	2 642 566		النتيجة الصافية للسنة المحاسبية اثر التعديلات المحاسبية

الملحق عدد 6 : جدول للتعهدات المقبولة و المقدمة الموحدة

في 31/12/2022

بحساب الدينار

31 ديسمبر 2020			31 ديسمبر 2021			الإيضاحات	الأموال الذاتية و الخصوم
مؤسسة التأمين التكافلي و/أو إعادة التأمين التكافلي موحدة	مؤسسة التأمين التكافلي و/أو إعادة التأمين التكافلي المشتركين	صندوق المشتركين	مؤسسة التأمين التكافلي و/أو إعادة التأمين التكافلي موحدة	مؤسسة التأمين التكافلي و/أو إعادة التأمين التكافلي المشتركين	صندوق المشتركين		
0	0	0	0	0	0		خ م 1 تعهدات مقبولة
0	0	0	0	0	0		خ م 2 تعهدات مقدمة
0	0	0	0	0	0		خ م 21 الموافقة على الفروض التعاقبية المقدمة وكفالتها وضمائنها
0	0	0	0	0	0		خ م 22 تعهدات إعادة بيع سندات وأصول مقنتاة
0	0	0	0	0	0		خ م 23 تعهدات أخرى على السندات أو الأصول أو المتداخل
0	0	0	0	0	0		خ م 24 تعهدات تعاقبية تضامنية أخرى
0	0	0	0	0	0		خ م 3 قيم مستلمة كرهن لمعدي التأمين
0	0	0	0	0	0		خ م 4 قيم مسلمة من قبل معدي التأمين بكفالة تضامنية أو إستبدال
0	0	0	0	0	0		خ م 5 قيم على ملك مؤسسات الحيلة
0	0	0	0	0	0		خ م 6 قيم أخرى تحت الحيلة
0	0	0	0	0	0		مجموع التعهدات

قائمة موحدة للتدفقات النقدية
في 31/12/2022

بحساب الدينار

من 01 جانفي الى 31 ديسمبر 2021			من 01 جانفي الى 31 ديسمبر 2022			
مؤسسة التأمين التكافلي و/أو إعادة التأمين التكافلي موحدة	مؤسسة التأمين التكافلي و/أو إعادة التأمين التكافلي	صندوق المشتركين	مؤسسة التأمين التكافلي و/أو إعادة التأمين التكافلي موحدة	مؤسسة التأمين التكافلي و/أو إعادة التأمين التكافلي	صندوق المشتركين	
التدفقات النقدية المرتبطة بالاستغلال						
توزيع الفائض						
44 334 155	0	44 334 155	47 169 367	0	47 169 367	أقساط تأمين متحصل عليها من المشتركين
-19 455 847	0	-19 455 847	-24 542 002	0	-24 542 002	مبالغ لتسديد التعويضات
-5 772 751	0	-5 772 751	-2 856 436	0	-2 856 436	أقساط تأمين مدفوعة (عمليات مسندة)
0	0	0	0	0	0	مبالغ مدفوعة التعويضات (عمليات مسندة)
0	0	0	0	0	0	عسولات متحصل عليها (عمليات مسندة)
-3 264 439		-3 264 439	-4 365 943	0	-4 365 943	عسولات مدفوعة لوسطاء التأمين
-5 910 243	-5 910 243		-5 072 141	-4 786 583	-285 558	مبالغ مدفوعة للمزودين وللأعوان
18 608	0	18 608	0	0	0	تغيير ودائع الأطراف المسندة
-918 608	0	-918 608	0	0	0	تغيير المبالغ المتحصل عليها من الأطراف المسندة لها
-241 410	-596	-240 814	-38 880 000	-11 180 000	-27 700 000	مبالغ مدفوعة لاقتناء التوظيفات المالية
0	0	0	21 620 100	8 579 500	13 040 600	مبالغ متحصل عليها من بيع التوظيفات المالية
-6 554 004		-6 554 004	-7 203 494	-1 258 394	-5 945 100	أداءات مدفوعة للخزينة
4 332 729	1 225 232	3 107 496	4 548 020	1 313 621	3 234 399	مداخل التوظيفات
-100 016	-21 118	-78 897	-69 805	-69 505	-300	ضرائب مدفوعة
10 416 655	8 240 743	2 175 911	2 740 966	0	2 740 966	مبالغ مسترجعة من مؤسسات التأمين الأخرى
0	0	0	-217 222	0	-217 222	دفعات أخرى (مكافآت الحضور وغيرها)
0	0	0	-6 378 172	0	-6 378 172	مبالغ مدفوعة للمساهمين (عسولات وكالة ومضاربة)
0	0	0	6 378 172	6 378 172	0	مبالغ متحصل عليها من صندوق المشتركين (عسولات وكالة ومضاربة)
16 884 830	3 534 019	13 350 811	-7 128 590	-1 023 189	-6 105 403	تدفقات نقدية متأتية من الاستغلال
التدفقات النقدية المرتبطة بأنشطة الاستثمار						
-212 647	-212 647	0	-676 016	-676 016	0	دفعات متأتية من اقتناء أصول ثابتة غير مادية ومادية
0	0	0	82 538	82 538	0	مقابض متأتية من توقيت أصول ثابتة غير مادية ومادية
-7 645 100	-1 145 000	-6 500 100	-213 301	-1 288	-212 013	دفعات متأتية من اقتناء توظيفات
0	0	0	0	0	0	مقابض متأتية من توقيت توظيفات لدى مؤسسات مرتبطة أو ذات صلة مساهمة
-7 857 747	-1 357 647	-6 500 100	-806 779	-594 766	-212 013	التدفقات النقدية المتأتية من أنشطة الاستثمار
التدفقات النقدية المرتبطة بأنشطة التمويل						
4 426	4 426	0	0	0	0	مقابض إثر إصدار أسهم
0	0	0	0	0	0	مداخل الصرف عن رأس المال
-97 197	-97 197	0	-119 854	-119 854	0	حصص أرباح وغيرها من أنواع التوزيع
0	0	0	0	0	0	مقابض متأتية من القروض
0	0	0	0	0	0	تسديد القروض
5 280 000	0	5 280 000	0	0	0	حساب جاري للمساهمين
5 187 229	92 771	5 280 000	-119 854	-119 854	0	التدفقات النقدية المتأتية من أنشطة التمويل
0	0	0	0	0	0	إنعكاس تقييانات أسعار الصرف على السيولة وما يعادل السيولة
14 214 312	2 083 601	12 130 711	-8 055 225	-1 737 811	-6 317 414	تغير الخزينة
546 477	-63 585	610 062	11 161 795	2 020 016	9 141 780	الخزينة في بداية السنة المحاسبية
14 760 788	2 020 016	12 740 773	3 106 571	282 205	2 824 365	الخزينة في نهاية السنة المحاسبية

الإيضاحات حول القوائم المالية للسنة المنتهية في 31 ديسمبر 2022

I. تقديم الشركة

- الاسم الاجتماعي: الشركة التونسية للتأمين التكافلي "الأمانة تكافل"،
- الصفة القانونية: شركة خفية الاسم،
- تاريخ التأسيس: 15 فيفري 2013،
- تاريخ الترخيص لمزاولة النشاط: 15 أفريل 2013 (تاريخ قرار وزير المالية)
- المقر الاجتماعي: 13 نهج البرجين – مونبليزير-1073 تونس،
- غرض الشركة: تقديم خدمات التأمين باعتماد منظومة التأمين التكافلي وفقا لمبادئ الشريعة الإسلامية وللمعايير المحاسبية التونسية الخاصة بشركات التأمين التكافلي،
- السجل التجاري: تونس B0149542013،
- المعرف الجبائي: 000 MP 1288 542B،
- الشبكة التجارية:
- ✓ 9 مركز اكتتاب مباشر،
- ✓ 47 نائب تأمين،
- ✓ 22 سمسار تأمين.
- عدد الأعوان: 76 عون موزعون كالاتي:

الوجهة	الأجر السنوي الخام	عدد الأعوان	الصنف
مخصصة لنشاط صندوق المساهمين	1.585.193	17	إطارات الإدارة
	1.786.427	34	الإطارات العليا
	596.182	14	أعوان الإشراف والإحاطة
	391.983	11	أعوان التنفيذ
4.359.785	76	المجموع	

- رأس المال الاجتماعي: 14.101.510 دينار مقسم إلى 1.410.151 سهما قيمة السهم الواحد 10 دنانير،
- يوزع كما يلي:

المساهمون	عدد الأسهم	القيمة (دينارا)	الحصة (%)
بنك البركة تونس	419.850	4.198.500	29.774
مؤسسة كومار	270.000	2.700.000	19.147
مؤسسة كارت	180.000	1.800.000	12.765
مؤسسة أستري	180.000	1.800.000	12.765
مؤسسة كارت للحياة	90.000	900.000	6.382
شركة الإعادة التونسية	90.000	900.000	6.382
مجموعة مزابي:	90.000	900.000	6.382
✓ أفري فيزيون	(30.000)	(300.000)	2.127
✓ مؤسسات دالماس	(30.000)	(300.000)	2.127
✓ مطحنة سكرة	(30.000)	(300.000)	2.127
بيت الإيجار المالي التونسي السعودي	90.000	900.000	6.382
السيد عبد الإله عبد الرحيم صباحي	150	1.500	0.011
السيد عبد اللطيف شعبان	151	1.510	0.011
المجموع	1.410.151	14.101.510	100

II. الوقائع المميزة للسنة المحاسبية:

1- على مستوى القطاع:

المشاركة في إطار اجتماع مشترك بين الهيئة العامة للتأمين والجامعة التونسية لشركات التأمين في دراسة مواضيع تخص القطاع:

- الاستعداد الى اعتماد معيار الملائة المتركزة على المخاطر تعريفه تأمين السيارات، الانتقال الى المعايير المحاسبية الدولية (IFRS).
- مشروع مراجعة طرق احتساب متوسط مدة التعويض (المرجع: المنشور عدد 2010/258 الصادر عن الهيئة العامة للتأمين).
- بدء العمل على مستوى الجامعة التونسية لشركات التأمين بالمنصة الموضوعة للتصرف في حوادث السيارات وذلك بتمكين شركات التأمين من تنزيل محاضرهم بصفة حينية.
- الاستعداد بالتعاون مع المكتب الموحد التونسي للسيارات لاعتماد المنظومة الالكترونية لإصدار البطاقة البرتقالية.

2- على مستوى الشركة:

- صياغة خطة مواصلة العمل (Plan de continuité d'activité) للبدء بها بداية من سنة

2023.

- الشروع في عملية بيع أسهم كل من "شركة كارت" و "شركة كارت حياة" في رأس مال "شركة الأمانة تكافل" الى كل من "بنك البركة" وشركة البركة سيكار " البالغة 270.000 سهم بسعر 21,525 ديناراً للسهم الواحد.
- بلغت النتيجة المجمعة لسنة 2022 ما قيمته 3.471.686 ديناراً مقابل 3.448.757 ديناراً سنة 2021 وهي مفصلة كالتالي:

(بحساب الدينار)

التغيرات	2021	2022	النتيجة	
-116.305	475.644	359.339	تكافل عائلي	صندوق المشتركين
-191.841	661.622	469.781	تكافل عام	
331.075	2.311.491	2.642.566	صندوق المساهمين	
22.929	3.448.757	3.471.686	المجموع	

- تطور رقم معاملات الشركة بنسبة 8% ليلعب 47.158 ألف ديناراً مقارنة ب 43.674 ألف دينار سنة 2021. حيث ارتفع رقم معاملات في صنف التأمين التكافلي العام إلى 38.420 ألف دينار سنة 2022 مقابل 34.491 ألف دينار سنة 2021 و تراجع في صنف التأمين التكافلي العائلي بنسبة 5% ليلعب 8.739 ألف دينار سنة 2022 مقابل 9.183 ألف دينار سنة 2021 .
- ارتفاع اجمالي التعويضات سنة 2022 ليلعب 21.816 ألف ديناراً مقابل 19.509 ألف دينار سنة 2021 أي بنسبة 11,8%.
- تطورت المدخرات الفنية في نهاية سنة 2022 بمبلغ 13.234.427 ليصل الى 83.472.017 ديناراً سنة 2022 مقابل 70.237.590 ديناراً في 2021/12/31 وهي مفصلة كما يلي:

(بحساب)

(الدينار)

التغيرات	2021	2022	المدخرات	
-366.696	13.411.583	13.044.887	مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة	
7.449.102	25.773.225	33.222.327	مدخرات التعويضات (تكافل عام)	
-300.000	300.000	0	مدخرات التعديل والتوازن	
-1.000	71.000	70.000	مدخرات فنية أخرى (تكافل عام)	
5.876.184	29.627.926	35.504.110	مدخرات التأمين التكافلي العائلي	
363.444	826.617	1.190.061	مدخرات التعويضات (تكافل عائلي)	
213.394	227.238	440.631	مدخرات فنية أخرى (تكافل عائلي)	
13.234.427	70.237.590	83.472.017	المجموع	

- علي إثر مراسلة الهيئة العامة للتأمين لمؤسسات القطاع و طلب تسجيل قسط من العمولات المسجلة علي معيدي التأمين في شكل عمولات مؤجلة، قامت الأمانة تكافل بالتشاور مع مراقبي الحسابات بالاستجابة لهذا الطلب و احتساب عمولات مؤجلة بعنوان سنة 2022 بمبلغ يقدر ب 377 ألف دينار.

- قامت الشركة سنة 2022 بتسجيل حصة لمعيدي التأمين في مدخرات التعويضات بعنوان الحوادث التي لم تجد بالنسبة لفرع السيارات. وبالتشاور مع مراقبي الحسابات وقع اعتماد طريقة احتساب الفارق بين مدخرات التعويضات للحوادث التي لم تجد بعد صافية من عمليات إعادة التأمين وهي تعتبر الطريقة المعتمدة عامة في القطاع.

- في خصوص تقدم مشروع الانتقال للمعايير المحاسبية الدولية، تمكنت الأمانة تكافل بالاستعانة بمكتب الخبرة المساعد من إتمام التعديلات المحاسبية اللازمة لسنتي 2019 و 2020 وتقديم القوائم المالية وفق المعايير الدولية للسنتين المذكورتين. كما تم عرضها على مجلس الإدارة بالإضافة الى مراسلة الهيئة العامة للتأمين ومدتها بمذكرة في الغرض. هذا وتجدر الإشارة الى انه قد تم تأجيل الانتقال الفعلي للمعايير المحاسبية الدولية الى سنة 2023.

- تطور هام في توظيفات الشركة ب 22.72% ليصل إلى 75.751 ألف دينار مقارنة ب 58.536 ألف دينار سنة 2021.

III. تقديم صندوق المشتركين، عملياته وانشطته ونظامه الداخلي، بما في ذلك طرق توزيع

فائض كل صندوق

يتكون " صندوق المشتركين" أساسا من جملة مساهمات المشتركين والتي تخصص لدفع التعويضات مع فصلها تماما عن حسابات مؤسسة التأمين التكافلي.

ينقسم صندوق المشتركين الى صندوقين رئيسيين: صندوق التكافل العائلي وصندوق التكافل العام. وينقسم كل صندوق بدوره الى صناديق فرعية وفق خصوصية المنتجات التأمينية.

يضبط النظام الداخلي حقوق والتزامات المشتركين وبوجه خاص طريقة تحديد فائض أو عجز الصندوق، بالإضافة إلى طريقة وترتيبات توزيعه.

يستعمل الفائض التأميني في سداد القرض الحسن إن وجد لتغطية عجز صندوق المشتركين ثم في تكوين مدخرات لمجابهة تقلب نسبة التعويضات حسب النسب المنصوص عليها بالقانون

الجاري به العملّ وينظر مجلس الإدارة في الفائض التأميني ويتخذ القرارّ بعد أخذ رأي هيئة الرقابة الشرعية.
تستثنى عقود التأمين التكافلي التي تحتوي على آلية المشاركة في الأرباح وعقود التأمين التكافلي للدخار من توزيع الفائض التأميني.

وتقوم مؤسسة التأمين التكافلي باستبعاد جميع الاشتراكات التأمينية التي تم إلغاؤها خلال السنة المحاسبية المعنية.

كما لا تخضع اشتراكات إعادة التأمين المقبولة للمشاركة في توزيع الفائض ويجب أن يكون أساس حساب توزيع الفائض هو إجمالي الاشتراكات المكتسبة بعد خصم اشتراك إعادة التأمين الوارد.

ويتم توزيع المبلغ المقرر من صافي الفائض التأميني المحقق خلال السنة المحاسبية المعنية على المشتركين الذين تكون وثائقهم التأمينية سارية المفعول في تاريخ توزيع الفائض كل حسب نسبة مشاركته في صندوق المشتركين.

IV. قواعد احتساب عمولة الوكالة وإجراءات الموافقة عليها.

يقطع النظر على ما ورد بقرار وزير المالية المؤرخ في 15 مارس 2022 والذي يشرع العمل به بداية من سنة 2023، وعملاً بمبدأ تحميل أعباء التصرف بصفة كلية ومباشرة على صندوق المساهمين كما نص على ذلك المعيار المحاسبي وأقره مجلس الإدارة الخامس لسنة 2017 بتاريخ 15 ديسمبر 2017 تمّ اعتماد الطريقة التالية لضبط نسبيتي الوكالة والمضاربة.

✓ قواعد احتساب عمولة الوكالة والمضاربة:

على أساس ما سبق ذكره يحتسب المبلغ الجملي للوكالة والمضاربة لتغطية مصاريف الإدارة يضاف لها الاستهلاكات السنوية والفارق بين إيرادات توظيف رأس المال على أساس نسبة 10% ومعدل التوظيفات بالشركة.

• ضبط مداخل عملية المضاربة

يتم احتساب مداخل عملية المضاربة للسنة المالية المعنية على أساس معدل التوظيفات المدرج بالميزانية التقديرية للسنة المالية بدون احتساب رأس المال كما يتم الاستئناس بنسب المضاربة المعتمدة بالسنة الفارطة.

• ضبط مجموع الاشتراكات الخاضعة لنسبة الوكالة

مجموع الاشتراكات الخاضعة لنسبة الوكالة = اشتراكات التكافل العام + اشتراكات تكافل تمويل.

• احتساب نسبة الوكالة

نسبة الوكالة = المبلغ الواجب تغطيته بالوكالة / مجموع الاشتراكات الخاضعة لنسبة الوكالة.

✓ إجراءات الموافقة على عمولة الوكالة

بمناسبة اعداد الميزانية التقديرية السنوية يتم إعداد مذكرة متعلقة بتحديد عمولة الوكالة ونسبة المضاربة وطريقة احتسابها لعرضها على أنظار هيئة الرقابة الشرعية لإبداء الرأي ثم على مجلس الإدارة للمصادقة.

.V قواعد تحديد نسبة المضاربة وإجراءات الموافقة عليها:

✓ تحديد نسبة المضاربة

يتم احتساب نسبة المضاربة للسنة المالية المعنية على أساس معدل التوظيفات المدرج بالميزانية التقديرية للسنة المالية والمبلغ الواجب تغطيته بمدخيل المضاربة وبدون احتساب رأس المال، كما يتم أيضا الاستئناس بنسب المضاربة المعتمدة بالسنة الفارطة.

✓ إجراءات الموافقة عليها

يتم عرض مذكرة تتعلق بطريقة تحديد عمولة الوكالة ونسبة المضاربة على أنظار أعضاء هيئة الرقابة الشرعية ومجلس الإدارة للمصادقة على النسب المقترحة.

.VI لجنة الرقابة الشرعية ودورها ومسؤولياتها

هيئة الرقابة الشرعية: هي سلطة الرقابة والتدقيق الشرعي على جميع عمليات التكافل على مستوى الاكتتاب وتوظيف الأموال واحترام الإجراءات المتعلقة بالتصرف في صندوق المشتركين وتتكون الهيئة من رئيس وعضوين.

- رئيس الهيئة: هشام قريسة رئيس جامعة الزيتونة تونس سابقا متحصل على دكتوراه دولة في العلوم الإسلامية بجامعة الزيتونة بتونس ومتحصل على دكتوراه في الفقه الإسلامي بالكلية الزيتونية للشريعة وأصول الدين بتونس
- عضو: إلياس دردور متحصل على دكتوراه في العلوم الإسلامية بجامعة الزيتونة ومتحصل على الماجستير في العلوم الإسلامية تخصص "مبادئ الفقه" جامعة الزيتونة
- عضو: أنور قظوم متحصل على دكتوراه في الفقه وأصوله مستشار مالية اسلامية بالأكاديمية العالمية للبحوث والاستشارات في المالية الاسلامية (ISRA

CONSULTANCY)

يتم تنظيم اجتماعات هيئة الرقابة الشرعية مع الإدارة العامة ووحدة التدقيق الشرعي الداخلي كل ثلاثية، مع إمكانية تنظيم لقاءات وجلسات عمل مع أعضاء الهيئة كل ما اقتضت الحاجة ذلك.

كما شهدت سنة 2022 توجيه بعض الاستشارات الفقهية التي حظيت جميعها بالناية اللازمة والمراجعة المعمّقة من طرف أعضاء الهيئة، وانهقدت في شأنها عدّة جلسات عمل وذلك لتقديم المؤيّدات التكميلية والإيضاحات اللازمة.

VII. المبادئ والطرق المحاسبية المعتمدة

وقع إعداد وضبط القوائم المالية للشركة التونسية للتأمين التكافلي "الأمانة تكافل" للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2019 وفقا لنظام المحاسبة للمؤسسات المعتمدة في تونس عملا بأحكام القانون عدد 96-112 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 وطبقا لمعايير المحاسبة الخاصة بقطاع التأمين التكافلي المصادق عليها بقرار من وزير المالية المؤرخ في 27 مارس 2018 (المعيارين 43 44) والمتعلقة بضبط القوائم المالية وبالرقابة الداخلية والتنظيم المحاسبي .

تتضمن القوائم المالية: الموازنة الموحدة، قائمة فائض أو عجز صندوق التأمين التكافلي العائلي، قائمة فائض أو عجز صندوق التأمين العام، قائمة النتائج لمؤسسة التأمين التكافلي، جدول التعهدات المقبولة والمقدمة الموحد، جدول التدفقات النقدية الموحد والإيضاحات حول القوائم المالية.

تتلخص أسس القيس والمبادئ المحاسبية الخاصة المتعلقة بإعداد القوائم المالية فيما يلي:

1. أصول مادية للاستغلال

وقع إدراج الأصول المادية المستغلة من طرف شركة "الأمانة تكافل" ضمن الموازنة بسعر تكلفة الاقتناء، ويحتسب استهلاك هذه الأصول على أساس القسط الثابت على العمر الافتراضي لكل جزء منها.

تم اعتماد النسب التالية لتسجيل الاستهلاكات:

20 سنة	- مباني للاستغلال
5 سنوات	- معدّات نقل
5 سنوات	- معدّات مكتبية مختلفة
7 سنوات	- تجهيزات وعمليات تركيب وتهيئة مختلفة
3 سنوات	- معدّات إعلامية
5 سنوات	- النظام المعلوماتي

2. التوظيفات

يقع تقييد التوظيفات المالية بسعر التكلفة (والذي يتضمن مبلغ حقوق الاكتتاب وحقوق الإسناد اللزّمة) دون الأخذ بعين الاعتبار مصاريف الاقتناء التي يقع تقييدها ضمن أعباء السنة.

عند تاريخ إقفال الحسابات، يتم تقييم سندات المساهمات بحسب قيمتها الاستعمالية ويقع تكوين مدخّرات لناقص القيمة بالنسبة للتكلفة.

يقع تسجيل مداخيل التوظيفات ضمن الإيرادات طبقا لمبدأ الاستحقاق حتى وإن لم يتم تحصيلها بعد.

3. الأعباء المؤجلة

تشمل الأعباء المؤجلة المصاريف الأوليّة والأعباء للتوزيع وتسجّل هذه المصاريف ضمن أصول الموازنة باعتبارها أعباء مؤجلة حيث انه من المحتمل استرداد المبالغ المخصّصة لها عن طريق الأنشطة اللاحقة. يتمّ استيعاب هاته المصاريف على مدى فترة ثلاثة سنوات.

4. المدّخرات الفنيّة

إن طرق تقييم المدّخرات الفنيّة المسجّلة من طرف شركة "الأمانة تكافل" هي مطابقة لمعايير المحاسبة الخاصة بقطاع التّأمين التكافلي (المعياران 43, 44) والمتعلّقة بضبط القوائم الماليّة وبالرقابة الداخليّة والتنظيم المحاسبي و لمقتضيات المعيار المحاسبي عدد 29 المتعلّق بالمدّخرات الفنيّة في مؤسّسات التّأمين و/ أو إعادة التّأمين، و قرار وزير الماليّة المؤرّخ في 27 فيفري 2001 و المنقح بقرار وزير الماليّة بتاريخ 1 مارس 2016 المحدّد لقائمة و طريقة تقييم المدّخرات الفنيّة و شروط توظيفها وتتكون هذه المدّخرات من:

- مدّخرات أقساط التّأمين غير المكتسبة
- مدّخرات التّعويضات تحت التسوية (التكافل العائلي والعام)
- مدّخرات حسابية للتأمين التكافلي العائلي
- مدخرات المساهمة في الأرباح والإرجاعات (التكافل العائلي والعام)

4.1 مدّخرات التّعويضات تحت التسوية:

يقع تقييم مدّخرات التّعويضات حسب التكلفة الجميلة المقدّرة بعنوان الحوادث التي جدّت (وغير الخالصة) صافية من المبالغ التي دفعت بعنوان هذه التّعويضات.

هذه المدّخرات ينبغي احتسابها حسب صنف المخاطر وبصفة منفصلة بالنسبة إلى كلّ تعويض.

عند احتساب مدّخرات التّعويضات تحت التسوية يأخذ بعين الاعتبار نفقات تسوية التّعويضات مهما كان مصدرها والتي وقع تقييمها في حدود 5 بالمائة من جملة مدّخرات التّعويضات (الحد الأدنى المنصوص عليه بالفصل 21 من قرار وزير الماليّة المؤرّخ في 27 فيفري 2001).

4.2 مدّخرات أقساط التّأمين غير المكتسبة:

مدّخرات أقساط التّأمين غير المكتسبة هي مدّخرات مخصّصة لتقييد حصّة أقساط التّأمين الصادرة وأقساط التّأمين للإصدار والمتعلّقة بالسنة المحاسبيّة الموالية أو السنوات المحاسبيّة التي تليها.

تحتسب هذه المدّخرات على أساس طريقة التّوزيع حسب المدّة وتتعلّق بقسط التّأمين التجاري، ويقيد التغيّر من سنة محاسبية إلى أخرى المتعلّق ببند مدّخرات أقساط التّأمين غير المكتسبة في سطر منفصل من قائمة فائض أو عجز صندوق التّأمين التكافلي العام تحت بند أقساط التّأمين الصادرة.

3.4 المدخرات الحسابية للتأمين التكافلي العائلي:

يقع تقييم المدخرات الفنية المتعلقة بمحفظه عقود التأمين التكافلي العائلي في نهاية كل فترة محاسبية ويأخذ بعين الاعتبار القيمة المحيئة (القيمة الاكتوارية المقدرة ...) لتعهدات شركة التأمين التكافلي.

5. إيرادات الاستغلال:

يتمّ التقييد المحاسبي بالنسبة للإيرادات المتأتية من بيع عقود التأمين بداية من تاريخ إمضاء العقد، وبالتالي دون التقييد بتاريخ استخلاص أول قسط من المنحة.

أقساط التأمين التي وقع إسنادها تمثل أقساط التأمين المخصصة من طرف شركة "الأمانة تكافل" لمعدي التأمين مقابل المخاطر التي قبلوا تأمينها، ويقع تقييد عمليات الإسناد خلال السنة.

تقوم الشركة بخصم عمولات لفائدتها بعنوان أقساط التأمين التي وقع إسنادها حسب نسب وقع تحديدها في عقود إعادة التأمين.

يتمّ تقييد هذه العمولات المتحصّل عليها من معيدي التأمين بطرحها من أعباء الاستغلال ضمن قائمة النتائج الفنية على التكافل العائلي والتكافل العام، حيث أنّ هذه العمولات لا يقع اعتبارها إيرادات وإنما تعتبر تغطية لأعباء تصرّف الشركة.

6. نفقات اقتناء مؤجلة:

يتمّ تقييم نفقات الاقتناء المؤجلة بأن يطبق على مبلغ الاشتراكات غير المكتسبة المرتبطة بالتأمين التكافلي العام ضارب نفقات الاقتناء الذي يقع تحديده عن طريق نتيجة القسمة بين نفقات الاقتناء المسجلة في المحاسبة وبين الاشتراكات الصادرة.

7. مدخرات على حسابات نواب ووسطاء التأمين:

وقع احتساب مدخرات انخفاض قيمة المستحقات على المؤمن لهم ووسطاء التأمين طبقاً لمقرر الهيئة العامة للتأمين عدد 01 لسنة 2021.

8. طرق التوزيع المباشر والكلّي للأعباء

وقع توزيع الاعباء بين صندوق المشتركين وصندوق المساهمين كما يلي:

يغطي صندوق المساهمين جميع الاعباء المسجلة بالبند 9 باستثناء الاعباء التالية التي يتحملها صندوق المشتركين:

- مخصصات الديون متولدة عن عمليات تأمين تكافلي (المصنفة حالياً في البند 6)،
- الاستهلاكات المتعلقة بخطة الإعلام والإشهار
- أتعاب المحامين وكتاب العدل في إطار تحصيل أقساط التأمين.
- الضرائب الموظفة على رقم أعمال شركة الأمانة تكافل.

9. فائض أو عجز صندوق المشتركين للسنة المحاسبية:

يشمل هذا البند فائض أو عجز صندوق المشتركين وهو الفرق الإيجابي بين:

- مجموع المساهمات الصافية من الإلغاءات، عائدات الاستثمار وبقية العائدات الأخرى، من جهة
- مجموع التعويضات المدفوعة، مخصصات المدخرات الفنية، مكافئة مؤسسة التأمين التكافلي و / أو إعادة التكافل مقابل إدارة عمليات التأمين التكافلي و / أو إعادة التكافل وعمليات الاستثمار وكل المصاريف الأخرى المتعلقة كلياً وبصفة مباشرة بصندوق المشتركين، من جهة أخرى. عندما يكون هذا الفرق سلبياً، يسمى " عجز صندوق المشتركين".

10. مذكرة حول الانتقال للمعايير المحاسبية 43 و44 الخاصة بمؤسسات التأمين التكافلي

طرق ضبط القوائم المالية

- إبراز فصل واضح بين صافي الأصول للمشاركين ورأس مال مؤسسة التأمين التكافلي
- تقديم بنود الأصول، الخصوم، التعهدات المقبولة والمقدمة والتدفقات النقدية بصورة منفصلة وكذلك بصورة مجمعة
- تقديم بنود الأصول بقيمتها الصافية من الاستهلاكات والمدخرات.
- ضبط قائمة فائض أو عجز صندوق التأمين التكافلي وإعادة التأمين التكافلي العام
- ضبط قائمة فائض أو عجز صندوق التأمين التكافلي وإعادة التأمين التكافلي العائلي
- ضبط قائمة النتائج لمؤسسة التأمين التكافلي و/أو إعادة التأمين التكافلي
- إضافة جداول افصاح تكميلية صلب الايضاحات حول القوائم المالية:
 - ضبط جدول تغييرات الأصول الصافية لصندوق المشتركين
 - ضبط جدول تغييرات في الأموال الذاتية لمؤسسة التأمين التكافلي و/أو إعادة التأمين التكافلي ضمن الإيضاحات حول القوائم المالية

طرق تخصيص نفقات الإدارة والتصرف

- تم إدراج كل نفقات التصرف في صندوق التأمين التكافلي و / أو إعادة التأمين التكافلي ضمن حسابات مؤسسة التأمين وإعادة التأمين التكافلي باستثناء المبالغ المتعلقة بإسهامات المؤسسة في الهيئات المهنية والأعباء الجبائية المتصلة بأقساط التأمين التكافلي والتي وقع تحميلها على صندوق المشتركين مع التطبيق بأثر رجعي بالنسبة لسنة 2018 لا غير.
- تم تخصيص الأعباء المتعلقة بتوظيف أموال المشتركين حصراً في حسابات صندوق المشتركين.
- تم ترتيب الأعباء الداخلية والخارجية على كاهل صندوق المشتركين بحسب وجهتها وليس بحسب طبيعتها
- ولا يسمح أي تخصيص تحليلي للنفقات بين صندوق المشتركين ومؤسسة التأمين التكافلي و / أو إعادة التأمين التكافلي من خلال استخدام مفاتيح التوزيع. وبالتالي يتم،

كقاعدة عامة، تخصيص النفقة من البداية إلى صندوق المشتركين أو إلى مؤسسة التأمين التكافلي و / أو إعادة التأمين التكافلي.

قواعد التقييم والتقييد المحاسبي

- تم تقييد عمولات الوكالة والمضاربة على نفس الأساس الذي يتم فيه تدوين الإيرادات المتعلقة بها.
- تحتسب عمولة الوكالة على أساس نسبة مئوية من مساهمات المشتركين وتحتسب عمولة المضاربة وفقا لعقد "المضاربة" وعلى أساس نسبة مئوية من عائدات التوظيفات
- فيما عدى ذلك وباستثناء طرق تخصيص نفقات التصرف، يقع اعتماد قواعد التقييم والتقييد المحاسبي للأصول والخصوم والأموال الذاتية والأعباء والإيرادات وفقا لمعايير المحاسبة القطاعية ذات الصلة لمؤسسات التأمين وإعادة التأمين، وفي غياب ذلك، تعتمد المعايير الأخرى للنظام المحاسبة للمؤسسات.

ضبط المعلومات المقارنة

- وقع الإفصاح عن المعلومات المقارنة للفترة المحاسبية السابقة

VIII. اعتماد المعايير الشرعية والاستثناءات الرئيسية من المعايير الشرعية المعمول بها

تقوم الشركة التونسية للتأمين التكافلي "الأمانة تكافل" بإدارة جميع أعمالها وشؤونها وفقا لأحكام مجلة التأمين ومبادئ المالية الإسلامية. ويستند نظام التأمين التكافلي من حيث المبدأ، على التعاون المتبادل والمسؤولية والحماية والمساعدة بين المشتركين من أجل مصلحتهم العامة، مقابل معلوم اشتراك يدفع لصندوق تكافل المشتركين على سبيل الالتزام بالتبرع والمواصاة قصد جبر الضرر ومواساة المتضرر من خلال التعويضات التي يقدمها هذا الصندوق والتي يتم فصلها تماما عن صندوق المساهمين

IX. إيضاحات حول الموازنة المجمعّة للسنة المحاسبية 2022 :

الإيضاح ع1-د: الأصول غير المادية

بلغت القيمة الصافية للأصول غير المادية للأمانة تكافل في موقى سنة 2022 ما قدره 43.223 ديناراً وينتمي هذا البند الى الاصول الراجعة لصندوق المساهمين.

الإيضاح ع2-د: الأصول المادية

بلغت القيمة الصافية للأصول المادية للأمانة تكافل في موقى سنة 2022 ما قدره 582.304 ديناراً مقابل 420.433 ديناراً في موفى سنة 2021 أي بزيادة قدرها 161.871 ديناراً، وينتمي هذا البند الى الاصول الراجعة لصندوق المساهمين.

الإيضاح ع3-د: أراض وبناءات

بلغ الرصيد الصافي لبند الاراضي والبناءات سنة 2022 والذي يعود في مجمله لمؤسسة التأمين التكافلي ما قيمته 940.764 ديناراً يتمثل في اقتناء عقارين لبعث فرعين جهويين في ولايتي سوسة وصفاقس مفصلة كالاتي:

- عقار سوسة وقع اقتنائه سنة 2017 وتبلغ قيمته 375.169 ديناراً
- عقار صفاقس وقع اقتنائه سنة 2018 وتبلغ قيمته 649.592 ديناراً.
- الاستهلاكات بعنوان العقارات وتبلغ قيمتها 83.997 ديناراً

الإيضاح ع4د: توظيفات في المؤسسات المرتبطة وذات صلة مساهمة
بلغ رصيد التوظيفات الصافي في المؤسسات المرتبطة في نهاية سنة 2022 ما قدره
71.333.501 ديناراً مقابل 54.073.601 ديناراً موفى سنة 2021 مفصّل كما يلي:

(بحساب الدينار)

صندوق المشتركين		مؤسسة التأمين التكافلي		العناصر
الصافي 2021	الصافي 2022	الصافي 2021	الصافي 2022	
150.101	150.001			مساهمات
150.001	150.001	-	-	أسهم مدرجة بالسوق المالية (BEST LEASE)
41.178.500	55.838.000	12.745.000	15.345.500	ودائع لدى مؤسسات مالية
35.535.000	47.494.500	9.745.000	12.345.500	ودائع لدى مؤسسات مرتبطة (بنك البركة)
5.643.500	8.343.500	3.000.000	3.000.000	ودائع لدى مؤسسات مرتبطة (BEST LEASE)
41.328.601	55.988.001	12.745.000	15.345.500	المجموع

الإيضاح ع5د: توظيفات مالية أخرى

بلغ رصيد التوظيفات المالية الأخرى في نهاية سنة 2022 مبلغاً قدره 3.842.450 ديناراً
مقابل 3.807.431 ديناراً موفى سنة 2021، مفصّل كما يلي:

(بحساب الدينار)

صندوق المشتركين		مؤسسة التأمين التكافلي		العناصر
الصافي 2021	الصافي 2022	الصافي 2021	الصافي 2022	
-	-	-	-	الاكتتاب الوطني
291.817	316.562	1.509.600	1.509.600	أسهم وسندات أخرى ذات مداخل متغيرة وحصص في الصناديق المشتركة للتوظيف الجماعي
-	-	6.649	4.736	قروض للأعوان (قروض رهنية على عقارات)
-	-	-	-	ودائع لدى مؤسسات بنكية ومالية
299.364	311.552			توظيفات أخرى وفقاً للمعايير الشرعية
1.700.00	1.700.00	-	-	رقاق وسندات ذات مداخل قارة
2.291.182	2.328.114	1.516.249	1.514.335	المجموع

الإيضاح ع6د: حصة معيدي التأمين التكافلي في المدخرات الفنية

بلغت حصة معيدي التأمين التكافلي في المدخرات الفنية في نهاية سنة 2022 مبلغ
قدره 22.034.700 ديناراً مقابل 17.431.661 ديناراً موفى سنة 2021 أي بزيادة قدرها
4.603.039. ديناراً مفصّل كما يلي:

(بحساب الدينار)

الصافي 2021	الصافي 2022	العناصر
1.925.779	3.339.288	حصة معيدي التأمين أقساط التأمين غير المكتسبة
9.552.767	12.438.346	مدخرات التأمين على الحياة
141.540	277.239	حصة معيدي التأمين في مدخرات التعويضات (التأمين على الحياة)
5.811.575	5.979.827	حصة معيدي التأمين في مدخرات التعويضات (التأمين على غير الحياة)
17.431.661	22.034.700	المجموع

الإيضاح ع7د: مستحقات متولدة عن عمليات التأمين المباشر

بلغت القيمة الصافية للمستحقات المتولدة عن عملية التأمين المباشر في نهاية سنة 2022 ما قدره 13.830.996 ديناراً مقابل 13.010.958 ديناراً سنة 2021 مسجلة زيادة قدرها 820.038 ديناراً، مفصلة كما يلي:

(بحساب الدينار)

العناصر	2022.12.31	2021.12.31
أقساط تأمين مكتسبة غير صادرة	98.895	35.834
مستحقات أخرى متولدة عن عمليات التأمين المباشر (ب)	9.378.737	9.728.522
مستحقات تم تعويضها وحلت المؤسسة محلها	4.353.364	3.246.603
المجموع	13.830.996	13.010.958

الإيضاح ع8د: مستحقات أخرى

بلغت المستحقات الأخرى في نهاية سنة 2022 ما قدره 4.224.509 ديناراً مقابل 2.889.923 ديناراً سنة 2021، مفصلة كما يلي:

(بحساب الدينار)

مستحقات أخرى	الهام	الاستهلاكات والمدخرات	الصافي	الصافي
	2022	2022	2021	2022
الأداءات المقطعة من المورد	3.502.342	0	2.254.169	3.502.342
الأعوان	594.661	0	588.063	594.661
مدينون مختلفون (أ)	127.506	0	47.691	127.506
المجموع	4.224.509	0	2.889.923	4.224.509

الإيضاح ع9د: عناصر أخرى للأصول

1.9 أموال في البنك والخزينة

بلغت الأرصدة في البنك والخزينة في موقى سنة 2022 ما قدره 3.106.571 ديناراً مقابل 11.161.795 ديناراً في سنة 2021 مفصلة كالاتي بين صندوق المشتركين ومؤسسة الامانة تكافل:

(بحساب الدينار)

صندوق المشتركين		مؤسسة التأمين التكافلي		أموال في البنك والخزينة
2022.12.31	2021.12.31	2022.12.31	2021.12.31	
-2.910.044	3.453.190	282.205	2.020.016	أموال في البنك
4.863.053	5.025.547	0	0	شيكات وأوراق للتحويل
59.517	217.607	0	0	الخزينة
816.669	445.436	0	0	أموال في الخزينة العامة
2.824.365	9.141.780	282.205	2.020.016	المجموع

2.9 مصاريف اقتناء مؤجلة

بلغت مصاريف الاقتناء المؤجلة في 2022/12/31 مبلغاً قدره 2.683.160 ديناراً مقابل 1.869.936 ديناراً في 2021/12/31.

تتضمّن مصاريف الاقتناء المؤجلة أعباء اقتناء العقود وعمولات الوساطة بالنسبة للقسط الذي لا يهّم سنة 2022.

خلال سنة 2022 وقع تقييم نفقات الاقتناء المؤجلة بالاعتماد على نسبة أقساط التأمين غير المكتسبة مقارنة بأقساط التأمين الصادرة والمقبولة لكل صنف من أصناف التأمين.

3.9 أعباء أخرى للتوزيع

بلغت الأعباء لمؤجلة في سنة 2022 ما قدره ديناراً 4.187.433 مقابل 4.035.524 ديناراً سنة 2021، وهي تشمل مصاريف التأسيس والتسويق بالنسبة لصندوق المساهمين والأقساط المؤجلة لعمولة الوكالة بالنسبة لصندوق المشتركين.

(حساب الدينار)

صندوق المشتركين		مؤسسة التامين التكافلي		
2021.12.31	2022.12.31	2021.12.31	2022.12.31	
		334.121	567.328	اعباء مؤجلة
				مصاريف التأسيس والتسويق
3.701.403	3.620.105			الاعباء المؤجلة لعمولة الوكالة
3.701.403	3.620.105	334.121	567.328	المجموع

4.9 حسابات تسوية الأصول

بلغت مصاريف حسابات تسوية الأصول في 2022/12/31 مبلغاً قدره 5.070.333 ديناراً مقابل 2.742.153 ديناراً في 2021/12/31 مفصلة كالآتي:

(حساب الدينار)

صندوق المشتركين		مؤسسة التامين التكافلي		
2021.12.31	2022.12.31	2021.12.31	2022.12.31	
				حسابات تسوية الأصول
1.215.918	1.706.044	408.257	391.854	أرباح مطلوبة على التوظيفات المالية غير مستحقة
1.010.274	2.082.505	107.705	889.930	أعباء مسجلة مسبقاً
2.226.192	3.788.549	515.962	1.281.784	المجموع

الإيضاح ع-10: الاموال الذاتية للمساهمين وصافي الأصول لصندوق المشتركين

أ- الاموال الذاتية للمساهمين

بلغ مجموع الأموال الذاتية قبل التوزيع في 2022/12/31 قيمة 21.205.237 ديناراً مقابل 18.562.671 ديناراً في 2021/12/31 أي بزيادة قدرها 2.642.566 ديناراً.

(بحساب الدينار)

الأموال الذاتية في 2021.12.31	الأموال الذاتية في 2022.12.31	العناصر
14.101.510	14.101.510	رأس مال المكتتب والمحزّر
118.932	326.929	احتياطات
1.848.443	3.771.938	نتيجة مؤجلة
2.311.491	2.642.566	نتيجة السنة المحاسبية
182.294	362.294	أموال ذاتية أخرى
18.562.671	21.205.237	المجموع

ب. صافي الأصول لصندوق المشتركين

بلغ صافي الأصول لصندوق المشتركين في 2022/12/31 مبلغا بما قيمته 154.141 ديناراً مقابل 674.979 ديناراً سلبيًا في 2021/12/31. مفصل كالاتي:

(بحساب الدينار)

2021.12.31	2022.12.31	صافي الأصول
(1.812.245)	(674.979)	عجز صندوق المشتركين لسنوات سابقة مؤجلة (*)
		مدخرات توازن صندوق المشتركين
		قرض حسن غير مسدد
1.137.266	829.120	فائض أو عجز صندوق المشتركين للسنة المحاسبية
(674.979)	154.141	المجموع

يبرز الجدول التالي تطور الأموال الذاتية المجمعة:

المجموع	التعديلات المحاسبية	أموال ذاتية أخرى منح استثمار	نتائج السنة المحاسبية	نتائج مؤجلة		احتياطات	رأس المال	
				نتائج مؤجلة	احتياطات			
6.794.109		2.897		-3.208.788			10.000.000	مجموع الارصدة الى حين 2017/12/31 بعد التخصيص
			1.379.169					نتائج السنة المحاسبية 2018
11.462.726	-812.061	2.897	1.379.169	-3.208.788			14.101.510	مجموع الارصدة الى حين 2018/12/31 قبل التخصيص
			1.364.546					نتائج السنة المحاسبية 2019
12.827.273		2.897	1.364.546	-2.641.680			14.101.510	مجموع الارصدة الى حين 2019/12/31 قبل التخصيص
			1.612.266					نتائج السنة المحاسبية 2020
			1.612.266					مجموع الارصدة الى حين 2020/12/31 قبل التوزيع
17.887.692		182.294	3.448.757	36.199	118.932		14.101.510	نتائج السنة المحاسبية 2021
			3.471.686					نتائج السنة المحاسبية 2022
21.359.378		362.294	3.471.686	3.096.959	326.929		14.101.510	مجموع الارصدة الى حين 2022/12/31 قبل التوزيع

الإيضاح ع-11: المدخرات الفنية

يبلغ مجموع المدخرات الفنية 83.472.017 ديناراً في 2022/12/31 مقابل 70.237.590 ديناراً في 2021/12/31 مفصل كالاتي:

2021.12.31	2022.12.31	مدخرات فنية
13.411.583	13.044.887	مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة
29.627.926	35.504.110	مدخرات التأمين التكافلي العائلي
826.617	1.190.061	مدخرات التعويضات (أقساط التأمين التكافلي العائلي)
25.773.225	33.222.327	مدخرات التعويضات (أقساط التأمين التكافلي العام)
300.000	0	مدخرات المساهمة في الأرباح و الإرجاعات (التأمين التكافلي العام)
227.238	440.631	مدخرات المساهمة في الأرباح و الإرجاعات (التأمين التكافلي العائلي)
71.000	70.000	مدخرات فنية أخرى
70.237.590	83.472.017	المجموع

• مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة

بلغت مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة في موفى سنة 2022 ما قدره 13.044.887 ديناراً مقابل 13.411.583 ديناراً في موفى سنة 2021، وقد تم احتسابها على أساس طريقة التوزيع حسب المدّة.

• **مدّخرات التأمين التكافل العائلي**

بلغت المدّخرات الفنيّة على الحياة في موفّى سنة 2022 ما قدره 35.504.110 ديناراً مقابل 29.627.926 ديناراً في موفّى سنة 2021.

مدّخرات التعويضات تحت التسوية بلغت مدّخرات التعويضات تحت التسوية الخاصة بالتكافل العام في موفّى سنة 2022 ما قدره 33.222.327 ديناراً مقابل 25.773.225 ديناراً في موفّى سنة 2021:

البيانات	مدّخرات التعويضات تحت التسوية 2022 (1)	توقعات الدعاوى للتحصيل 2022 (2)	المدّخرات على الحوادث المرتكبة وغير المصرح بها 2022 (3)	المجموع (1)-(2)+(3)
التأمين التكافلي العام	28.241.548	2.638.502	7.619.281	33.222.327
التأمين التكافلي على السيارات	25.139.185	2.086.305	7.114.792	30.167.672
التأمين التكافلي على النقل	244.869	422.377	75.000	-102.508
التأمين التكافلي على الحريق	2.024.601	129.820	25.000	1.919.781
تكافل جماعي على الصحة	832.893	0	404.489	1.237.382

الإيضاح ع-12 دد: ديون لودائع نقدية متحصل عليها من المؤسسات المسند إليها

بلغت هذه الديون في موفّى سنة 2022 ما قدره 19.422.984 ديناراً مقابل 14.819.944 ديناراً في 2021/12/31 مفصلة كالتالي:

(بحساب الدينار)

العناصر	2022.12.31	2021.12.31
حصة معيدي التأمين في المدّخرات على أقساط التأمين غير المكتسبة	1.962.315	1.195.263
حصة معيدي التأمين في المدّخرات الحسابية	12.420.182	8.989.257
حصة معيدي التأمين في مدّخرات التعويضات	5.040.487	4.435.424
المجموع	19.422.984	14.819.944

الإيضاح ع-13 دد: ديون أخرى

بلغت الديون الأخرى في موفّى سنة 2022 ما قدره 13.817.835 ديناراً مقابل 13.001.352 ديناراً في موفّى سنة 2021، مفصلة كالتالي:

(بحساب الدينار)

صندوق المشتركين		مؤسسة التأمين التكافلي		ديون أخرى
2021.12.31	2022.12.31	2021.12.31	2022.12.31	
0	0	0	0	ديون متولدة عن عمليات تأمين مباشر
981.322	952.313	0	0	ديون متولدة عن عمليات إعادة التأمين
131.134	123.163	0	0	ودائع وكفالات متحصل عليها من نواب ووسطاء التأمين
		399.904	634.398	الأعوان وحسابات مرتبطة بهم
1.785.226	1.303.002	1.613.175	3.304.922	الدولة والجماعات العموميّة
5.280.000	5.280.000	537.058	57.271	دائنون متنوّعون
2.273.532	2.162.766			الديون المستحقة لمشغل الصندوق (عمولة الوكالة، المضاربة وغيرها من الديون)
10.451.214	9.821.244	2.550.138	3.996.591	المجموع

الإيضاح ع-14دد: حسابات لتسوية خصوم أخرى
بلغ مجموع حسابات تسوية خصوم أخرى 480.969 دينار في 2022/12/31 وهو يمثل جملة أعباء للدفع في سنة 2023.

X. إيضاحات حول قائمة فائض أو عجز صندوق التكافل/إعادة تكافل العائلي

الإيضاح ع-15دد: أقساط التأمين
بلغت أقساط التأمين على الحياة في نهاية سنة 2022 ما قدره 5.909.035 ديناراً مقابل 7.043.546 ديناراً في موفى سنة 2021 كما هو مبين في الجدول التالي:

(بحساب الدينار)

أقساط صافية 2021.12.31	أقساط صافية 2022.12.31	أقساط مسندة	أقساط صادرة	أقساط التأمين
7 043 546	5 909 035	-2 829 676	8 738 711	أقساط التأمين الصادرة والمقبولة
7 043 546	5 909 035	-2 829 676	8 737 711	المجموع

الإيضاح ع-16دد: أعباء التعويضات
بلغت أعباء التعويضات في موفى سنة 2022 ما قدره 2.621.606 ديناراً مقابل 1.646.563 ديناراً في موفى سنة 2021، أي بارتفاع قدره 975.043 ديناراً.

الإيضاح ع-17دد: تغير المدخرات الفنية الأخرى
بلغ تغير مدخرات التأمين على الحياة في نهاية سنة 2022 ما قدره 3.222.162 ديناراً مقابل 5.255.530 ديناراً في نهاية سنة 2021.

الإيضاح ع-18دد: نفقات الاستغلال للتكافل العائلي
تتضمن أعباء الاستغلال نفقات الاقتناء ونفقات الإدارة على كاهل صندوق المشتركين وعمولات التأمين المتحصّل عليها من معيدي التأمين. حيث بلغ رصيد نفقات الاستغلال في نهاية سنة 2022 ما قدره 641.726 ديناراً مقابل 50.320 ديناراً في نهاية سنة 2021 أي بانخفاض قدره 591.406 ديناراً مفصّل كالآتي:

(بحساب الدينار)

2021.12.31	2022.12.31	نفقات الاستغلال
374.024	-740.636	نفقات الاقتناء
-	-	تغير مبالغ نفقات الاقتناء المؤجلة
-511.519	-1.098.787	نفقات الإدارة على كاهل صندوق المشتركين
935.863	1.197.697	عمولات متحصّل عليها من معيدي التأمين
50.320	-641.726	المجموع

الإيضاح ع-19دد: نفقات التصرف في التوظيفات

تبلغ نفقات التصرف في التوظيفات في موفى سنة 2022 ما قدره 336.166 ديناراً مقابل 468.484 ديناراً في موفى سنة 2021 مفصلة كالآتي:

(بحساب الدينا

2021.12.31	2022.12.31	نفقات التصرف في التوظيفات
-132.464	-153.593	عمولة المضاربة
-336.019	-182.573	نفقات التصرف أخرى في التوظيفات
-468.484	-336.166	المجموع

XI. إيضاحات حول قائمة فائض أو عجز صندوق التكافل/إعادة تكافل العام

الإيضاح ع-20دد: أقساط التأمين

بلغ رصيد أقساط التأمين المكتسبة في نهاية سنة 2022 ما قدره 35.263.668 ديناراً مقابل 30.199.348 ديناراً في سنة 2021 أي بزيادة قدرها 5.064.321 ديناراً مفصلة كالآتي:

(بحساب الدينار)

أقساط صافية	أقساط صافية	أقساط	أقساط صادرة	أقساط التأمين
2021.12.31	2022.12.31	مسندة		
30.811.215	33.483.463	-4.936.667	38.420.130	أقساط التأمين الصادرة والمقبولة
-611.868	1.780.205	1.413.509	366.696	تغير مدخرات أقساط التأمين الغير مكتسبة
30.199.348	35.263.668	-3.523.157	38.786.826	الأقساط المكتسبة

الإيضاح ع-21دد : أعباء التعويضات

1.21- المبالغ المدفوعة

يشمل هذا البند مجموع المبالغ المدفوعة والأعباء المتعلقة بها بمقدار 18.168.313 ديناراً في 2022/12/31 مقابل 16.346.014 ديناراً في 2021/12/31

2.21- تغير مدخرات التعويضات

بلغ تغير مدخرات التعويضات 7.107.822 ديناراً في 2022/12/31 مقابل 1.485.378 ديناراً في 2021/12/31.

الإيضاح ع-22دد: نفقات الاستغلال

بلغت نفقات الاستغلال 12.254.570 ديناراً في 2022/12/31 مقابل 11.588.508 في 2021/12/31 أي بزيادة قدرها 666.062 ديناراً. وتتمثل في تكاليف الاقتناء ونفقات الإدارة على كاهل صندوق المشتركين والعمولة المحصلة من معيدي التأمين التكافلي كما هو مبين في الجدول التالي:

(بحساب الدينار)

2021.12.31	2022.12.31	نفقات الاستغلال
-4.375.889	-4.431.894	نفقات الاقتناء
265.644	813.224	تغير مبالغ نفقات الاقتناء المؤجلة
-8.607.659	-9.711.012	نفقات الإدارة على كاهل صندوق المشتركين
1.129.396	1.075.112	عمولات متحصل عليها من معيدي التأمين
-11.588.508	-12.254.570	المجموع

الإيضاح ع23-دد: نفقات التصرف في التوظيفات

تبلغ نفقات التصرف في التوظيفات في موفى سنة 2022 ما قدره 512.252 ديناراً مقابل 463.362 ديناراً في موفى سنة 2021 مفصلة كالآتي:

(بحساب الدينار)

2021.12.31	2022.12.31	نفقات التصرف في التوظيفات
-107.196	-166.506	عمولة المضاربة
-322.242	-85.875	نفقات التصرف أخرى في التوظيفات
-33.824	-131	نفقات تصحيح القيمة على التوظيفات
-463.262	-252.512	المجموع

الإيضاح ع24-دد: أعباء فنية أخرى

تبلغ الأعباء الفنية الأخرى في موفى سنة 2022 ما قدره 280.887 ديناراً مقابل 914.506 ديناراً في موفى سنة 2021 وهي المدخرات المتعلقة بالمستحقات على نواب التأمين و المؤمن لهم و الأقساط المتنازع عليها.

XII. إيضاحات حول قائمة النتائج لمؤسسة التأمين التكافلي و/أو إعادة التكافل

الإيضاح ع25-دد: عمولة الوكالة

بلغت عمولة الوكالة خلال سنة 2022 ما قدره 10.252.224 ديناراً مقابل 9.637.570 ديناراً في موفى سنة 2021 أي بزيادة قدرها 614.654 ديناراً.

الإيضاح ع26-دد: عمولة المضاربة

بلغت عمولة المضاربة خلال سنة 2022 ما قدره 268.991 ديناراً مقابل 201.395 ديناراً في موفى سنة 2021 أي بزيادة قدرها 67.596 ديناراً.

الإيضاح ع27-دد: مداخيل التوظيفات

بلغت إيرادات التوظيفات خلال سنة 2022 ما قدره 1.262.462 ديناراً مقابل 921.693 ديناراً في موفى سنة 2021 أي بزيادة قدرها 340.769 ديناراً.

الإيضاح ع28-دد: أعباء أخرى

بلغت أعباء أخرى خلال سنة 2022 ما قدره 8.366.789 ديناراً مقابل 7.542.970 ديناراً في موفى سنة 2021 أي بزيادة قدرها 823.819 ديناراً مفصلة كالآتي:

(بحساب الدينار)

2021.12.31	2022.12.31	اعباء الأعبان
5.076.302	5.907.793	اعباء الأعبان
4.263.462	4.965.345	خام
0	0	مدخرات الإحالة على التقاعد
643.565	738.039	الصندوق الوطني للضمان الاجتماعي
88.485	122.149	التأمين الجماعي على الصحة (كومار)
80.790	82.260	الأداء على التكوين المهني والمساهمة في صندوق
2.466.668	2.458.996	أعباء أخرى
1.807.857	2.120.646	اعباء استغلال أخرى
658.811	338.350	مخصصات الاستهلاكات والمدخرات للأصول
7.542.970	8.366.789	المجموع

XIII. إيضاحات حول التدفقات النقدية

الإيضاح ع29- عدد: التدفقات النقدية

تشمل قائمة التدفقات النقدية:

11. 161. 795

-7.128.591

-806.779

-119.854

3. 106. 571

- الخزينة في بداية السنة المحاسبية
- التدفقات النقدية المتصلة بأنشطة الاستغلال
- التدفقات النقدية المتصلة بأنشطة الاستثمار
- التدفقات النقدية المتصلة بأنشطة التمويل
- الخزينة في نهاية السنة المحاسبية

XIV. إيضاحات أخرى:

توزيع أقساط التأمين بحسب المناطق الجغرافية

المبلغ	المنطقة الجغرافية
26. 993. 212	تونس الكبرى
918. 127	الشمال
2. 163. 131	الوطن القبلي
8. 099. 309	الساحل والوسط
8. 985. 062	الجنوب
47. 158 .841	المجموع

XV. الإيضاح ع30- عدد: ملاحظة لأحداث ما بعد الختم

تم التصريح بنشر هذه القوائم المالية من قبل الجلسة العادية العامة بتاريخ 23 ماي 2023 وبالتالي فهي لا تعكس الأحداث التي وقعت بعد ذلك التاريخ. وقد أعدت هذه القوائم المالية على أساس مبدأ الاستمرارية.

جدول للتغيرات في الأصول الصافية لصندوق المشتركين
للسنة المحاسبية المنتهية في 31/12/2022

بحساب الدينار

صافي أصول صندوق المشتركين للسنة الحالية قبل التوزيع	فائض أو عجز للسنة الحالية	توزيعات	تخصيصات ومخصصات	صافي أصول صندوق المشتركين للسنة السابقة قبل التوزيع	
-674 979			1 137 266	-1 812 245	عجز صندوق المشتركين لسنوات سابقة مؤجلة
					مدخرات توازن صندوق المشتركين
					قرض حسن غير مسدد
0			-1 137 266	1 137 266	فائض أو عجز للسنة السابقة
829 120	829 120				فائض أو عجز للسنة الحالية
154 141	829 120	0	0	-674 979	مجموع

جدول للتغيرات في الأموال الذاتية لمؤسسة التأمين التكافلي وأو إعادة التأمين التكافلي
للسنة المحاسبية المختومة في 31/12/2022

بصاف الدينار

أموال ذاتية للسنة الحالية قبل التوزيع	نتيجة السنة الحالية	حصص أرباح	تخصيصات ومخصصات	أموال ذاتية للسنة السابقة قبل التوزيع	
14 101 510				14 101 510	رأس مال الشركة
					منح مرتبطة برأس المال
326 929			207 997	118 932	احتياطات قانونية
362 294			180 000	182 294	احتياطات أخرى
3 771 938			1 923 494	1 848 444	نتائج موزعة
2 642 566	2 642 566		-2 311 491	2 311 491	نتيجة السنة المحاسبية السابقة
					نتيجة السنة المحاسبية الحالية
21 205 237	2 642 566	0	0	18 562 671	مجموع

جدول للتغيرات في عناصر الأصول
للسنة المحاسبية المختومة في 31/12/2022

بحساب الدينار

الرصيد في الاقفال	استهلاكات و مدخرات								مبلغ خام				العناصر
	اقفال		تخفيض (1)		ترفع		افتتاح		اقفال	تفويت	مقتنيات	افتتاح	
	مدخرات	استهلاكات	مدخرات	استهلاكات	مدخرات	استهلاكات	مدخرات	استهلاكات					
26 681 16 542	1 224 880 0				95 556 0		1 129 324 0	1 251 561 16 542				1 251 561 16 542	أصول غير مادية استثمار في البحث و التطوير تتازلات و براءات و رخص و علامات تجارية أصول تجارية مكتسبة دفعات مقدمة
43 223	0	1 224 880	0	0	0	95 556	0	1 129 324	1 268 103	0	0	1 268 103	مجموع الأصول غير مادية
582 304	2 119 430		151 250		512 256		1 758 424	2 701 734	151 250	674 127		2 178 857	أصول مادية للاستغلال الألات و معدّات التجهيزات الأخرى والأدوات والأثاث المنفوعات على الحساب والأصول قيد الإنشاء
582 304	0	2 119 430	0	151 250	0	512 256	0	1 758 424	2 701 734	151 250	674 127	2 178 857	مجموع الأصول المادية للاستغلال
940 765 150 001 71 183 500 1 826 161 1 700 000 4 736 311 552 391 406	83 995 -1 913			1 913	20 495 0		63 500	1 024 760 150 001 71 183 500 1 826 161 1 700 000 6 649 311 552 391 406			17 259 900 24 745	1 024 761 150 001 53 923 600 1 801 417 1 700 000 6 649 299 364 391 406	التوظيفات أراضي وبناءات توظيفات في المؤسسات المرتبطة و ذات صلة مساهمة - حصص في مؤسسات ذات صلة - أنون و رقاغ توظيفات مالية أخرى - أسهم و سندات أخرى ذات مداخيل متغيرة - رقاغ و سندات ذات مداخيل قارة - قروض رهنية على عقارات - قروض أخرى - ودائع لدى المؤسسات البنكية و المالية الإسلامية - توظيفات أخرى مطابقة للشريعة الإسلامية مستحقات مسندة من القيم و النقود مودعة لدى مؤسسات مسندة
76 508 122	0	85 908	0	1 913	0	20 495	0	63 500	76 594 030	0	17 296 833	59 297 197	مجموع التوظيفات
77 133 649	0	3 430 218	0	153 163	0	628 307	0	2 951 248	80 563 867	151 250	17 970 960	62 744 157	المجموع العام

الملحق عدد 11: جدول ملخص للتوظيفات
للمنحة المحاسبية المغتومة في 31/12/2022

بحساب الدينار

مبلغ خام	مبلغ صافي	قيمة صحيحة	فائض أو ناقص القيمة الكامنة	أصل الأموال المستثمرة (صندوق المشتركين أو مؤسسة التأمين التكافلي و- / أو إعادة التأمين التكافلي)
1 024 761	940 765			مؤسسة التأمين التكافلي و- / أو إعادة التأمين التكافل
650 102	466 563			صندوق المشتركين
1 700 000	1 700 000			صندوق المشتركين
1 509 600	1 509 600			مؤسسة التأمين التكافلي و- / أو إعادة التأمين التكافل
8 343 500	8 343 500			صندوق المشتركين
3 000 000	3 000 000			مؤسسة التأمين التكافلي و- / أو إعادة التأمين التكافل
4 736	4 736			مؤسسة التأمين التكافلي و- / أو إعادة التأمين التكافل
				صندوق المشتركين
311 552	311 552			صندوق المشتركين
391 406	391 406			صندوق المشتركين
47 494 500	47 494 500			صندوق المشتركين
12 345 500	12 345 500			مؤسسة التأمين التكافلي و- / أو إعادة التأمين التكافل
مجموع				
	76 775 657	76 508 122		
	76 067 963	75 800 428		من ضمنه مقدار التوظيفات في تمثيل المدخرات الفنية
	5 789 730	5 789 730		موجودات اخرى مقبولة في تمثيل المدخرات الفنية غير مقدار التوظيفات

الملحق عدد 12 جدول المبالغ المدفوعة و مدخرات التعويضات
في 31/12/2022

بحساب الدينار

سنة الحلوٲ								سنة الجرد 2022
2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	
								جرء 2022 س-2
8 550 035	12 550 870	13 108 036	13 856 483	14 501 546	12 831 250	9 319 948	5 763 667	المبلغ المدفوعة المتراكمة
16 458 689	7 609 335	2 653 133	2 715 867	710 361	449 601	404 715	2 220 626	مدخرات التعويضات
25 008 724	20 160 204	15 761 169	16 572 350	15 211 907	13 280 851	9 724 663	7 984 293	مجموع أعباء التعويضات
38 786 826	33 550 691	31 840 417	29 116 956	22 892 345	17 494 644	14 785 512	9 220 790	أقساط تأمين مكتسبة
64%	60%	50%	57%	66%	76%	66%	87%	التعويضات - أقساط تأمين مكتسبة %

للسنة المحاسبية المختومة في 31/12/2022

بحساب الدينيل

مجموع	مداخل ومصروفات اخرى	مداخل ومصروفات التوظيفات في المؤسسات المرتبطة وذات صلة مساهمة	
			مداخل التوظيفات العقارية
129 600	120 000	9 600	مداخل المساهمات
5 431 540	783 052	4 648 489	مداخل التوظيفات الأخرى
0	0	0	مداخل مالية الأخرى
5 561 140	903 052	4 658 089	مجموع إيرادات التوظيفات
-24 456	0	-24 456	أعباء التصرف في التوظيفات
-320 099	0	-320 099	عمولة المضاربة
-344 555	0	-344 555	مجموع أعباء التوظيفات

الملحق عدد 14: جدول توزيع فائض أو عجز لكل صنف تأمين

(تأمين تكافلي أو إعادة تأمين تكافلي عائلي)

للسنة المحاسبية المختومة في 31/12/2022

بحساب الدينار

مجموع	تكوين الأموال	التأمين على الحياة	
			هامش التأمين
-170 476	-875 295	704 818	أقساط تأمين
8 738 711	5 461 671	3 277 040	أعباء تقديم الخدمة
-2 456 166	-2 072 046	-747 564	أعباء مدخرات التأمين التكافلي العائلي و مدخرات فنية أخرى
-6 453 021	-4 264 920	-1 824 658	تصحيح تأمين رأس مال متغير
-1 881 079	-1 310 454	-570 625	أعباء تصرف و اقتناء أخرى صافية
-740 636	-436 740	-303 895	أعباء الإقتناء
-1 140 443	-873 714	-266 729	أعباء تصرف أخرى صافية
1 160 028	948 949	211 078	إيرادات التوظيفات الصافية
-891 528	-1 236 800	345 272	مجموع مالي
-2 829 676		-2 829 676	أقساط تأمين مسندة و/أو المعاد إسنادها
216 169		216 169	حصة معيدي التأمين في أعباء الخدمات
2 849 250		2 849 250	حصة معيدي التأمين في أعباء المدخرات
0		0	حصة معيدي التأمين في المساهمة في النتائج
-182 573		-182 573	أعباء الودائع المتحصّل عليها من المؤسسات المسند إليها
1 197 697		1 197 697	عمولات متحصل عليها من معيدي التأمين
1 250 867	0	1 250 867	مجموع إعادة التأمين
359 339	-1 236 800	1 596 139	فائض أو عجز
			معلومات تكميلية
			مبلغ إعادة شراء العقود
			الفوائد الفنية الإجمالية للسنة المحاسبية
35 504 110	22 997 928	12 506 182	المدخرات الفنية الإجمالية عند الإقفال
30 681 782	19 173 640	11 508 142	المدخرات الفنية الإجمالية عند الإقتتاح
			للطرح
			مدخرات مستوجبة

الملحق عدد 16 : جدول ربط فائض أو عجز حسب أصناف التأمين بالقوائم المالية:
مؤسسات التأمين التكافلي و/أو إعادة التأمين التكافلي العائلي
للسنة المحاسبية المختومة في 31/12/2022

بحساب الدينار

ربط	مجموع	
ار ع 11 (عمود 1)	8 738 711	أقساط تأمين
اع ع 11 (عمود 1)	-2 456 166	أعباء تقديم الخدمة
اع ع 2 + اع ع 6 (عمود 1)	-6 453 021	أعباء مدخرات التأمين التكافلي العائلي ومدخرات فنية أخرى
	0	تصحيح تأمين رأس مال متغير
	-170 476	مجموع خالص الإقتناء
أع ع 31	-740 636	أعباء الإقتناء
أع ع 33	-1 140 443	أعباء تصرف أخرى صافية
	-1 881 079	أعباء تصرف و اقتناء أخرى صافية
أر ع 21 - أع ع 411 - أع ع 412	1 160 028	ايرادات التوظيفات الصافية
	1 160 028	مجموع مالي
ار ع 1 (عمود 2)	-2 829 676	أقساط تأمين مسندة ومعاد اسنادها
اع ع 1 (عمود 2)	216 169	حصة معيدي التأمين في أعباء الإقتناء
اع ع 2 (عمود 2)	2 849 250	حصة معيدي التأمين في أعباء المدخرات
اع ع 34 (عمود 2)	1 015 124	عمولات مقبولة من معيدي التأمين
	1 250 867	مجموع اعادة التأمين
	359 339	فائض أو عجز
		معلومات إضافية
		مبالغ إعادة شراء التأمين
		عمولات فنية إجمالية للسنة
	37 134 803	مدخرات فنية إجمالية عند الإقفال
	30 681 782	مدخرات فنية إجمالية عند الإفتتاح
		للخصم
		مدخرات مستوجبة

الملحق عدد 17 : جدول ربط فائض أو عجز حسب أصناف التأمين بالقوائم المالية:
مؤسسات التأمين التكافلي و/أو إعادة التأمين التكافلي العام
للسنة المحاسبية المختومة في 31/12/2022

بحساب الدينار

ربط	مجموع	
	38 786 826	أقساط تأمين مكتسبة
ار ع م 11 (عمود 1)	38 420 130	أقساط تأمين صادرة
ار ع م 12 (عمود 1)	366 696	تغيير مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة
	-26 507 548	أعباء تقديم الخدمة
أ ع م 11	-19 359 446	أعباء تقديم الخدمة و نفقات مدفوعة
أ ع م 22 + أ ع م 12	-7 148 102	أعباء مدخرات مختلفة
	12 279 278	مجموع خالص الإقتناء
ار ع م 31 + ا ع م 32	-3 618 670	أعباء الإقتناء
ار ع م 33 + ا ع م 5 - ار ع م 3	-10 006 740	أعباء تصرف أخرى صافية
	-1 346 132	أعباء تصرف و اقتناء أخرى صافية
ار ع م 2 - ا ع م 4	2 795 384	ايرادات التوظيفات الصافية
	2 795 384	مجموع مالي
ار ع م 1 (عمود 2)	-4 936 667	حصة معيدي التأمين في أقساط تأمين مكتسبة
	1 413 509	حصة معيدي التأمين في أعباء الإقتناء
أ ع م 11 (عمود 2)	1 531 412	حصة معيدي التأمين في أعباء المدخرات
ار ع م 34	1 012 274	عمولات مقبولة من معيدي التأمين
	-979 471	مجموع اعادة التأمين
	469 781	فائض أو عجز
	13 044 887	مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة عند الإقفال
	13 411 583	مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة عند الافتتاح
	33 222 327	مدخرات فنية إجمالية عند الإقفال
	25 794 226	مدخرات فنية إجمالية عند الافتتاح
	70 000	مدخرات فنية أخرى عند الإقفال
	71 000	مدخرات فنية أخرى عند الافتتاح
	0	مدخرات التعديل و التوازن عند الإقفال
	300 000	مدخرات التعديل و التوازن عند الافتتاح
		للخصم
		مدخرات مستوجبة

التقرير العام لمراقبي الحسابات

الشركة التونسية للتأمين التكافلي " الأمانة تكافل "

التقرير العام لمراقبي الحسابات

السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2022

السادة مساهمي شركة " الأمانة تكافل "،

1. تقرير حول تدقيق القوائم المالية

1- الرأي

تنفيذاً لمهمة مراقبة الحسابات الموكلة إلينا بموجب قرار الجلسة العامة العادية المنعقدة بتاريخ 30 ماي 2022، قمنا بتدقيق القوائم المالية لشركة " الأمانة تكافل " والتي تشمل على الموازنة الموحدة في 31 ديسمبر 2022، وقوائم فائض أو عجز صندوق التأمين التكافلي وقائمة نتائج المؤسسة وجدول التعهدات المقبولة والمقدمة الموحدة وقائمة موحدة للتدفقات النقدية للسنة المنتهية في ذلك التاريخ، والإيضاحات حول القوائم المالية المتضمنة على ملخص لأهم الطرق المحاسبية. تم اعتماد هذه القوائم المالية من طرف مجلس الإدارة المنعقد في 13 مارس 2023.

تظهر هذه القوائم المالية مجموع موازنة موحدة بمقدار 138 788 175 دينار تونسي، نتيجة صافية إيجابية للمؤسسة بقيمة 2 642 566 دينار تونسي، نتيجة إيجابية لصندوق التأمين التكافلي العائلي بما قدره 359 339 دينار تونسي ونتيجة إيجابية لصندوق التأمين التكافلي العام بقيمة 469 781 دينار تونسي.

في رأينا، فإن القوائم المالية المرفقة لهذا التقرير، صادقة وتعكس صورة مطابقة، من كافة النواحي الجوهرية، الوضعية المالية للشركة كما هي في 31 ديسمبر 2022، ولنتيجة عملياتها للسنة المنتهية في نفس التاريخ، وفقاً لنظام المحاسبة للمؤسسات.

2- أساس الرأي

تمت عملية التدقيق وفقاً لمعايير التدقيق الدولية المعتمدة في البلاد التونسية. إن مسؤولياتنا بموجب هذه المعايير مفصلة أكثر ضمن بند مسؤوليات مدققي الحسابات في تدقيق القوائم المالية الواردة في تقريرنا هذا. نحن مستقلون عن الشركة وفقاً لقواعد السلوك الأخلاقي الخاصة بمراجعة القوائم المالية في البلاد التونسية، وقد استوفينا مسؤولياتنا الأخلاقية الأخرى وفقاً لهذه القواعد. إننا نعتقد أن الأدلة المؤيدة التي حصلنا عليها كافية وملائمة لتوفر أساساً لإبداء رأينا.

3- تقرير مجلس الإدارة

تقع مسؤولية تقرير مجلس الإدارة على عاتق الإدارة.

إن رأينا في القوائم المالية لا يشمل ما تضمنه تقرير مجلس الإدارة، وإنما لا نبدي أي نوع من التأكيد حولها.

وفقاً لأحكام المادة 266 من مجلة الشركات التجارية، فإن مسؤوليتنا تتمثل في التحقق من صحة المعلومات الواردة في حسابات الشركة المضمّنة في تقرير مجلس الإدارة بالرجوع إلى المعطيات الواردة بالقوائم المالية. ويتمثل عملنا في قراءة تقرير مجلس الإدارة وتقييم ما إذا كان هناك تناقض جوهري بينه وبين القوائم المالية أو ما اطلعنا عليه خلال مهمة التدقيق أو إذا كان تقرير مجلس الإدارة به أخطاء جوهرية. وإذا استنتجنا استناداً إلى العمل الذي قمنا به أن هناك إخلالات هامة في تقرير المجلس فإننا مطالبون بالإبلاغ عنها. ليست لدينا أية ملاحظات في هذا الصدد.

4- مسؤوليات الإدارة ومجلس الإدارة عن القوائم المالية

إن الإدارة هي المسؤولة عن إعداد القوائم المالية وعرضها بصورة عادلة وفقاً لنظام المحاسبة للمؤسسات كما هي مسؤولة عن نظام الرقابة الداخلي الذي تراه ضرورياً لإعداد قوائم مالية خالية من الأخطاء الجوهرية، سواءً كانت ناتجة عن غش أو عن أخطاء، كذلك هي مسؤولة عن تحديد التقديرات المحاسبية المعقولة في ضوء الظروف. عند إعداد القوائم المالية، تكون الإدارة مسؤولة عن تقييم قدرة الشركة على العمل كمنشأة مستمرة، والإفصاح، حيث أمكن، عن الأمور المتعلقة بمبدأ الاستمرارية واستخدام هذا المبدأ المحاسبي عند إعداد القوائم المالية، إلا إذا كان في نية الإدارة تصفية الشركة أو إيقاف عملياتها أو عدم وجود أي بديل واقعي آخر سوى القيام بذلك.

تقع على عاتق مجلس الإدارة مراقبة إجراءات إعداد التقارير المالية للشركة.

5- مسؤوليات مدققي الحسابات حول تدقيق القوائم المالية

إن أهدافنا تتمثل في الحصول على تأكيد معقول بأن القوائم المالية ككل خالية من الأخطاء الجوهرية، سواءً كانت ناتجة عن الغش أو الخطأ وإصدار تقرير التدقيق الذي يتضمن رأينا. يعتبر التأكيد المعقول هو تأكيد عالي المستوى، ولكنه ليس ضماناً بأن التدقيق الذي يتم وفقاً لمعايير التدقيق الدولية المعمول بها في تونس سيكشف دائماً عن المعلومات الجوهرية الخاطئة عند وجودها. إن الأخطاء قد تحدث نتيجة غش أو خطأ ويتم اعتبارها جوهرية، إذا كانت منفردة أو مجتمعة، يمكن أن يكون لها تأثير على القرارات الاقتصادية المتخذة من قبل مستخدمي هذه القوائم المالية.

كجزء من عملية التدقيق وفقاً لمعايير التدقيق الدولية المعمول بها في تونس، نمارس الاجتهاد المهني والحفاظ على الشك المهني في جميع مراحل التدقيق، وكما نقوم بما يلي:

- تحديد وتقييم مخاطر الأخطاء الجوهرية في القوائم المالية، سواءً كانت ناتجة عن الاحتيال أو الخطأ، وتصميم وتنفيذ إجراءات تدقيق تستجيب لتلك المخاطر والحصول على أدلة تدقيق كافية وملائمة توفر أساساً لإبداء رأينا. إن مخاطر عدم اكتشاف خطأ جوهري ناتج عن احتيال يعد أكبر من ذلك الناتج عن خطأ، لما قد يتضمنه الاحتيال من تواطؤ، أو تزوير أو حذف متعمد أو تحريف أو تجاوز لنظام الرقابة الداخلي.

- الحصول على فهم لنظام الرقابة الداخلي المتعلق بالتدقيق وذلك لتصميم إجراءات تدقيق ملائمة في ظل الظروف القائمة.
- تقييم مدى ملائمة السياسات المحاسبية المتبعة، ومعقولية التقديرات المحاسبية والإفصاحات ذات الصلة التي قام بها مجلس الإدارة.
- التوصل الى نتيجة حول ملائمة استخدام مجلس الادارة لمبدأ الاستمرارية في المحاسبة، وبناءً على أدلة التدقيق التي تم الحصول عليها، وفيما إذا كان هناك عدم نيقن جوهري مرتبط بأحداث أو ظروف قد تلقي بشكوك جوهري حول قدرة شركة " الأمانة تكافل " على الاستمرار كمنشأة مستمرة. وإذا ما توصلنا إلى نتيجة بأن هناك شك جوهري، فعلينا الإشارة في تقرير التدقيق إلى الإفصاحات ذات الصلة في القوائم المالية أو تعديل رأينا إذا كانت هذه الإفصاحات غير كافية. إن استنتاجاتنا مبنية على أدلة التدقيق التي حصلنا عليها حتى تاريخ تقرير التدقيق، ومع ذلك، فإن الأحداث أو الظروف المستقبلية قد تؤدي إلى عدم استمرار الشركة في أعمالها كمنشأة مستمرة.
- تقييم العرض العام وهيكل القوائم المالية ومحتواها بما في ذلك الإفصاحات حولها وفيما إذا كانت القوائم المالية تمثل المعاملات والأحداث التي تحقق العرض العادل.
- إننا نتواصل مع مسؤولي الحوكمة للشركة فيما يتعلق بنطاق التدقيق وتوقيتته وملاحظات التدقيق الهامة التي تتضمن أي أوجه قصور هامة في نظام الرقابة الداخلي الذي يتم تحديدها من قبلنا خلال عملية التدقيق.

II. تقرير عن الالتزامات القانونية والتنظيمية

في إطار مهمتنا لمراقبة الحسابات، قمنا بالمراجعات الخاصة المنصوصة بالمعايير التي نشرتها هيئة الخبراء المحاسبين بالبلاد التونسية وكل النصوص المنظمة سارية المفعول في هذا الصدد.

1- فعالية نظام الرقابة الداخلية

عملاً بأحكام الفصل 3 (جديد) من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 كما تم تنقيحه بالقانون 96-2005 في 18 أكتوبر 2005 والفصل 266 من مجلة الشركات التجارية، أجرينا مراجعات دورية لفاعلية نظام الرقابة الداخلية التي تخص إعداد القوائم المالية.

وفي هذا الصدد، نذكر بأن مسؤولية تصميم وتفعيل نظام الرقابة الداخلية فضلا عن الرصد الدوري لفاعليته وكفاءته تقع على عاتق الإدارة ومجلس الإدارة.

ولقد قمنا بتقديم تقرير يتناول نقاط الضعف وأوجه القصور التي تم تحديدها أثناء تدقيقنا لنظام الرقابة الداخلية إلى الإدارة العامة للشركة.

2- مطابقة مسك حسابات الأوراق المالية للقوانين الجاري بها العمل

عملا بأحكام الفصل 19 من الأمر ع2728-د المؤرخ في 20 نوفمبر 2001، قمنا بالمراجعات الخاصة بمطابقة مسك حسابات الأوراق المالية الصادرة عن الشركة مع القوانين المعمول بها. تقع مسؤولية ضمان المطابقة لمتطلبات النصوص الجاري بها العمل على كاهل الإدارة. واستنادا إلى ما رأيناه ضروريا من أعمال تدقيق، لم نكتشف أي إخلال متعلق بمطابقة حسابات الشركة للقوانين الجاري بها العمل باستثناء تلك المنصوص عليها ضمن قرار وزير المالية المؤرخ في 28 أوت 2006 والتي لم يتم تطبيقها كليا.

3- الالتزامات القانونية والتنظيمية الأخرى

وفقا لأحكام المادة 270 من قانون الشركات التجارية، نحيط الجلسة العامة علما بأنه في إطار ادائنا لمهمة التدقيق القانوني، لاحظنا أن نسبة تغطية المدخرات الفنية في نهاية السنة المالية 2022 أقل من الحد الأدنى القانوني. وفي نفس الإطار ندعو المؤسسة للعمل على احترام الفصل 31 مكرر من قرار وزير المالية المؤرخ في 21 فيفري 2001 كما تم تنقيحه واثمامه بالقرار المؤرخ في 01 مارس 2016 والمتعلق بشروط توظيف أموال المدخرات الفنية لمؤسسات التأمين التكافلي.

تونس في، 12 ماي 2023

مراقبي الحسابات

عن /ا.س.س مزار
محمد الهادي كمون



عن /ف.م.ب.ب.ز.ك.ب.م.ج
أمينة رشيكو



التقرير الخاص لمراقبي الحسابات



الشركة التونسية للتأمين التكافلي " الأمانة تكافل "
التقرير الخاص لمراقبي الحسابات
السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2022

السادة مساهمي الشركة التونسية للتأمين التكافلي « الأمانة تكافل »
عملا بأحكام الفصل 200 وما يليه من مجلة الشركات التجارية، يشرفنا أن نحيطكم علما
بالاتفاقيات المنضوية تحت هذه النصوص خلال سنة 2022.

إن مسؤوليتنا تكمن في التثبت من مدى احترام الإجراءات القانونية المتعلقة بالتراخيص
والمصادقة على الاتفاقيات والعمليات المبرمة مع مسيري المؤسسة وبالتالي إدراجها السليم
صلب القوائم المالية. كما أنه ليس من صلاحياتنا البحث والتدقيق حول وجود تلك الاتفاقيات
أو العمليات، ولكن يقتصر واجبنا على مدكم، انطلاقا من المعلومات التي قدمت لنا والتي
تحصلنا عليها انطلاقا من تدقيقنا، بنوعها وخصائصها الأساسية دون أن نبت في جدواها
ودعائنها. وموكل لكم تحديد المصلحة المتعلقة بإبرام هذه الاتفاقيات وإنجاز هذه العمليات
قصد المصادقة عليها.

I - اتفاقيات وعمليات حديثة (خلاف لتلك المتعلقة بأجور المسيرين) :
لم يتم مجلس ادارتكم بأعلامنا بأية اتفاقيات جديدة تم ابرمها في سنة 2022

II - عمليات منجزة متعلقة باتفاقيات قديمة (خلاف لتلك المتعلقة بأجور المسيرين):

- ابرمت شركة الأمانة تكافل خلال سنة 2021 عقد حساب جاري للمساهمين في شكل
ومضمون اتفاقية وكالة بالاستثمار بمبلغ جملي صرف خلال شهر ديسمبر يقدر
ب5.280 ألف دينار وذلك لاستثماره في عمليات ضمن نشاط الشركة العام والخاص
شرط ألا تتعارض مع أحكام الشريعة الاسلامية يكون فيها الطرف الأول موكلا والطرف
الثاني وكيلا بالاستثمار يتم استرجاعه على خمس سنوات و بهامش ربح متوقع بنسبة
8% كما يلي :

المساهمين	تاريخ صرف المبلغ	المبلغ	فوائد في 31-12-2022
Al baraka	15/12/2021	1 640 000	131 200
Comar	18/11/2021	1 050 000	84 000
Astree	03/12/2021	700 000	56 000
Carte	15/12/2021	700 000	56 000
Best Lease	15/11/2021	360 000	28 800
Carte Vie	16/11/2021	350 000	28 000
Tunis re	15/12/2021	360 000	28 800
Mzabi et fils-DELMAS	03/12/2021	120 000	9 600

- أبرمت شركة الأمانة تكافل خلال سنة 2014 اتفاقية اطارية مع بنك البركة لتوزيع عقود التأمين عبر شبكة البنك مقابل عمولة يتم تحديدها في الشروط الخاصة للاتفاقية. وبلغت العمولة المحتسبة في 2022 مقدار 89 586 دينار.
- أبرمت شركة الأمانة تكافل خلال سنة 2018 اتفاقية شراكة مع بنك البركة، تأمين بمقتضاها الشركة جميع المعدات المنقولة وغير المنقولة وكل معدات الاستغلال الممولة من قبل البنك. يتم دفع معاليم الاشتراكات الناتجة عن العقود المبرمة بموجب هذه الاتفاقية من قبل البنك في نهاية كل ثلاثية، فيما تلتزم شركة الأمانة تكافل بدفع مبلغ مالي يغطي مشاركتها في التكاليف يتم احتسابه على صافي الاشتراكات المستخلصة من الوصولات الفورية والأجلة. ويتم تجديد هذه الاتفاقية سنويا بصفة ضمنية من سنة إلى أخرى، ما لم يقع فسخها من أحد الطرفين. وبلغ مجموع الأقساط الصادرة خلال سنة 2022 في إطار هذه الاتفاقية مبلغا قدره 1 667 463 دينار.

III-الالتزامات والتعهدات المتخذة من قبل الشركة لفائدة المسيرين :

تتمثل الالتزامات والتعهدات المتخذة من قبل شركة " الأمانة تكافل " لفائدة المسيرين كما وردت في الفقرة 5 من الفصل 200 من مجلة الشركات التجارية كما يلي:

- طبقا لقرارات مجلس الإدارة بتاريخ 13 جوان 2013 وبتاريخ 31 أكتوبر 2013 يتمتع المدير العام بالامتيازات التالية:
 - أجر قار محدد بمبلغ 12 000 ديناراً شهرياً صافياً من الأداء والأعباء الاجتماعية وعلى أساس 12 شهراً في السنة، (طبقاً لقرار مجلس الإدارة بتاريخ 18 ماي 2021) ،
 - حافز أداء سنوي بمبلغ يحدده مجلس الإدارة وذلك بداية من السنة المالية 2014، بلغ الحافز الخام الخاص بسنة 2021 والمدفوع خلال 2022 ما قدره 93 750 دينار،
 - سيارة وظيفية مع حصّة وقود ب 500 لتر في الشهر.
- طبقاً لقرار مجلس الإدارة بتاريخ 14 ديسمبر 2016 يتمتع المدير العام المساعد بالامتيازات التالية:
 - أجر قارّ محدد بمبلغ 5 000 ديناراً شهرياً صافياً من الأداء والأعباء الاجتماعية وعلى أساس 12 شهراً في السنة،
 - حافز أداء سنوي بمبلغ يحدده مجلس الإدارة وذلك بداية من السنة المالية 2014، حيث بلغ الحافز الخام الخاص بسنة 2021 و المدفوع سنة 2022 ما قدره 25 378 دينار،
 - سيارة وظيفية مع حصّة وقود ب 400 لتر في الشهر.

تتمثل الالتزامات والتعهدات المتخذة من قبل مؤسسة التأمين التكافلي لفائدة المسيرين (باعتبار الأعباء الاجتماعية) مثلما وردت في القوائم المالية للسنة المحاسبية المنتهية في 31 ديسمبر 2022 كما يلي:

أعضاء مجلس الإدارة		المدير العام المساعد		المدير العام		الامتيازات على المدى القصير
الخصوم في 31 ديسمبر 2022	أعباء خام 2022 (***)	الخصوم في 31 ديسمبر 2022 (**)	أعباء خام 2022	الخصوم في 31 ديسمبر 2022 (**)	أعباء خام 2022	
-	119 444	67 989	143 389	205 765	337 488	

(**) تتمثل في مدخرات منحة التقاعد والعطل خالصة الأجر.

(***) تتمثل في رسوم الحضور المقدمة لأعضاء مجلس الإدارة في سنة 2022

تونس في، 12 ماي 2023

مراقبي الحسابات

عن/ ا.س.س مزار
محمد الهادي كمون



عن/ ف.م.ب.ز.ك.ب.م.ج
أمنة رشيكو



AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

La COMPAGNIE NOUVELLE D'ASSURANCE (ATTIJARI ASSURANCE)

Siège social : Angle Rue Winnipeg et Annecy, les Berges du Lac-Tunis.

La COMPAGNIE NOUVELLE D'ASSURANCE (ATTIJARI ASSURANCE) publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : M. Noureddine HAJJI (AMC Ernst & Young).

ACTIFS
(En Dinars Tunisien)

DESIGNATION	Au 31/12/2022			Au 31/12/2021		
	Montant Brut	Amort. & Prov.	Monant Net	Montant Brut	Amort. & Prov.	Monant Net
AC1 Actifs incorporels						
AC11 Investissements de recherche et développement	0	0	0	0	0	0
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	933 349	298 160	635 188	560 091	120 085	440 005
AC13 Fonds commercial	0	0	0	0	0	0
AC14 Acomptes versés	0	0	0	0	0	0
	933 349	298 160	635 188	560 091	120 085	440 005
AC2 Actifs corporels d'exploitation	1 225 730	1 066 593	159 137	1 164 734	967 933	196 801
AC21 Installations techniques & machines	0	0	0	0	0	0
AC22 Autres installations, outil et mobilier	1 225 730	1 066 593	159 137	1 164 734	967 933	196 801
AC23 Acomptes versés et Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0
	1 225 730	1 066 593	159 137	1 164 734	967 933	196 801
AC3 Placements						
AC31 Terrains et constructions	14 675 357	1 382 461	13 292 896	4 668 854	1 139 574	3 529 280
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	14 675 357	1 382 461	13 292 896	4 668 854	1 139 574	3 529 280
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	0	0	0	0	0	0
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	0	0	0	0	0	0
AC33 Autres placements financiers	615 391 066	6 587 239	608 803 827	539 909 968	6 679 766	533 230 202
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	48 922 821	6 587 239	42 335 583	26 005 425	6 679 766	19 325 659
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	490 986 536	0	490 986 536	452 396 792	0	452 396 792
AC333 Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0
AC334 Autres prêts	75 481 708	0	75 481 708	61 507 751	0	61 507 751
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	0	0	0	0	0	0
AC336 Autres	0	0	0	0	0	0
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	0	0	0	0	0	0
	630 066 422	7 969 699	622 096 723	544 578 822	7 819 340	536 759 482
AC4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte	0	0	0	0	0	0
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques						
AC510 Provision pour primes non acquises et primes à annuler	0	0	0	0	0	0
AC520 Provision d'assurance vie	94 107	0	94 107	100 635	0	100 635
AC530 Provision pour sinistres (Vie)	412 595	0	412 595	268 678	0	268 678
AC540 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)	0	0	0	0	0	0
AC550 Provision d'égalisation et d'équilibrage	0	0	0	0	0	0
AC560 Autres Provision.techniques (Vie)	0	0	0	0	0	0
AC570 Provisions techniques des contrats en unités de compte	0	0	0	0	0	0
	506 702	0	506 702	369 313	0	369 313
AC6 Créances						
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe	17 117 595	0	17 117 595	15 640 283	0	15 640 283
AC611 Primes acquises et non émises	17 117 595	0	17 117 595	15 640 283	0	15 640 283
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	0	0	0	0	0	0
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	0	0	0	0	0	0
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	664 118	0	664 118	414 645	0	414 645
AC63 Autres créances	4 843 658	0	4 843 658	4 771 595	0	4 771 595
AC631 Personnel	383 706	0	383 706	242 280	0	242 280
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 001 160	0	4 001 160	3 932 005	0	3 932 005
AC633 Débiteurs divers	458 791	0	458 791	597 309	0	597 309
AC64 Créances sur ressources spéciales	0	0	0	0	0	0
	22 625 370	0	22 625 370	20 826 523	0	20 826 523
AC7 Autres éléments d'actif						
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	39 540 341	0	39 540 341	18 919 906	0	18 919 906
AC72 Charges reportées	0	0	0	0	0	0
AC721 Frais d'Acquisition reportés	0	0	0	0	0	0
AC722 Autres charges à répartir	0	0	0	0	0	0
AC73 Comptes de régularisation Actif	28 830 478	0	28 830 478	24 173 998	0	24 173 998
AC731 Intérêts et loyers acquis non échues	28 664 196	0	28 664 196	24 093 002	0	24 093 002
AC732 Estimation de réassurance-acceptation	0	0	0	0	0	0
AC733 Autres comptes de régularisation	166 283	0	166 283	80 996	0	80 996
AC74 Ecart de conversion	0	0	0	0	0	0
AC75 Autres	0	0	0	0	0	0
	68 370 819	0	68 370 819	43 093 904	0	43 093 904
Total	723 728 393	9 334 452	714 393 941	610 593 387	8 907 358	601 686 029

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS (En Dinars Tunisien)		
DESIGNATION	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Capitaux Propres		
CP1 Capital social	10 000 000	10 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital social	1 000 000	1 000 000
CP3 Rachat d'actions propres	0	0
CP4 Autres capitaux propres	0	0
CP5 Résultat reporté	33 433 475	22 163 682
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	44 433 475	33 163 682
CP6 Résultat Exercice	13 157 977	11 269 793
Total capitaux propres avant affectation	57 591 452	44 433 475
Passifs		
PA1 Autres passifs financiers		
PA11 Emprunts obligataires	0	0
PA12 TCN émis par l'entreprise	0	0
PA13 Autres Emprunts	0	0
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers	0	18 284
	0	18 284
PA2 Provisions pour autres risques et Charges		
PA21 Provision pour pensions et obligations similaires	0	0
PA22 Provision pour impôts	0	0
PA23 Autres Provisions	0	0
	0	0
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provision pour primes non acquises	0	0
PA320 Provision d'assurances vie	609 749 818	517 771 279
PA330 Provision pour sinistres (Vie)	12 584 682	11 897 711
PA340 Provision pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Vie)	16 993 955	12 612 311
PA350 Provision d'égalisation et d'équilibrage	35 701	47 577
PA360 Autres provisions techniques (Vie)	0	0
	639 364 156	542 328 878
PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte		
	0	0
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
	478 882	333 349
PA6 Autres dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	5 979 526	5 145 336
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	0	0
PA622 Autres	0	0
PA63 Autres dettes	1 056 755	997 865
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	0	0
PA632 Personnel	2 008	2 475
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	654 501	523 437
PA634 Crédoeurs divers	400 246	471 953
PA64 Ressources spéciales	0	0
	7 036 280	6 143 200
PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisations Passif	9 923 169	8 428 843
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs	0	0
PA711 Estimation de réassurance-rétrocession	0	0
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	9 923 169	8 428 843
PA72 Ecart de conversion	0	0
	9 923 169	8 428 843
Total du passif	656 802 488	557 252 553
Total des capitaux propres et du passif	714 393 941	601 686 029

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE ET/OU DE LA REASSURANCE VIE
(En Dinars Tunisien)

DESIGNATION		Opérations brutes 2022	Cessions et /ou rétrocession	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021
PRV1 Primes					
PRV11 Primes émises et acceptées	+	112 230 707	397 065	111 833 642	132 709 898
PRV2 Produits de Placements					
PRV21 Revenus des placements	+	49 248 873	0	49 248 873	39 849 155
PRV22 Produits des autres placements	+	0	0	0	0
sous total 2a		161 479 580	397 065	161 082 515	172 559 053
PRV23 Reprises de corrections de valeur sur placements	+	0	0	0	0
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	+	0	0	0	0
sous total 2		161 479 580	397 065	161 082 515	172 559 053
PRV3 Plus values non réalisées sur placements	+	0	0	0	0
PRV4 Autres produits techniques	+	552 393	0	552 393	495 228
CHV1 Charge de sinistres					
CHV11 Montants payés	-	31 743 671	498 918	31 244 753	30 076 747
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	+/-	686 971	143 917	543 054	1 406 039
sous total 3		32 430 642	642 834	31 787 807	31 482 786
CHV2 Variation des Autres Provision					
CHV21 Provisions d'assurance vie	+/-	96 348 308	-15 556	96 363 864	112 845 392
CHV22 Autres provisions techniques	+/-	0	0	0	0
CHV23 Provision sur contrats en unité de compte	+/-	0	0	0	0
sous total 4		96 348 308	-15 556	96 363 864	112 845 392
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes		0	0	0	0
CHV4 Frais d'exploitation					
CHV41 Frais d'acquisition	-	7 345 476	0	7 345 476	7 508 316
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+/-	0	0	0	0
CHV43 Frais d'administration	-	2 685 487	0	2 685 487	2 276 032
CHV44 Commissions reçues des réassureurs	+	0	1 684	-1 684	-10 680
sous total 5		10 030 964	1 684	10 029 280	9 773 668
CHV5 Autres Charges techniques	-	2 466 176	0	2 466 176	2 590 697
CHV9 Charges de placements					
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	323 477	0	323 477	319 598
CHV92 Correction de valeur sur placements	-	0	0	0	0
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	-	0	0	0	0
sous total 6		2 789 652	0	2 789 652	2 910 296
CHV10 Moins values non réalisées sur placements	-	0	0	0	0
CHV12 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat	-	0	0	0	0
RTV Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)		20 432 408	-231 897	20 664 305	16 042 139

ETAT DE RESULTAT
(En Dinars Tunisien)

DESIGNATION		Montant 2022	Montant 2021
RTV Résultat technique de l'assurance vie	+/-	20 664 305	16 042 139
PRNT1 Produits des Placements			
PRNT11 Revenus des placements	+	1 610 386	134 664
PRNT12 Produits des autres Placements	+	0	0
sous total 1a		1 610 386	134 664
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	+	92 528	0
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	+	0	0
sous total 1		22 367 219	16 176 803
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	+	0	0
CHNT1 Charges des Placements			
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-	0	0
CHNT12 Correction de valeur sur placements	-	0	541 298
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	-	0	0
sous total 2		0	541 298
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	-	0	0
PRNT2 Autres produits non techniques	+	30 703	25 892
CHNT3 Autres charges non techniques	-	1 423 092	825 721
Résultat provenant des activités ordinaires		20 974 829	14 835 677
CHNT4 Impôts sur le résultat	-	7 816 852	3 565 883
Résultat provenant des activités ordinaires après Impôts		13 157 977	11 269 793
PRNT4 Gains extraordinaires	+	0	0
CHNT5 Pertes extraordinaires	-	0	0
Résultat extraordinaire		0	0
Résultat net de l'exercice		13 157 977	11 269 793
CHNT6/PRNT5 Effets Modifications comptables (nets d'impôts)		0	0
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		13 157 977	11 269 793

ETAT DE FUX DE TRESORERIE
(En Dinars Tunisien)

DESIGNATION	Montant 2022	Montant 2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	111 307 640	131 318 411
Sommes versées pour paiement des sinistres	-31 163 508	-29 657 083
Encaissements des primes reçues (acceptations)		
Sommes versées pour paiement des sinistres (acceptations)		
Commissions versées sur les acceptations		
Décaissements de primes pour les cessions	-156 649	-491 115
Encaissements des sinistres pour les cessions		
Commissions reçues sur les cessions	1 684	10 680
Commissions versées aux intermédiaires	-4 428 140	-4 291 931
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-15 371 595	-12 957 589
Variation des dépôts auprès des cédantes	145 533	75 095
Variations des espèces reçues des cessionnaires		
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-75 977 799	-120 189 718
Encaissements liés à la cession de placements financiers	2 547 622	143 784
Taxes sur les assurances versées au trésor		
Produits financiers reçus	44 156 404	33 589 442
Impôt sur les bénéfices payés	0	0
Autres mouvements		
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	31 061 192	-2 450 024
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisation incorporelles et corporelles	-10 440 757	-473 663
Encaissements provenant de la cession d'immobilisation incorporelles et corporelles	0	0
Décaissement provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées a l'exploitation		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation		
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-10 440 757	-473 663
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	0	0
Dividendes et autres distributions	0	0
Encaissements provenant d'emprunts	0	0
Remboursements d'emprunts	0	0
Augmentation / Diminutions des ressources spéciales	0	0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	0	0
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		
Variation de trésorerie	20 620 435	-2 923 687
Trésorerie de début d'exercice	18 919 906	21 843 593
Trésorerie de fin d'exercice	39 540 341	18 919 906

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I- PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La Compagnie Nouvelle d'Assurance – Attijari Assurance est une société anonyme de droit tunisien, dont l'objet social est la pratique des opérations d'assurance et de réassurance sur la vie et la capitalisation.

La société est régie par les lois en vigueur en Tunisie et notamment la loi n°92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du Code des Assurances et la loi n°2000-93 du 3 novembre 2000 portant promulgation du Code des Sociétés Commerciales.

II- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2022 a connu les faits marquants suivants :

- Le chiffre d'affaires a enregistré en 2022 une régression de -15,73% correspondant principalement aux primes IDR comptabilisées en 2021.
- Un résultat technique en progression de 29% à 20,6 MD.
- Un résultat net bénéficiaire en progression de 16,57% par rapport à l'année dernière, à 13,2 MD.

III-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la société sont établis conformément aux principes et méthodes comptables définies par le système comptable tunisien et plus particulièrement par les normes comptables sectorielles relatives aux entreprises d'assurances et de réassurances.

A. Actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels et corporels qui répondent aux critères de classement en tant qu'actif, prévus respectivement par les Normes Comptables N°6 et 5, sont pris en compte à leur coût d'acquisition.

La valeur amortissable de ces actifs est linéairement répartie sur la durée d'utilisation de cette immobilisation.

B. Contrat de location financement

Les contrats de location sont comptabilisés, au début de la période de location, à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location.

C. Obligations et autres titres à revenus fixes

Les bons, obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupon couru à l'achat.

Les frais accessoires sur achats sont enregistrés en charge de l'exercice.

Le montant du coupon couru à l'achat est enregistré en débit du compte « Revenus des placements ». Lorsque le prix d'acquisition d'un titre est inférieur à son prix de remboursement, la différence échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre est prise en produit.

D. Primes acquises non émises

Les primes acquises et non émises correspondent aux :

- Primes afférentes à l'exercice courant mais qui n'ont pas pu être émises en raison des délais incompressibles ou bien de retard dans les traitements informatiques ;
- la partie chevauchante au 31/12, des primes annuelles mais dont l'émission est fractionnée mensuellement.

E. Primes à annuler

Elles sont déterminées sur la base d'une moyenne des annulations des dernières six années.

F. Intérêts acquis non échus

Les intérêts acquis et non échus relatifs aux placements sont constatés, selon la règle de prorata temporis, en produit de l'exercice.

G. Autres comptes de régularisation

Les autres charges constatées d'avance et les autres produits à recevoir sont régularisés, selon la règle de prorata temporis à la clôture de l'exercice.

H. Provisions techniques

Provision mathématique :

Elle correspond à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Elle est déterminée automatiquement, à la clôture de chaque arrêté, séparément pour chaque contrat individuel, conformément aux notes techniques.

Provision pour frais de gestion :

Elle est constituée pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs.

Provision pour participation aux bénéfices :

Elle est constituée pour enregistrer l'engagement de la compagnie envers les bénéficiaires des contrats lorsque les montants dus au titre des bénéfices n'ont pas encore été versés ou crédités au compte de l'assuré.

Provision pour sinistres à payer :

Il s'agit de la dette de la compagnie envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par la compagnie ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

Provision d'égalisation :

Il s'agit des montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance groupe contre le risque décès.

I. Charges par destination

Les charges par destination correspondent à la répartition analytique des charges par nature entre les différentes destinations représentatives des activités d'assurance vie :

- Frais d'acquisitions
- Frais d'administration des contrats
- Frais de gestion des sinistres
- Frais de gestion des placements
- Autres charges techniques

La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination est réalisée comme suit :

- Les charges se reportant exclusivement à l'une des activités techniques citées ci-dessus sont directement affectées aux comptes par destinations correspondants.
- Les charges à plus d'une activité technique sont affectées par le biais de clés de répartition déterminées sur des critères quantitatifs, notamment :
 - ✓ L'effectif,
 - ✓ Surface des locaux occupés,
 - ✓ Temps de travail

Les charges non techniques sont ceux sans lien technique avec l'activité d'assurance.

IV- Notes explicatives des principales rubriques des états financiers

Les chiffres figurant au niveau des notes sont exprimés en Dinar Tunisien.

A- NOTES SUR LE BILAN

Mouvements sur les éléments de l'actif

Les mouvements sur les éléments de l'actif ont été détaillés dans un tableau établi conformément à l'annexe 8 de la norme Comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (Cf. Annexe 8).

AC1 Actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisant au 31/12/2022, le montant brut de 933 349 dinars et la valeur nette d'amortissements de 635 188 dinars, correspondent aux coûts de mise en place de logiciels d'exploitation et de gestion de la Compagnie.

Le coût des deux logiciels est amorti linéairement au taux de 33.33%.

AC22 Autres installations, outils et mobilier

Les autres installations, outils et mobiliers totalisant 1 225 730 dinars au 31/12/2022 se détaillent comme suit:

Désignation	Valeur brute	Taux d'amort.	Amortissement	Valeur nette
Matériel de transport	465 699	20%	430 809	34 890
Matériel et Mobiliser de Bureau	438 536	20%	392 777	45 759
Matériel informatique	321 494	33,33%	243 007	78 488
Total	1 225 730		1 066 593	159 137

AC 3 Placements

AC31 Terrains et constructions

La valeur brute des Terrains et constructions totalisant 14 675 357 dinars au 31/12/2022 se détaille comme suit :

• Terrain	1 429 103
• Construction	1 295 042
• Agencement et Aménagement Construction	1 951 212
• Acomptes	10 000 000
	<hr/> <hr/> 14 675 357

Un acompte de 10 000 000 DT a été versée en 2022, suite à la signature d'une promesse de vente, dans le cadre de l'acquisition d'un nouveau siège social de la Compagnie.

AC33 Autres placements financiers

Les autres placements financiers totalisant 615 391 066 dinars au 31/12/2022, se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute 2022	Provision pour dépréciation	Valeur nette 2022	Valeur nette 2021
Bons de trésor	364 573 936	0	364 573 936	333 323 892
Emprunt national	15 937 500	0	15 937 500	15 937 500
Emprunts obligataires	41 975 100	0	41 975 100	34 635 400
Actions cotées	6 996 170	6 587 239	408 931	813 105
Actions Attijari SICAV	41 926 652	0	41 926 652	18 512 557
Avances sur contrats	73 580 311	0	73 580 311	60 321 987
Certificats de dépôt	68 500 000	0	68 500 000	68 500 000
Prêts et Cautionnements	1 901 397	0	1 901 397	1 185 761
Total	615 391 066	6 587 239	608 803 827	533 230 202

Les actions cotées se détaillent comme suit :

- 985 376 Actions UADH acquises en 2015 à 6 996 170 dinars, provisionnés à fin 2021 à concurrence de 6 679 766 dinars, ont enregistré à la clôture de l'exercice 2022 une appréciation supplémentaire de pour 92 528 dinars reprise d'égal montant (soit une dépréciation totale 94,15% du coût historique).
- 14 517 Actions Attijari Bank acquises en 2019 à 496 702 dinars, provisionnés à fin 2021 à concurrence de 57 055 dinars, ont été cédées en 2022, pour un montant de 513 820 dinars dégagant une plus-value de 17 118 dinars par rapport au coût historique.

Les placements ont fait l'objet d'une synthèse dans un tableau établi conformément à l'annexe 9 « Etat récapitulatif des placements » de la norme Comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (Cf. Annexe 9).

AC5 Parts des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques constatées à la clôture de l'exercice 2022, s'élève à 506 702 dinars contre 369 313 dinars en 2021, s'analysant comme suit :

	2022	2021
• Part des réassureurs dans les provisions mathématiques relative à la cession en facultative d'un contrat « Assuremprunt » ayant fait l'objet de lettres de garantie de la part des réassureurs	94 107	100 635
• Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à payer relative aux primes décès cédés aux réassureurs dans le cadre de traités en excédent de sinistres	412 595	268 678
Total	506 702	369 313

AC611 Primes acquises et non émises

Les primes acquises et non émises, s'élevant au 31/12/2022 à 17 117 595 dinars contre 15 640 283 dinars pour l'exercice précédent, correspondent à des primes à émettre relatives à des primes échelonnées, ou bien des primes afférentes à l'exercice courant mais qui n'ont pas pu être émises (ou annulées) en raison des délais incompressibles ou bien de retard dans les traitements informatiques.

Elles se détaillent comme suit :

	2022	2021
• Primes acquises et non émises	17 903 029	16 336 548
• Provision pour primes à annuler	<785 434>	<696 264>
Total	17 117 595	15 640 283

AC62 Créances nées d'opérations de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance totalisant 664 118 dinars au 31/12/2022 s'analysent comme suit :

Solde comptes de réassurance 2019	44 987
Solde comptes de réassurance 2020	11 545
Solde comptes de réassurance 2021	112 994
Solde comptes de réassurance 2022	494 593
Total	664 118

AC63 Autres créances

Les autres créances totalisant 4 843 658 dinars au 31/12/2022 contre 4 771 595 dinars en 2021, se détaillent comme suit :

Désignation	2022	2021
Personnel avances et acomptes	383 706	242 280
Crédits d'IS	4 001 160	3 932 005
Fournisseurs avances et acomptes	292 758	211 327
Autres débiteurs	166 033	385 983
Total	4 843 658	4 771 595

AC 71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse

Les avoirs en banque, CCP, chèques et caisse totalisent au 31/12/2022 la somme de 39 540 341 dinars contre 18 919 906 dinars en 2021:

Désignation	2022	2021
Comptes courants Attijari Bank	38 703 184	18 919 035
Compte chez Attijari Intermédiation	837 105	-41
Caisse Siège	52	913
Total	39 540 341	18 919 906

AC73 Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs totalisant 28 830 478 dinars au 31/12/2022 contre 24 173 998 dinars en 2021, se détaillent comme suit :

Désignation	2022	2021
Amortissement des différences sur les prix de remboursement des BTA (décotes)	8 866 351	6 838 277
Intérêts courus et échus sur placements	19 613 817	17 196 779
Agios débiteurs relatifs aux comptes courants bancaires	184 028	57 946
Charges constatées d'avance	84 583	80 039
Autres	81 699	957,4
Total	28 830 478	24 173 998

Mouvements sur les éléments des capitaux propres et des passifs

CP1 Capitaux propres

Les capitaux propres avant résultat totalisent 44 433 475 dinars au 31/12/2022 contre 33 163 682 dinars en 2021. La variation, de +11 269 793 dinars, correspond à l'affectation du montant du résultat bénéficiaire de l'exercice 2021 en résultats reportés.

PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers

Les dettes envers les établissements bancaires et financiers totalisant un solde nul au 31/12/2022 contre 18 284 dinars en 2021, correspondent au montant restant dû, relatif à un contrat de leasing conclu avec la société ATTIJARI LEASING :

PA3 Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes totalisant 639 364 156 dinars au 31/12/2022 contre 542 328 878 dinars en 2021, détaillées comme suit:

Désignation	2022	2021
Provisions mathématiques Epargne	597 621 705	506 454 660
Provision pour participation aux bénéfices	16 993 955	12 612 311
S/T Provisions Epargne	614 615 661	519 066 971
Provisions mathématiques Décès	12 128 113	11 316 619
Provisions pour sinistres à payer Décès	12 004 459	11 369 249
Provision pour frais de gestion des sinistres	580 223	528 462
Provisions d'égalisation	35 701	47 577
S/T Provisions Décès	24 748 496	23 261 907
Total des provisions techniques	639 364 156	542 328 878

PA 61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe totalisant 5 979 526 dinars au 31/12/2022 contre 5 145 336 dinars pour l'exercice précédent, correspondent principalement au montant des commissions d'acquisition et de gestion des encours revenant à la Banque Attijari de Tunisie, au titre de l'exercice 2022, dans le cadre des opérations de Bancassurance.

PA 63 Autres dettes

Les autres dettes totalisant au 31/12/2022 la somme de 1 056 755 dinars contre 997 865 dinars en 2021, se détaillent comme suit:

Désignation	2022	2021
Contribution sociale de solidarité	0	300
Impôts et taxes	384 618	304 264
CNSS	269 884	218 873
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	654 501	523 437
Divers fournisseurs d'exploitation	211 071	303 778
Fournisseurs factures non encore parvenues	189 175	168 174
Créditeurs divers	400 246	471 953
Personnel rémunérations dues	2 008	2 475
Total	1 056 755	997 865

PA71 Comptes de régularisation Passif

Les comptes de régularisation Passifs totalisant 9 923 169 dinars au 31/12/2022 contre 8 428 843 dinars en 2021, se détaillent comme suit :

Désignation	2022	2021
Provision pour bonus à payer	700 000	700 000
Provision Rémunération spéciale	110 000	90 000
Provision Challenges aux réseaux	137 261	140 000
Provisions pour cadeaux	65 000	24 673
Commission d'acquisition/PANE	1 028 623	1 322 771
Provisions pour congés	438 048	350 420
Provision pour départ à la retraite	106 286	46 399
Cotisations Assurance Groupe à payer	59 474	42 722
Redevance SI WASSIL	1 345 752	1 422 050
Provision IS	921 242	921 242
Diverses charges à payer	4 938 830	3 326 346
Capitaux constitutifs de rentes	72 653	42 220
Total	9 923 169	8 428 843

B- NOTES SUR LE RESULTAT

Résultat technique de l'assurance vie

Le résultat technique de l'exercice 2022 est bénéficiaire de + 20 664 305 dinars contre un bénéfice de + 16 042 139 dinars pour l'exercice précédent.

Un état de résultat technique par catégories de contrats a été établi selon le modèle prévu par l'annexe 12 de la norme Comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (Cf. Annexe 12).

PRV1 Primes

Les primes acquises nettes des cessions de réassurance s'élèvent au 31/12/2022 à 111 833 642 dinars contre 132 709 898 dinars pour l'exercice précédent, détaillées comme suit :

Désignation	2022	2021	Variation	%
Primes émises	113 139 886	132 399 874	-19 259 988	-14,55%
Primes annulées	-2 386 491	-1 576 775	-809 716	51,35%
Primes émises nettes	110 753 395	130 823 099	-20 069 704	-15,34%
Variation Primes acquises non encore émises	1 477 312	2 266 721	-789 409	-35%
Chiffre d'affaires	112 230 707	133 089 821	-20 859 113,77	-15,67%
Primes cédées	-397 065	-379 922	-17 143	4,51%
Total net	111 833 642	132 709 898	-20 876 257	-15,73%

- Le chiffre d'affaires a enregistré en 2022 une régression de -15,73% correspondant principalement aux primes IDR comptabilisées en 2021.
- Les primes annulées concernant principalement les primes d'Epargne ont enregistré une hausse de 51,35%.

PRV2 Produits de placements

Les produits des placements totalisent 49 248 873 dinars au 31/12/2022 contre 39 849 155 dinars pour l'exercice précédent, soit une hausse de +23,6%.

PRV4 Autres produits techniques

Les autres produits techniques totalisant 552 393 dinars au 31/12/2022 contre 495 228 dinars l'exercice précédent, correspondent aux montants des prélèvements de pénalités et des frais de gestion au titre des rachats de contrats d'Epargne.

CHV1 Charge de sinistres

Les charges de sinistres et des prestations payées nettes de cessions de réassurance totalisent 31 787 807 dinars au 31/12/2022 contre 31 482 786 dinars pour l'exercice précédent, détaillées comme suit :

Désignations	2022	2021
Sinistres payés	3 762 700	5 374 751
Part des réassureurs	-498 918	-146 403
S/T	3 263 782	5 228 349
Variations des provisions pour sinistres à payer	635 210	1 404 811
Part des réassureurs	-143 917	-69 013
S/T	491 294	1 335 798
Prestations payées	27 400 807	24 282 332
Variation des provisions pour prestations à payer	0	0
S/T	27 400 807	24 282 332
Charges de gestion des sinistres	580 164	566 066
Variation provision pour charges de sinistres	51 761	70 241
S/T	631 924	636 307
Total charges de sinistre	31 787 807	31 482 786

CHV2 Variation des autres provisions

La variation des autres provisions techniques s'élève au 31/12/2022 à 96 363 864 dinars contre 112 845 392 dinars, détaillée comme suit :

Désignation	2022	2021
Var. Provisions mathématique Epargne	91 167 045	109 731 783
Var. Provision pour participation aux bénéficiaires	4 381 644	2 591 327
Var. Provisions mathématique Décès	251 498	1 175 837
Var. Provisions mathématique PU Assuremprunt	559 997	-655 031
Var. Provision d'égalisation	-11 876	-22 580
Total brut de la variation des autres provisions d'assurance vie	96 348 308	112 821 335
Var. Part des réassureurs dans les PM	-15 556	-24 057
Total net de la variation des autres provisions d'assurance vie	96 363 864	112 845 392

CHV4 Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation totalisent 10 029 280 dinars au 31/12/2022 contre 9 773 668 dinars pour l'exercice précédent. Ces frais représentent 8,94% du total des primes acquises en 2022 contre 7,34% pour 2021.

Ils correspondent aux frais directement ou indirectement imputables aux activités d'acquisition et d'administration des contrats.

CHV5 Autres charges techniques

Les autres charges techniques totalisent 2 466 176 dinars au 31/12/2022 contre 2 590 697 dinars pour l'exercice précédent. Ils correspondent aux frais internes et externes qui ne peuvent être affectés ni directement ni indirectement par l'application d'une clé de répartition à l'une des destinations représentatives de l'activité d'assurance vie.

CHV9 Charges de placements

Les charges de placements totalisent 323 477 dinars au 31/12/2022 contre 319 598 dinars au titre de l'exercice précédent.

Elles correspondent aux frais directement imputables, tels que les frais de bourse et les frais de courtage, ainsi que les frais indirectement imputables aux activités de gestion des placements, tels que les charges de personnel, les loyers et les amortissements des équipements d'exploitation.

Ces charges ont été synthétisés dans un tableau établi selon le modèle prévu par l'annexe 11 de la norme Comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (Cf. Annexe 11).

PRNT1 Revenus des placements

Les produits des placements « libres » totalisent 1 610 386 dinars au 31/12/2022 contre 134 664 dinars pour l'exercice précédent.

PRNT13 Reprise de Correction de valeur sur placements

La reprise de correction de valeur sur placements totalise 92 528 dinars au 31/12/2022 correspondant à l'appréciation des actions cotées « UADH ».

CHNT3 Autres charges non techniques

Les Autres charges non techniques totalisant 1 423 092 dinars au 31/12/2022 correspondent au montant d'une provision pour risques et charges sans lien technique avec l'activité d'assurance.

C- NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation totalisant un solde positif de 31 061 192 dinars au 31/12/2022 contre un solde négatif de -2 450 024 dinars pour l'exercice précédent s'analysent comme suit :

- Les encaissements des primes reçues des assurés totalisent 111 307 640 dinars au 31/12/2022 contre 131 318 411 dinars pour l'exercice précédent.
- Les sommes versées pour paiement des sinistres totalisent 31 163 508 dinars au 31/12/2022 contre 29 657 083 pour l'exercice précédent.
- Les décaissements au titre primes cédés aux réassureurs s'élèvent à 156 649 dinars au 31/12/2022 contre 491 115 dinars pour l'exercice précédent.
- Commissions reçues sur les cessions totalisent 1 684 dinars au 31/12/2022 contre 10 680 pour l'exercice précédent.
- Les commissions versées aux intermédiaires totalisent 4 428 140 dinars au 31/12/2022 contre 4 291 931 dinars l'exercice précédent.
- Les sommes versées aux fournisseurs et au personnel totalisent 15 371 595 dinars au 31/12/2022 contre 12 957 589 pour l'exercice précédent.
- La variation des dépôts auprès des cédantes présentent au 31/12/2022 un solde positif de 145 533 dinars contre 75 095 pour l'exercice précédent.
- Les décaissements liés à l'acquisition des placements financiers totalisent 75 977 799 dinars au 31/12/2022 contre 120 189 718 dinars pour l'exercice précédent.

- Les encaissements liés à la cession de placements financiers s'élèvent à 2 050 920 dinars au 31/12/2022 contre 143 784 dinars pour l'exercice précédent.
- Les produits financiers reçus au 31/12/2022 s'élèvent à 44 156 404 dinars contre 33 589 442 dinars pour l'exercice précédent.
- Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement totalisent un solde négatif de 10 440 757 dinars au 31/12/2022 contre 473 663 dinars pour l'exercice précédent, correspondant principalement aux décaissements provenant de l'acquisition d'un nouveau siège social.

V- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

A- PASSIFS EVENTUELS

Une opposition administrative a été prononcée par le Receveur des Finances de Rades le 19 septembre 2019 à l'encontre de la Compagnie, pour le recouvrement d'un montant de 5 243 324,949 dinars, et ce, suite à une déclaration tardive de sa part concernant un débiteur du Trésor Public.

Suite à cette opposition administrative, la Compagnie a entrepris toutes les actions nécessaires afin de bien justifier à l'Administration, l'absence de toute relation avec le débiteur en question, ainsi que de démontrer la bonne foi du retard de déclaration.

A l'issue de ces actions, l'Administration a suspendu toute action de recouvrement à l'encontre de la Compagnie.

Pour conforter le classement définitif de cette opposition, la Compagnie a saisi, en date du 18 janvier 2020, la Cour d'Appel afin de demander l'annulation de l'opposition et d'obtenir ainsi une main levée totale et définitive.

Une audience pour délibération a été tenue le 31 mars 2021. Toutefois, le jugement ne nous a pas été notifié à ce jour.

B- LES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNEES

La société n'a pas d'engagements sous forme de garanties ou autre (reçus ou obtenus) au 31 décembre 2022

C- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 20 Février 2023.

Nous n'avons pas identifié de situations ou d'évènements survenues après la date de clôture de l'exercice 2022 impliquant la modification de certains postes de l'actif ou du passif ou entrainer une information complémentaire.

D- OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les opérations réalisées en 2022 avec les parties liées se présentent comme suit :

➤ *Emprunts obligataires*

Parties liées	Souscriptions	Amortissements	Solde clôture	Coupons bruts
Attijari leasing	-	3 060 000	5 860 000	720 000
Attijari Bank	10 000 000	1 663 800	12 427 600	306 855

➤ *Contrats de leasing*

Parties liées	Souscriptions	Règlements	Solde clôture	Marge bénéficiaire passée en charge
Attijari leasing	-	18 773	0	1 672

➤ *Certificats de dépôt*

Parties liées	Souscriptions	Remboursements	Solde clôture	Intérêts perçus d'avance
Attijari Bank	28 000 000	28 000 000	64 500 000	6 780 500
Attijari leasing	-	-	4 000 000	416 506

➤ *SICAV Obligataire*

Parties liées	Souscriptions	Rachats	Plus-value	Dividendes	Solde clôture
Attijari intermédiation	29 714 559	6 300 461	489 428	0	41 926 652

➤ *Bancassurance* (Commissions d'acquisition et de gestion)

Parties liées	Règlements	Solde clôture	Commissions passées en charges
Attijari Bank	4 250 060	5 585 060	5 290 912

➤ *Refacturation de charge*

Parties liées	Encaissements	Créances
Attijari Bank	199 569	80 742

➤ *Location serveurs & Refacturation de frais de télécommunication*

Parties liées	Règlements	Solde clôture	Montant passé en charges
Attijari Bank	28 082	0	109 467

➤ **Redevance SI**

Parties liées	Règlements	Montant passé en charges
Wafa assurance	811 186	1 345 752

➤ **Réassurance**

Parties liées	Règlements PMD
Wafa assurance	49 900

Annexe 8
Mouvements ayant affecté les éléments de l'actifs

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture
	à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels	560 091	444 529	71 271	933 349	120 085	0	178 075	0	0	0	298 160	0	635 188
Frais de recherche et développement				0							0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques	456 532	246 271	0	702 804	120 085	0	178 075	0	0	0	298 160	0	404 644
Fonds de commerce				0							0	0	0
Acomptes versés	103 559	198 258	71 271	230 545	0	0	0	0	0	0	0	0	230 545
Actifs corporels d'exploitation	1 164 734	60 996	0	1 225 730	967 933	0	98 660	0	0	0	1 066 593	0	159 137
Installations techniques et machines				0							0	0	0
Autres installations, outillage et mobilier	1 164 734	60 996	0	1 225 730	967 933	0	98 660	0	0	0	1 066 593	0	159 137
Acomptes versés				0							0	0	0
Placements	563 497 815	510 291 040	404 182 144	669 606 712	1 139 574	6 679 766	242 887	0	0	92 528	1 382 461	6 587 239	661 637 013
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	4 668 854	10 006 503	0	14 675 357	1 139 574	0	242 887	0	0	0	1 382 461	0	13 292 896
<i>Placements dans les entreprises liées</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parts				0							0	0	0
Bons et obligations				0							0	0	0
<i>Placements dans les entreprises avec un lien de participation</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parts				0							0	0	0
Bons et obligations				0							0	0	0
Autres placements financiers	558 828 961	500 284 538	404 182 144	654 931 355	0	6 679 766	0	0	0	92 528	0	6 587 239	648 344 117
Actions, autres titres à revenu variable	26 005 425	29 714 559	6 797 163	48 922 821		6 679 766	0	0	0	92 528	0	6 587 239	42 335 583
Obligations et autres titres à revenu fixe	383 896 792	65 310 095	26 720 350	422 486 536							0	0	422 486 536
Prêts hypothécaire				0							0	0	0
Autres prêts	61 507 751	20 985 621	7 011 665	75 481 708							0	0	75 481 708
Dépôt auprès des établ. Bancaires et financiers	87 418 993	384 274 262	363 652 966	108 040 289							0	0	108 040 289
Autres		0		0							0	0	0
Créances pour espèces déposés				0							0	0	0
Placements des contrats en UC				0							0	0	0
TOTAL	565 222 640	510 796 566	404 253 415	671 765 790	2 227 592	6 679 766	519 622	0	0	92 528	2 747 214	6 587 239	662 431 338

Annexe N°9
Etat récapitulatif des placements

DESIGNATION	Valeur brute	Valeur nette	juste valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	14 675 357	13 292 896		-1 382 461
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	48 922 821	42 335 583		-6 587 239
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPCVM				
Obligations et autres titres à revenu fixe	490 986 536	490 986 536		0
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	75 481 708	75 481 708		
Dépôts auprès des entreprises cédantes				
Autres dépôts	39 540 341	39 540 341		0
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				0
Total des Placements	669 606 764	661 637 065	0	-7 969 699
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	669 606 764	661 637 065		7 969 699
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques				
Total	669 606 764	661 637 065	0	7 969 699

Annexe N°10

Etat des règlements et des provisions pour sinistres décés à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance	Exercice de survenance
	2013	2014
Inventaire 2014		
Règlements cumulés	0	170 194
Provisions pour sinistres	1 000	94 190
Total charges des sinistres	1 000	264 384
Primes acquises	208 116	2 973 594
% sinistres / primes acquises	0,48%	8,89%

Année d'inventaire	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance
	2013	2014	2015
Inventaire 2015			
Règlements cumulés	51 326	190 232	60 312
Provisions pour sinistres déclarés	40 500	342 649	777 244
Total charges des sinistres	91 826	532 881	837 556
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229
% sinistres / primes acquises	44,12%	17,92%	13,93%

Année d'inventaire	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance
	2013	2014	2015	2016
Inventaire 2016				
Règlements cumulés	51 326	261 921	344 482	144 581
Provisions pour sinistres déclarés	41 500	301 821	811 324	1 354 368
Total charges des sinistres	92 826	563 742	1 155 806	1 498 948
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231
% sinistres / primes acquises	44,60%	18,96%	19,22%	15,65%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2013	2014	2015	2016	2017
Inventaire 2017					
Règlements cumulés	51 326	315 502	518 904	553 899	185 664
Provisions pour sinistres déclarés	42 500	247 837	677 209	1 404 032	1 639 230
Total charges des sinistres	93 826	563 339	1 196 113	1 957 932	1 824 894
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760
% sinistres / primes acquises	45,08%	18,94%	19,89%	20,45%	15,00%

Année d'inventaire	Exercice de survenance					
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Inventaire 2018						
Règlements cumulés	89 202	391 643	845 435	1 112 333	1 097 092	843 489
Provisions pour sinistres déclarés	1 000	149 503	349 045	806 236	1 398 377	1 724 297
Total charges des sinistres	90 202	541 146	1 194 480	1 918 569	2 495 469	2 567 786
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001
% sinistres / primes acquises	43,34%	18,20%	19,86%	20,04%	20,51%	18,22%

Année d'inventaire	Exercice de survenance						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Inventaire 2019							
Règlements cumulés	89 202	391 643	907 969	1 238 314	1 487 975	2 151 444	1 608 595
Provisions pour sinistres déclarés	1 000	172 736	285 757	609 028	1 138 577	1 319 699	1 478 031
Total charges des sinistres	90 202	564 379	1 193 726	1 847 343	2 626 551	3 471 143	3 086 626
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001	16 268 843
% sinistres / primes acquises	43,34%	18,98%	19,85%	19,29%	21,59%	24,64%	18,97%

Année d'inventaire	Exercice de survenance							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Inventaire 2020								
Règlements cumulés	89 202	394 283	909 969	1 246 639	1 515 642	2 318 839	2 349 803	1 175 526
Provisions pour sinistres déclarés	0	132 703	226 580	473 803	899 016	1 161 365	1 662 006	1 875 967
Total charges des sinistres	89 202	526 986	1 136 549	1 720 442	2 414 658	3 480 204	4 011 809	3 051 493
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001	16 268 843	16 043 348
% sinistres / primes acquises	42,86%	17,72%	18,90%	17,97%	19,82%	24,70%	24,66%	19,02%

Année d'inventaire	Exercice de survenance								
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Inventaire 2021									
Règlements cumulés	89 202	397 403	911 969	1 257 141	1 590 796	2 501 581	3 072 871	3 396 050	2 157 641
Provisions pour sinistres déclarés	0	125 833	197 330	438 866	800 223	884 704	1 073 926	1 690 837	2 275 237
Total charges des sinistres	89 202	523 236	1 109 299	1 696 007	2 391 019	3 386 285	4 146 797	5 086 886	4 432 878
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001	16 268 843	16 043 348	20 533 435
% sinistres / primes acquises	42,86%	17,60%	18,45%	17,71%	19,65%	24,03%	25,49%	31,71%	21,59%

Année d'inventaire	Exercice de survenance									
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Inventaire 2022										
Règlements cumulés	89 362	412 602	854 736	1 263 901	1 606 797	2 517 582	3 094 431	3 704 497	4 550 390	1 043 058
Provisions pour sinistres déclarés	0	120 891	216 774	409 736	746 393	825 962	910 261	1 462 872	2 514 672	1 466 421
Total charges des sinistres	89 362	533 493	1 071 510	1 673 637	2 353 190	3 343 544	4 004 692	5 167 368	7 064 962	2 509 479
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001	16 268 843	16 043 348	20 533 435	19 392 115
% sinistres / primes acquises	42,94%	17,94%	17,82%	17,48%	19,34%	23,73%	24,62%	32,21%	34,41%	12,94%

Annexe N°11
Ventilation des charges et des produits des placements

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des placements immobiliers			
Revenu des participations			
Revenu des autres placements		50 951 787	50 951 787
Autres revenu financiers (commissions, honoraires)			
Total produits des placements	0	50 951 787	50 951 787
Intérêts			
Frais externes		323 477	323 477
Autres frais		0	0
Total charges des placements	0	323 477	323 477

ANNEXE N°12
Résultat technique par catégorie d'assurance vie

Désignation	Total
Primes	112 230 707
Charges de prestations	30 611 114
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	92 653 634
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	
Solde de souscription	-11 034 042
Frais d'acquisition	5 290 912
Autres charges de gestion nettes	8 109 596
Charges d'acquisition et de gestion nettes	13 400 508
Produits nets de placements	49 239 573
Participation aux résultats et intérêts techniques	4 381 644
Solde financier	44 857 929
Primes cédées et/ou rétrocédées	397 065
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	498 918
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	137 389
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	1 684
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-240 926
Résultat technique	20 664 305
Informations complémentaires	
Montants des rachats	26 848 414
Intérêts techniques bruts de l'exercice	18 143 111
Provisions techniques brutes à la clôture	639 364 156
Provisions techniques brutes à l'ouverture	497 462 943
A déduire	
Provision devenues exigibles	

ANNEXE N°14

**Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation
des assurés aux résultats techniques et financiers**

DESIGNATION	Exercice						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)							
. Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	4 225 113	6 397 313	9 719 219	15 683 186	17 056 435	23 090 588	31 412 314
. Variation de la provision pour participation aux bénéfices	536 163	1 425 943	2 844 154	2 716 128	1 755 467	2 591 327	4 381 644
Participation aux résultats des contrats d'assurances vie (2)							
. Provisions mathématiques moyennes	107 379 714	151 615 388	207 116 040	273 234 146	352 546 903	451 588 768	552 038 183
. Montant minimum de participation							
. Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts tech.)							
. dont variation de la provision pour PB							

ANNEXE N°15

Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance

Désignation	Total	Raccordement
Primes	112 230 707	PRV1 1ère colonne
Charges de prestations	30 611 114	CHV1 1ère colonne
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	92 653 634	CHV2 1ère colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)		
Solde de souscription	-11 034 042	
Frais d'acquisition	5 290 912	CHV41+CHV42
Autres charges de gestion nettes	8 109 596	CHV43+CHV5-PRV4
Charges d'acquisition et de gestion nettes	13 400 508	
Produits nets de placements	49 239 573	PRV2-CHV9
Participation aux résultats et intérêts techniques	4 381 644	CHV3 1ère colonne
Solde financier	44 857 929	
Primes cédées et/ou rétrocédées	397 065	PRV1 2ème colonne
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	498 918	CHV11 2ème colonne
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	137 389	(CHV12+CHV21) 2ème colonne
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	0	
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	1 684	CHV44 2ème colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-240 926	
Résultat technique	20 664 305	
Informations complémentaires		
Montants des rachats	26 848 414	
Intérêts techniques bruts de l'exercice	18 143 111	
Provisions techniques brutes à la clôture	639 364 156	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	497 462 943	
A déduire		
Provision devenues exigibles		

SOCIETE « Compagnie Nouvelle d'Assurance »
Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2022

Messieurs les actionnaires de la société « Compagnie Nouvelle d'Assurance »,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 06 Mai 2021, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société Compagnie Nouvelle d'Assurance (la « société »), qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 57 591 452 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 13 157 977 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

SOCIETE « Compagnie Nouvelle d'Assurance »
Rapport Spécial du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2022

Messieurs les actionnaires de la société « Compagnie Nouvelle d'Assurance »,

En application des dispositions de l'article 200 et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de nouvelles conventions, conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté une charge au titre de prestations sur le système d'information pour un montant de 1 345 752 dinars et revenant à Wafa Assurance.
- Attijari Bank a souscrit auprès de la Compagnie Nouvelle d'Assurance un contrat d'assurance vie pour couvrir les engagements pécuniaires imposés par la réglementation en cas de départ à la retraite de ses salariés. Le contrat « IDR » a été conclu le 30 Novembre 2021. En vertu de ce contrat la Compagnie Nouvelle d'Assurance a réalisé, au titre de l'exercice 2022, un chiffre d'affaires « épargne collectif » pour un montant de 809 091 dinars. Le contrat ne prévoit pas le prélèvement des frais d'acquisition. En revanche, les frais de gestion convenus s'élèvent à 0,3% l'an du capital géré.
- Attijari Leasing a souscrit auprès de la Compagnie Nouvelle d'Assurance un contrat d'assurance vie pour couvrir les engagements pécuniaires imposés par la réglementation en cas de départ à la retraite de ses salariés. Le contrat « IDR » a été conclu le 30 Novembre 2021. En vertu de ce contrat la Compagnie Nouvelle d'Assurance a réalisé, au titre de l'exercice 2022, un chiffre d'affaires « épargne collectif » pour un montant de 139 476 dinars. Le contrat ne prévoit pas le prélèvement des frais d'acquisition. En revanche, les frais de gestion convenus s'élèvent à 0,3% l'an du capital géré.

- Dans le cadre de la convention de bancassurance conclue entre la société « Compagnie Nouvelle d'Assurance » et « Attijari Bank », et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 février 2015 :
 - o La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté une charge correspondant aux commissions d'acquisition des contrats de capitalisation (Capital Plus-Awledi et Toumouhi) pour un montant de 807 009 dinars et revenant à Attijari Bank ;
 - o La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté une charge correspondant aux commissions d'acquisition des contrats de prévoyance (Assuremprunt, Assurdécouvert, Assurdécouvert Pack, Sanadi, TDI, Taaimine Iktissadi, Awledi Décès et Rahet beli) pour un montant de 2 432 978 dinars et revenant à Attijari Bank ;
 - o La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté une charge correspondant aux commissions de gestion des contrats de capitalisation (Capital Plus, Awledi et Toumouhi) pour un montant de 2 050 925 dinars et revenant à Attijari Bank ;
 - o La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté un produit correspondant à la quote part de la société Attijari Bank dans les frais de challenge pour un montant de 80 742 dinars. Ce montant représente 50% des charges engagées ;
 - o La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a réalisé au cours de 2022 un chiffre d'affaires relatif au produit « Temporaire Décès en Inclusion » pour un montant de 142 804 dinars. Ce chiffre d'affaires a été réalisé dans le cadre d'un contrat d'assurance groupe négocié entre la société Compagnie Nouvelle d'Assurance et Attijari Bank.
 - o La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a réalisé au cours de 2022 un chiffre d'affaires relatif au produit « Epargne collectif » pour un montant de 2 923 010 dinars. Ce chiffre d'affaires a été réalisé avec Attijari Bank et Attijari Leasing.
- La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté des charges pour un montant de 109 467 dinars comprenant les charges de loyer et sa quote-part dans les charges communes de téléphonie dans le cadre de la convention conclue entre la société Compagnie Nouvelle d'Assurance et Attijari Bank et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 février 2015.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
 - Le Directeur Général bénéficie d'une rémunération mensuelle fixe. Il bénéficie également d'une voiture de fonction, d'une indemnité de loyer et de carburant ainsi que des billets d'avion (Tunis - Maroc). Par ailleurs le Directeur Général bénéficie d'une prime de rendement.
 - La société a provisionné au cours de l'année 2022 une somme de cent dix mille dinars brut (110 000 dinars) à allouer au Président du Conseil d'Administration, au titre d'une rémunération spéciale pour l'exercice 2022. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022 statuera sur ce point.

2. Les obligations et engagements de la société « Compagnie Nouvelle d'Assurance » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	<u>Directeur Général</u>		<u>Administrateurs</u>	
	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2022
Avantages à court terme	743 560	137 243	110 000	110 000
Total	743 560	137 243	110 000	110 000

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

AMC Ernst & Young
Noureddine Hajji

Tunis, le 09 Mai 2023

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT « MONOPRIX » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 08 juin 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes : Mr Mohamed Imed LOUKIL (F.M.B.Z KPMG Tunisie) & Mr Walid BEN SALAH (FINOR).

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

BILAN

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<u>ACTIFS</u>	NOTES	<i>au 31 décembre</i> 2022	<i>au 31 décembre</i> 2021
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	3	11 476 080	4 282 888
Amortissements		-4 339 336	-4 139 418
		7 136 744	143 470
Immobilisations corporelles	4	236 098 314	220 521 699
Amortissements		-150 656 190	-136 198 541
		85 442 125	84 323 158
Immobilisations financières	5	63 838 720	63 826 058
Provisions		-3 469 609	-3 469 609
		60 369 111	60 356 449
Total des actifs immobilisés		152 947 980	144 823 077
Autres actifs non courants	6	2 577 797	3 854 309
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		155 525 777	148 677 386
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Valeurs d'exploitation	7	65 813 645	71 146 175
Provisions		-3 034 726	-3 458 877
		62 778 919	67 687 298
Clients	8	9 573 225	10 494 534
Provisions		-2 749 489	-2 579 022
		6 823 736	7 915 512
Autres actifs courants	9	14 744 465	12 260 088
Provisions		-658 638	-658 638
		14 085 827	11 601 450
Placements et autres actifs financiers	10	153 124	136 473
Liquidités et équivalents de liquidité	11	25 358 675	11 741 753
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		109 200 281	99 082 486
TOTAL DES ACTIFS		264 726 058	247 759 872

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
" S.N.M.V.T - MONOPRIX"

BILAN

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	NOTES	<i>au 31 décembre</i> 2022	<i>au 31 décembre</i> 2021
<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		39 938 744	39 938 746
Autres capitaux propres		14 730 164	14 730 164
Résultats reportés		4 492 527	4 921 974
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>59 161 435</u>	<u>59 590 884</u>
Résultat de l'exercice		-585 002	-429 449
Résultat de l'exercice		<u>-585 002</u>	<u>-429 449</u>
Total des capitaux propres avant affectation	12	<u>58 576 433</u>	<u>59 161 435</u>
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts bancaires	13	37 717 123	33 234 580
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		<u>37 717 123</u>	<u>33 234 580</u>
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	109 172 522	83 812 620
Autres passifs courants	15	32 883 858	32 294 563
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	26 376 122	39 256 674
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>168 432 502</u>	<u>155 363 857</u>
TOTAL DES PASSIFS		<u>206 149 625</u>	<u>188 598 437</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>264 726 058</u>	<u>247 759 872</u>

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

" S.N.M.V.T - MONOPRIX"

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	NOTES	au 31 décembre 2022	au 31 décembre 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	17	627 130 137	618 317 561
Autres revenus d'exploitation	18	12 430 618	12 202 100
		639 560 755	630 519 661
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats des marchandises consommées	19	-512 097 340	-507 820 040
Achats d'approvisionnement consommés	20	-15 628 391	-15 486 215
Charges de personnel	21	-55 761 351	-53 954 357
Dotations aux amortissements et provisions	22	-17 574 822	-16 794 490
Autres charges d'exploitation	23	-37 142 696	-35 370 385
		-638 204 600	-629 425 487
RESULTAT D'EXPLOITATION			
		1 356 155	1 094 174
Charges financières	24	-4 278 111	-4 391 492
Produits financiers	25	4 386 872	2 858 895
Autres gains ordinaires	26	633 580	1 980 698
Autres pertes ordinaires	27	-1 313 275	-632 712
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS			
		785 221	909 563
Impôt sur les bénéfices	30	-1 369 823	-1 338 812
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS			
		-584 602	-429 249
Autres pertes extraordinaires (cont Sociale de Solidarité)		-400	-200
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			
		-585 002	-429 449

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(présenté selon le modèle de référence)

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>au 31 décembre</i> 2022	<i>au 31 décembre</i> 2021
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements reçus des clients	681 057 072	647 041 820
Encaissements reçus des autres débiteurs		
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-635 505 156	-643 861 277
Intérêts payés	-5 157 687	-4 268 383
Intérêts reçus	539 722	165 016
Impôt sur les bénéfices payé	0	-222 807
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	40 933 951	-1 145 631
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-22 495 141	-8 995 194
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob financières		
Encaissement provenant de la cession d'immob corporelles	0	1 155 000
Encaissement provenant de la cession d'immob financières		
Encaissement des dividendes	3 641 059	3 243 006
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVES.	-18 854 082	-4 597 188
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Distribution des dividendes	-78 400	-102 400
Encaissement provenant des emprunts	16 000 000	7 000 000
Encaissements reçus des assurances sur immobilisations		
Décaissement provenant des remboursements des emprunts	-12 116 438	-16 595 781
Encaissement suite rachat actions propres		
Encaissement/Décaissement suite rachat/achat billets de trésorerie	-5 000 000	3 000 000
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES FINANC.	-1 194 838	-6 698 181
VARIATION DE TRESORERIE	20 885 030	-12 441 000
Trésorerie au début de l'exercice	-7 312 809	5 128 191
Trésorerie à la clôture de l'exercice	28 13 572 221	-7 312 809

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022
(Les montants sont exprimés en dinars tunisiens)

1. création et activités de la société

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 Août 1933. Le capital social s'élève à 39 938 744 dinars tunisiens divisés en 19 969 373 actions de 2 dinars chacune, et ce, suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010, qui a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, ainsi qu'aux deux augmentations du capital par incorporation des réserves décidées respectivement par les Assemblées Générales Extraordinaires du 2 juin 2011, du 17 mai 2012 et du 29 mai 2015 qui ont ramené le capital social de 18 490 160 dinars à 27 735 240 dinars, puis de 27 735 240 dinars à 33 282 288 dinars, et puis de 33 282 288 dinars à 39 938 746 dinars et une réduction du capital décidé par l'assemblée générale Extraordinaire du 26 Septembre 2022 qui a ramené le capital à 39 938 744 dinars.

La « S.N.M.V.T » est cotée en bourse depuis 1995 et est contrôlée par la société EXIS.

La « S.N.M.V.T » a pour objet, principalement, le commerce de détail à rayons multiples de toutes les marchandises et de tous les produits.

Sur le plan fiscal, la société est soumise au droit commun. En matière de la TVA, elle y est partiellement assujettie.

2. méthodes comptables adoptées par la société

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis, tels que spécifiés par le système comptable tunisien, et ce, en application des dispositions réglementaires et principalement, les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables.

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers sont résumées ainsi :

2.1. Indépendance des exercices

La société adopte le principe de l'indépendance des exercices, selon lequel les produits sont enregistrés au fur et à mesure qu'ils sont acquis, et les charges, au fur et à mesure qu'elles sont engagées, sans qu'il ne soit tenu compte de leurs dates d'encaissement ou de paiement de façon à dégager après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte se rapportant à l'exercice de référence.

2.2. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées aux coûts historiques d'acquisition et font l'objet d'un amortissement tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien.

Les taux d'amortissement ont été revus et réexaminés par la société en vue de refléter fidèlement la durée de vie des immobilisations, et ce, en se référant particulièrement au paragraphe 36 de la Norme comptable 05 du système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les taux d'amortissement appliqués à partir de l'exercice 2019 sont les suivants :

Immobilisations incorporelles :	Jusqu'au 31/12/2018	A partir du 1/1/2019
Logiciels informatiques	3 ans	5 ans
Fonds de commerce	10 à 20 ans	10 à 20 ans
Immobilisations corporelles :	Jusqu'au 31/12/2018	A partir du 1/1/2019
Constructions	20 ans	30 ans
Installations générales, agencement et aménagement des constructions	10 ans	12 ans
Installations et Matériel d'exploitation	10 ans	12 ans
Outillages d'exploitation (valeur ≤ 500 DT)	1ère année	1ère année
Petits matériels d'exploitation	3 ans	3 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Equipement et matériel de bureau	10 ans	12 ans
Equipement et matériel informatique	3 ans	5 ans
Agencements et installations générales	10 ans	12 ans

2.3. Titres de participation

Les titres acquis par la société ont été, conformément aux critères de classement prévus au système comptable des entreprises, considérés comme un placement à long terme et inscrits parmi les immobilisations financières à l'actif du bilan. La note 5.1 des états financiers détaille les différentes participations à long terme et dans les sociétés filiales, avec un état détaillé des provisions constatées et des pourcentages de participations pour les sociétés filiales.

Ces placements ont été constatés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banques sont exclus.

A la clôture de chaque exercice, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les titres de participation détenus par la société concernent des sociétés non cotées.

2.4. Constatations des frais préliminaires et des charges à répartir

Les frais préliminaires et les frais de pré-exploitation engagés avant l'ouverture des nouveaux magasins ont été inscrits conformément au système comptable des entreprises, à l'actif du bilan au poste «autres actifs non courants».

La résorption de ces frais, est constatée sur une période de trois années, à partir de l'entrée effective des magasins en exploitation.

Les charges à répartir qui correspondent notamment à des frais de formation, et de restructuration, ont été inscrites conformément au système comptable des entreprises (§ 19 de la NC 10), à l'actif du bilan au poste «autres actifs non courants».

La résorption de ces charges à répartir, est constatée, conformément au § 24 de la NC 10, sur une période de trois années, à partir de l'exercice de leur constatation.

2.5. Valeurs d'exploitation

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2019, les stocks des produits non alimentaires étaient valorisés aux derniers coûts d'achats hors taxes récupérables. Les stocks des produits alimentaires, situés hors champ de la récupération de la TVA, étaient valorisés aux derniers coûts d'achats toutes taxes comprises.

A compter du 1^{er} Janvier 2020, les stocks sont valorisés selon la méthode du premier entré, premier sorti, qui est en conformité avec la NC 4. L'impact du changement de méthode est non significatif, vu la rotation élevée des stocks.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont calculées en fonction de l'antériorité et du taux de rotation des articles.

La méthode de base de provisionnement des stocks se présente comme suit :

- Année en cours : 0%
- Stock antérieur à une année : 10%
- Stock antérieur à deux années : 50%
- Stock antérieur à trois années : 75%
- Stock antérieur à quatre années : 100%

2.6. Placements à court terme

Les titres acquis par la société, classés selon les critères prévus par le système comptable des entreprises comme des placements à court terme, ont été inscrits au bilan à la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur du marché, par référence au cours boursier moyen de clôture, et les plus-values et moins-values dégagées sont portées au résultat de l'exercice.

Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet d'une provision et les plus-values ne sont pas constatées.

2.7. Opérations en monnaies étrangères

Les achats relatifs aux opérations d'importation sont valorisés au cours de change du jour de l'opération. Les différences de change dégagées par rapport au cours du règlement sont enregistrées selon le cas parmi les charges ou produits financiers.

2.8. Revenus des titres

Les revenus des titres sont constatés parmi les produits financiers sur la base de la décision de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2.9. Revenus

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- La société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ;
- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- Il est probable que les avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société ; et
- Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

2.10. Unité monétaire

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont libellés en Dinar Tunisien.

3. Immobilisations incorporelles

	<i>Au 31/12/2022</i>	<i>Au 31/12/2021</i>
Logiciels informatiques	760 607	696 692
Fonds de commerce	10 669 931	3 586 196
	11 430 538	4 282 888

4. Immobilisations corporelles

	<i>Au 31/12/2022</i>	<i>Au 31/12/2021</i>
Terrain	3 711 404	3 711 404
Constructions	8 111 300	7 854 304
Agencements des constructions	575 896	575 896
Installations et matériel d'exploitation	111 267 791	104 342 866
Petit matériel d'exploitation	7 774 344	7 614 027
Matériel de transport	1 513 815	679 547
Installations générales, agencements et aménagements divers	91 255 410	86 061 098
Equipements de bureau	1 928 938	1 891 276
Matériel informatique	5 896 359	5 184 168
Immobilisations en cours	3 910 977	2 409 491
Avances sur immobilisations en cours	197 622	197 622
	236 143 857	220 521 699

Le tableau de mouvements des immobilisations incorporelles et corporelles au 31 décembre 2022, se détaille comme suit :

DESIGNATION	Valeur au 01/01/2022	Acquisition 2022	Régularisation 2022	Cession 2022	Valeur au 31/12/22	Amortissement cumulé 1/1/22	Dotation de 2022	Cession 2022	Régularisation 2022	Amortissement cumulé 2022	Valeurs nettes au 31/12/2022
IMMOBILISATIONS CORPORELLES											
Terrains	3 711 404	-	-	-	3 711 404	-	-	-	-	-	3 711 404
Constructions	7 854 304	256 996	-	-	8 111 300	7 391 504	81 246	-	-	7 472 750	638 551
Installations, agencements constructions	575 896	-	-	-	575 896	98 500	44 856	-	-	143 356	432 540
Installations et Matériel d'exploitation	104 342 866	-	-	-	111 267 791	69 235 500	5 982 882	-	-	75 218 381	36 049 410
Petit matériel d'exploitation	7 614 027	160 316	-	-	7 774 344	2 538 906	648 092	-	-	3 186 998	4 587 346
Matériel de transport	679 547	834 269	-	-	1 513 815	449 533	123 948	-	-	573 481	940 335
Agencement, aménagements et installati	86 061 098	-	-	-	91 255 410	50 355 943	7 128 034	-	-	57 483 976	33 771 434
Equipement et matériel de bureau	1 891 277	37 662	-	-	1 928 938	1 499 976	91 446	-	-	1 591 422	337 517
Equipement et matériel informatique	5 184 168	712 191	-	-	5 896 359	4 628 680	357 147	-	-	4 985 826	910 533
Immobilisations en cours	2 409 491	1 455 943	-	-	3 865 434	-	-	-	-	-	3 865 434
Avances sur immobilisations en cours	197 622	-	-	-	197 622	-	-	-	-	-	197 622
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	220 521 700	3 457 378	-	-	236 098 314	136 198 540	14 457 649	-	-	150 656 190	85 442 124
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES											
Logiciels	696 692	63 915	-	-	760 607	651 779	36 388	-	-	688 167	72 440
Fonds de commerce	3 586 196	7 129 278	-	-	10 715 474	3 487 639	163 530	-	-	3 651 169	7 064 305
Avances sur immob incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 282 888	-	-	-	11 476 081	4 139 418	199 918	-	-	4 339 336	7 136 745
Total dotation aux amortissements							14 657 567				

5. Immobilisations Financières

		<i>Au 31/12/2022</i>	<i>Au 31/12/2021</i>
Titres de participation	5.1	63 216 980	63 216 979
Prêts à plus d'un an			
Dépôts et cautionnements		621 616	608 954
Créances rattachées à des participations		125	125
Avance sur acquisition des titres			
		63 838 720	63 826 058
A déduire la partie non libérée des actions	5.1		
		63 838 720	63 826 058
A déduire provision pour dépréciation des titres	5.1	-3 469 609	-3 469 609
		60 369 111	60 356 449

Le détail des titres de participation est présenté au niveau de la page suivante

5.1. Titres de participation

Le portefeuille titre de la société, totalise une valeur brute de 63 216 979,662 dinars au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021

Participations	% dans le capital	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Société MONOGROS	98,73%	987 300	987 300
Société ETTHIMAR		30 000	30 000
Société SORIEB		100	100
Société L'Immobilière Monoprix - SIM	43,01%	28 794 030	28 794 030
Sté FILAT.H.EL AYOUM	2,70%	160 000	160 000
B.T.S	0,02%	10 000	10 000
Sté DINDY	6,97%	191 680	191 680
S.G.S TOUTA	99,96%	15 842 573	15 842 573
Sté MEDIAL		18 000	18 000
GEMO	50%	50 000	50 000
Sté SAHARA CONFORT (TSS)	100,00%	12 374 493	12 374 493
M.M.T	68,25%	430 000	430 000
SNMVT INTERNATIONAL	4,55%	250 100	250 100
UNITED MANAGMENT	12,50%	428 703	428 703
UNITED DECS	50,00%	3 000 000	3 000 000
STONE HEART	5,86%	650 000	650 000
		63 216 979	63 216 979
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société ETHIMAR		-30 000	-30 000
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société MEDIAL		-18 000	-18 000
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "SNMVT INTERNATIONAL"		-250 100	-250 100
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "UNITED MANAGMENT"		-428 703	-428 703
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "UNITED DECS"		-2 742 806	-2 742 806
		-3 469 609	-3 469 609
Valeur nette des participations		59 747 370	59 747 370

Les sociétés MONOGROS, SIM, SGS- TOUTA, MMT, TSS SAHARA CONFORT, STONE HEART, SNMVT International et UNITED DECS sont contrôlées par la S.N.M.V.T - MONOPRIX.

6. Autres actifs non courants	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Frais préliminaires	13 240 830	12 564 128
Frais préliminaires en cours	761 812	1 428 647
A déduire la résorption des frais préliminaires	-12 891 939	-11 686 125
Charges à répartir	7 550 065	6 560 214
A déduire la résorption des charges à répartir	-6 082 971	-5 012 555
	2 577 797	3 854 309

7. Stocks	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Stocks de marchandises magasins	54 755 213	63 735 677
Stocks de marchandises dépôt	10 481 875	6 972 034
Stocks emballages et étiquettes	335 964	289 770
Stocks fournitures et consommables	240 593	148 694
	65 813 645	71 146 175
A déduire provision pour dépréciation de stock	-3 034 726	-3 458 877
	62 778 919	67 687 298

8. Clients et comptes rattachés	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Clients, ventes à crédit	-47 240	377 740
Créances sur participation fournisseurs	4 754 896	5 545 973
Clients, chèques impayés	918 071	852 052
Clients, effets à recevoir impayés	1 397	1 397
Autres clients,	3 946 102	3 717 372
	9 573 225	10 494 534
Provisions /créances clients&participation fournisseurs	-1 961 507	-1 846 149
Provisions sur chèques impayés	-786 585	-731 476
Provisions sur effets impayés	-1 397	-1 397
	-2 749 489	-2 579 022
	6 823 736	7 915 512

<i>9. Autres actifs courants</i>	<i>Au 31/12/2022</i>	<i>Au 31/12/2021</i>
Personnel avances et acomptes	903 209	730 725
Etat, impôts et taxes, IS retenues à la source	88 912	67 640
Etat, impôts et taxes, acomptes provisionnels	1 177 075	1 187 183
Etat, impôts et taxes TVA à reporter	605 310	711 372
Autres débiteurs	3 725 186	3 671 327
Autres produits à recevoir	193 293	217 983
Charges constatées d'avance	1 588 331	1 354 508
Compte d'attente	6 463 150	4 319 350
	14 744 465	12 260 088
Provisions sur comptes débiteurs divers	-658 638	-658 638
	14 085 827	11 601 450
<i>10. Placements et autres actifs financiers</i>	<i>Au 31/12/2022</i>	<i>Au 31/12/2021</i>
Prêts au personnel	153 124	136 473
	153 124	136 473
<i>11. Liquidités et équivalents de liquidités</i>	<i>Au 31/12/2022</i>	<i>Au 31/12/2021</i>
Placements (SICAV)	32 581	32 581
TITRES DE PLACEMENT	12 000 000	0
Chèques a l'encaissement	111 552	83 050
Banques	8 801 969	9 431 625
Caisses	4 412 573	2 194 497
	25 358 675	11 741 753

12. Capitaux propres**Au 31/12/2022****Au 31/12/2021**

Capital social	(a)	39 938 744	39 938 746
Plus ou moins value sur cession des actions propres		47 006	47 006
	(b)	47 006	47 006
Réserve légale		3 993 875	3 993 875
Réserve pour réinvestissement financier exonéré	(c)	11 282 000	11 282 000
Autres capitaux propres- Réserve ordinaire	(c)	2 550 298	2 550 298
Autres capitaux propres- effet de modification comptable	(d)	-3 143 015	-3 143 015
	(e)	14 683 158	14 683 158
Réserve pour fonds social		300 000	300 000
A déduire prêts au personnel /fonds social		-343 010	-256 750
A ajouter remboursement prêt au personnel /fonds social			0
A ajouter intérêts fonds social /fonds social		19 368	13 340
A déduire dons au personnel /fonds social			-11 539
A déduire débiteurs divers		-29 013	-39 185
Disponibilités en banque /fonds social		-5 371	-5 866
		-58 026	0
Résultats reportés		4 492 527	4 921 974
	(f)	4 492 527	4 921 974
Total des capitaux propres avant résultat de la période	"(a)+(b)+(e)+(f)"	59 161 435	59 590 884
Résultat de l'exercice (1)		-585 002	-429 449
Total des capitaux propres après résultat de la période		58 576 432	59 161 435
Valeur nominale de l'action (A)		2	2
Nombre d'actions (2)		19 969 373	19 969 373
Résultat par action (1) / (2)		-0,023	-0,022

(A) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010 a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, et en conséquence le capital à cette date, est devenu représenté par 9 245 080 actions de 2 dinars de nominal. .

Par ailleurs, deux augmentations du capital ont été décidées par:

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2011, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 9 245 080 DT. Le capital après cette augmentation est de 27 735 240 DT représenté par 13 867 620 actions de valeur nominale 2 DT.

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 17 Mai 2012, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 5 547 048 DT. Le capital après cette deuxième augmentation est de 33 282 288 DT représenté par 16 641 144 actions de valeur nominale 2 DT.

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 29 Mai 2015, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 6 656 458 DT. Le capital après cette deuxième augmentation est de 39 938 746 DT représenté par 19 969 373 actions de valeur nominale 2 DT.

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 26 Septembre 2022, qui a réduit le capital par l'acquisition et l'annulation de quatre droits d'attribution non affectés. Le capital est fixé à 39 938 744 DT composé de 19 969 372 actions d'une valeur nominale de 2 dinars chacune.

(b) et (c) Le total des réserves comprend pour un montant de 9 102 000 dinars, des réserves rattachés aux exercices 2013 et antérieurs, et demeurent par conséquent, non soumis à la retenue à la source conformément à l'article 19 de la Loi des Finances 2014

(d) Le compte « Autres capitaux propres - Effet de modification comptable » inscrit parmi les capitaux propres, enregistre l'effet des discordances d'interprétations des clauses contractuelles pour la fixation des indemnités des assurances à rembourser à la SNMVT suite aux événements de janvier 2011, ainsi que suite à un incendie survenu en 2012.

En effet, la société a estimé les indemnités pouvant être retenues par les assurances en se basant sur les états réels des différents sinistres et particulièrement sur la base des clauses contractuelles liant la société à ses deux assureurs la GAT et la BIAT ASSURANCE.

Cependant, la société s'est heurtée à des difficultés de remboursement des indemnités constatées en raison des lectures et des interprétations différentes des clauses contractuelles par les deux assureurs, dont notamment au niveau des bases à retenir pour le calcul des indemnités.

Ces difficultés d'interprétations ont fait l'objet de plusieurs correspondances et ont abouti au refus de rembourser le reliquat des indemnités réclamées qui s'élève à la somme de 3 928 768,270 dinars.

Par conséquent, la société a enregistré cette différence en tant que modification comptable, parmi les capitaux propres, et ce, conformément à la norme comptable 11 « Norme comptable relative aux modifications comptables » du système comptable des entreprises, et plus particulièrement le paragraphe 29 qui prévoit, que dans pareille situation où des erreurs d'estimations ont été observées suite à une mauvaise interprétation des faits, le montant de la correction de ladite erreur fondamentale dans les états financiers antérieurs, doit être comptabilisé en ajustant les capitaux propres d'ouverture.

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Réserve légale	Autres capitaux propres- Réserve	Autres capitaux propres- Effet modification	Réserve pour réinvestissement	Fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	DIVIDENDES	Rachat des actions propres	Plus value sur cession actions propres	Résultats reportés actions propres	Total
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2021	39 938 746	3 993 875	2 550 298	(3 143 015)	11 282 000	0	4 921 974	(429 449)		0	47 006	0	59 161 435
Affectation approuvée par l'AGO de l'exercice 2021							(429 449)	429 449					0
Réduction de capital par l'AGE du 26/09/2022	(2)						2						0
													0
Résultat de l'exercice 2022								(585 002)					(585 002)
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2022	39 938 744	3 993 875	2 550 298	(3 143 015)	11 282 000	0	4 492 527	(585 002)	0	0	47 006	0	58 576 433

13. Emprunts bancaires**Au 31/12/2022****Au 31/12/2021**

Crédit moyen terme BT	10 009 958	14 393 096
Crédit moyen terme ATTIJARI BANK	18 695 765	18 830 084
Dépôts et cautionnements reçus	11 400	11 400
Emprunts bancaires	9 000 000	0
	37 717 123	33 234 580

14. Fournisseurs et comptes rattachés**Au 31/12/2022****Au 31/12/2021**

Fournisseurs locaux de marchandises	43 515 919	3 774 825
Fournisseurs Investissements et moyens généraux	8 576 417	9 754 813
Fournisseurs, chèques en instance	1 473 495	2 102 113
Fournisseurs locaux de marchandises, effets à payer	64 655 812	63 924 192
Fournisseurs Invest&moyens généraux, effets à payer	1 007 109	977 783
Fournisseurs locaux d'immobilisations	-292 073	469 376
Fournisseurs étrangers	308 170	346 229
Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie	225 746	320 284
Fournisseurs, factures non parvenues	6 080 859	17 811 754
Fournisseurs, moyens généraux en cours	91 742	249 334
Fournisseurs, opérations d'importation	2 230 279	46 866
Fournisseurs locaux, remises et ristournes	-17 905 702	-15 411 172
Fournisseurs emballages à rendre	-795 250	-553 777
	109 172 522	83 812 620

15. Autres passifs courants**Au 31/12/2022****Au 31/12/2021**

Personnel	15.1	2 292 468	1 894 388
Etat, et collectivités locales	15.2	4 944 973	6 547 015
Actionnaires, dividendes à payer			-
CNSS		3 608 402	3 584 387
Créditeurs divers		270 390	1 516 567
Assurance groupe		790 303	193 817
Charges à payer		13 990 563	12 478 218
Produits constatés d'avance		286 318	286 318
Provision pour risque fournisseurs et d'exploitation		6 621 550	5 736 215
Compte d'attente		78 891	57 638
		32 883 858	32 294 563

15.1. Personnel**Au 31/12/2022****Au 31/12/2021**

Rémunération due au personnel	66 732	226 541
Congés payés	2 023 248	1 645 840
Oppositions sur salaires	202 489	22 007
	2 292 468	1 894 388

15.2. Etat, et collectivités publiques**Au 31/12/2022****Au 31/12/2021**

Etat, impôts et taxes,	3 187 508	2 934 568
Etat, impôts et taxes, TVA à payer	387 643	2 304 586
Impôt sur les bénéfices	1 369 823	1 307 861
	4 944 974	6 547 015

16. Concours bancaires et autres passifs financiers**Au 31/12/2022****Au 31/12/2021**

Billet de trésorerie souscrit	3 000 000	8 000 000
Crédits bancaires BT, échéances à moins d'un an	4 383 138	5 511 263
Crédits bancaires ATTIJARI BANK, échéances à -d'un an	7 000 177	6 471 032
Intérêts courus sur emprunts	206 353	219 817
Concours bancaires	11 786 454	19 054 562
	26 376 122	39 256 674

17. Revenus

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2022 s'élève 627 130 137 DT, contre 618 317 561 DT au cours de l'exercice 2021, enregistrant une augmentation de 8 812 576 DT (Soit 1,4%).

18. Autres revenus d'exploitation

Les autres revenus d'exploitation, qui totalisent 12 430 618 DT au 31 décembre 2022 contre 12 202 100 DT au 31 décembre 2021, proviennent essentiellement des factures de promotion.

19. Achats de marchandises

Le coût des marchandises vendues pour l'exercice 2022 a augmenté de 4 277 300 DT (ou -0,84%) par rapport à celui de l'exercice précédent.

Ce coût a augmenté de 507 820 040 DT en 2021 à 512 097 340 DT en 2022.

La Marge commerciale a augmenté en 2022 de 4 535 276 DT (ou 4,1 %), passant de 110 497 521 DT à 115 032 797 DT.

Le taux de marge de l'exercice 2022 s'élève à 18,34 %, contre 17,87 % pour l'exercice 2021.

	<i>Au 31/12/2022</i>	<i>Au 31/12/2021</i>
Revenus	627 130 137	618 317 56
Variation de stocks marchandises	-4 013 710	-3 329 01
Achats des marchandises	-508 083 630	-504 491 03
Achats des marchandises consommées	-512 097 340	-507 820 04
Marge	115 032 797	110 497 52
Taux de marge	18,34%	17,87%

20. Achats d'approvisionnements consommés

La rubrique "Achats d'approvisionnement consommés", qui totalise 15 628 391 DT au 31 décembre 2022 contre 15 486 215 pour l'exercice précédent, enregistre les achats des emballages et étiquettes, les consommations d'eau, d'électricité et du gaz, ainsi que les fournitures non stockées.

21. Charges de personnel

Les Charges de personnel totalisent 55 761 351 DT au 31 décembre 2022 contre 53 954 357 DT pour la même période de l'exercice précédent, soit une augmentation de 1 806 993 DT.

22. Dotations aux amortissements et résorptions

	<i>Au 31/12/2022</i>	<i>Au 31/12/2021</i>
Dotations des immobilisations incorporelles	199 918	127 901
Dotations des immobilisations corporelles	14 457 649	13 405 045
Résorptions des frais préliminaires	1 205 815	728 237
Résorptions des charges à répartir	1 070 415	1 227 558
Dotations /provisions pour risques fournisseurs & d'exploitation	2 468 590	2 381 336
Dotations /provisions pour créances douteuses	1 219 686	1 148 232
Dotations /provisions pour chèques impayés	64 481	74 422
Dotations /provisions pour dépréciations des stocks	3 034 726	3 458 877
Dotation /provisions des titres de participations	0	685 444
Reprises /provisions pour dépréciations des stocks	-3 458 877	-3 478 726
Reprise sur provisions sur risques fournisseurs et d'exploitation	-1 583 255	-1 597 713
Reprises /provisions pour dépréciations des clients promotion	-1 104 328	-1 366 123
	17 574 822	16 794 490

23. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 37 142 696 DT au 31 décembre 2022, contre 35 370 385 DT pour l'exercice 2021, soit une augmentation de 1 772 311 DT .

Ce poste enregistre essentiellement les coûts des loyers, des entretiens et réparations, des assurances, des honoraires, des frais de publicité et de communication.

24. Charges financières nettes

	<i>Au 31/12/2022</i>	<i>Au 31/12/2021</i>
Intérêts sur emprunts bancaires BT	1 397 245	1 502 027
Intérêts sur emprunts bancaires ATTIJARI BANK	1 957 800	2 207 644
Intérêts des emprunts bancaires	573 898	274 861
Intérêts sur billets de trésorerie	340 658	398 376
Pertes de change	8 089	8 339
Escomptes accordés	420	245
	4 278 111	4 391 492

25. Produits financiers

	<i>Au 31/12/2022</i>	<i>Au 31/12/2021</i>
Revenus des titres de participation	3 710 737	2 703 952
Produits financiers sur comptes courants bancaires	181 462	154 893
Autres produits financiers	118	50
Revenus des placements et bons de trésorerie	494 556	0
	4 386 872	2 858 895

26. Autres gains ordinaires

	<i>Au 31/12/2022</i>	<i>Au 31/12/2021</i>
Reprises provisions sur chèques impayés	9 372	8 094
Autres gains ordinaires	624 208	1 972 604
	633 580	1 980 698

27. Autres pertes ordinaires

	<i>Au 31/12/2022</i>	<i>Au 31/12/2021</i>
Autres pertes ordinaires	1 313 275	632 712
	1 313 275	632 712

28. Etat des flux de trésorerie:*Au 31/12/2022**Au 31/12/2021*

Détail de la trésorerie à la clôture de la période

Placements (SICAV)	32 581	32 581
Placements (billets de trésorerie)	12 000 000	0
Chèques à l'encaissement	111 552	83 050
Banques	8 801 969	9 431 625
Caisses	4 412 573	2 194 497
Découverts bancaires	-11 786 454	-19 054 562
	13 572 222	-7 312 809

29. Litiges en cours

Un contrôle par la CNSS a été entamé en 2020 au titre des exercices 2017, 2018 et 2019. Les travaux de contrôle demeurent en cours à la date de l'établissement des états financiers de cet exercice.

30. Autres notes aux états financiers**Détermination de l'impôt sur les bénéfices**

La détermination de l'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2022 a tenu compte des éléments suivants:

		<i>Au 31/12/2022</i>	<i>Au 31/12/2021</i>
Résultat comptable après impôt	(I)	-585 002	-429 449
A réintégrer	(II)	9 500 846	9 614 413
Impôt sur les sociétés		1 369 823	1 318 960
Taxe de voyages		480	360
Amendes et Pénalités		1 179 130	463 604
Pertes de change latentes			
Autres charges non déductibles (Smiles non consommés)		0	-618 092
Retenues à la source libératoire		0	
Contribution sociale de solidarité		400	200
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks		3 034 726	3 478 726
Dotations aux provisions pour titres		0	685 444
Dotations aux provisions pour créances douteuses		1 219 686	1 148 231
Dotations aux provisions pour créances douteuses chèques		64 481	74 422
Dotations aux provisions pour risque fournisseurs		1 418 903	1 621 145
Dotation aux amortissements du fonds de commerce		163 530	105 287
Dotation aux provisions pour risque d'exploitation		1 049 687	760 191
A déduire	(III)	9 938 599	9 309 501
Dividendes		3 710 737	2 703 952

Déduction nette des smiles consommées		72 031	
Reprise sur provision pour dépréciation des stocks non admise en déduction initialement		3 458 877	3 478 726
Reprise sur provision clients non admise en déduction initialement		1 104 328	1 366 123
Reprise sur provision / chèques impayés		9 372	8 094
Reprise sur provision des titres		0	0
Intérêts créditeurs ayant subi la RS libératoire		0	154 893
Reprise sur provision fournisseurs débiteurs et exploitation		1 583 255	1 597 713
Résultat fiscal avant déduction des provisions	(I)+(II)-(III)	-1 022 755	-124 537
Prov/créances contentieuses			
Prov/dépréciation stocks			
Résultat fiscal		-1 022 755	-124 537
Impôt sur les sociétés			
Minimum d'impôt sur les sociétés (0,2%CA TTC)		1 369 823	1 307 861
Retenue à la source libératoire		0	30 951
Contribution sociale de solidarité		400	200

31. Parties liées

Conformément à la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NC39), les transactions et les opérations conclues par la « S.N.M.V.T » avec des parties liées sont détaillées ci-après :

31.1. La « S.N.M.V.T » détient 98,73% du capital de MONOGROS

Au cours de l'exercice 2022, « S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 81 400 649 DT et de 1 587 729 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 4% et une remise hors factures de 4% sur le total des achats de marchandises et divers. Le compte fournisseur MONOGROS accuse au 31 décembre 2022 un solde débiteur de 469 511 DT.

Les frais de marketing revenant à la « S.N.M.V.T » constatés parmi les charges de l'année 2022 et facturés par MONOGROS sont de 2 775 854 DT en hors taxes récupérables.

La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 60 165 DT HT.

31.2. La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 43% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 9,49% par sa filiale MONOGROS, et 6,89% par sa filiale SGS

La « S.N.M.V.T » est locataire de quatorze locaux à usage commercial (Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse LAKOUAS, Mokhtar Attia, Kairouan, Bab El Khadhra, Mehdiya, Bardo Hnaya, Sousse Messai) auprès de la « SIM ». Au cours de l'année 2022 la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- El Manar : 365 971 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%,
- Ennasr : 553 443 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%,
- Sousse Sud : 250 000 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%,
- Bizerte Printemps : 300 901 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Tunis Charles de Gaulle : 427 118 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sfax Mahari : 295 170 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.

- L'Aouina : 553 443 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mokhtar Attia : 562 277 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse LAKOUAS: 324 782 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Kairouan : 237 058 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bab El Khadhra : 110 440 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mehdia : 191 558 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bardo Hnaya : 383 117 DT HT.
- Sousse Messai : 318 475 DT HT.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 26 194 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SIM tenue le 11 Avril 2022, pour un montant de 2 292 488 DT.

31.3. Opérations avec la COPIT

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de deux locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr et MONOPRIX Maison).

Au cours de l'année 2022, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- Pour Monoprix Zéphyr 117 925 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;
- Pour Monoprix Maison 35 917 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5%

Actuellement le deuxième local est considéré comme une extension du magasin Zéphyr.

31.4. La « S.N.M.V.T » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », des locaux à usage commercial pour un loyer annuel de 1 216 664 DT HT et ce, compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », de son siège pour un loyer annuel de 420 000 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SGS TOUTA moyennant un loyer annuel de 26 194 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SGS – « TOUTA » tenue le 11 Avril 2022, pour un montant de 1 219 426 DT.

31.5. La « S.N.M.V.T » détient directement 68,25 % du capital de la MMT et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS

Au cours de l'année 2022, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la société MMT des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 61 928 173 DT et de 5 206 DT. Au 31 décembre 2022, le compte fournisseur MMT accuse un solde créditeur de 2 699 381 DT.

31.6. La « S.N.M.V.T » détient 99,99 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »

La « S.N.M.V.T » est locataire de cinq locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Zarzis, Mednine et El Mourouj) auprès de la société « TSS ». Au cours de l'année 2022, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de :

- Korba : 148 406 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Djerba : 161 036 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Zarzis : 196 358 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Mednine : 135 456 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Mourouj I : 95 425 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,

La « S.N.M.V.T » a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société « TSS » du 11 Avril 2022, pour un montant de 198 822 DT.

31.7. La « S.N.M.V.T » détient 4,55 % du capital de la SNMVT INTERNATIONAL

Le solde du compte client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2022.

A la clôture de l'exercice 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation pour un total de 250 100 dinars.

31.8. La « S.N.M.V.T » détient 50 % du capital de la société UNITED DECS

En 2014, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

31.9. La « S.N.M.V.T » détient 7,7 % du capital de la société UNITED MANAGMENT

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installée en Libye, pour un total de 428 703 dinars.

A la clôture de l'exercice 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

31.10. La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 5,86 % du capital de la Société STONE HEART et indirectement 52,73% par sa filiale SIM, et 41,41% par sa filiale SGS

La « S.N.M.V.T » est locataire d'un local à usage commercial sis à Monastir auprès de la société « Stone Heart». Au cours de l'année 2022, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de 373 331 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à Stone Heart moyennant un loyer annuel de 13 892 DT HT.

31.11 Opérations avec la société Rayen Distribution

La « S.N.M.V.T » a acquis auprès de la société Rayen Distribution au cours de l'année 2022 deux fonds de commerce qui sont déjà exploités par la société, sis au Jardin d'El Menzeh II et à Zaouia Ksiba Thrayet Sousse, pour respectivement 6 600 000 DT et 2 942 709 DT.

32. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2022 correspondent à ce qui suit :

- Engagement donné en faveur d'Attijari Banque au titre de nantissement de fonds de commerce en couverture des crédits d'investissement obtenus par la société SNMVT à concurrence de 41 000 000 DT.

- Engagement donné en faveur de la société Monogros au titre de caution solidaire en couverture de différents crédits obtenus par cette dernière à concurrence de 11 150 000 DT.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

**Mesdames, Messieurs les actionnaires, de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis
« S.N.M.V.T – MONOPRIX »**

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T – MONOPRIX », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022 faisant ressortir un total de 264 726 058 DT, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un déficit de 585 002 DT et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T – MONOPRIX » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

Existence et évaluation des stocks :

L'existence et l'évaluation des stocks sont considérées comme question clé de l'audit étant donné l'importance de la valeur de cette rubrique à l'actif du bilan (***Cf. Note aux états financiers N°7***), et les risques liés aux mouvements des stocks des dépôts aux magasins, ainsi qu'au suivi de leur rotation.

Nos procédures d'audit ont comporté notamment l'évaluation du dispositif de contrôle interne pour le suivi des entrées en stock et la gestion de leurs mouvements, ainsi que la mise en place d'un contrôle conséquent des opérations des inventaires physiques, avec une présence aux inventaires des dépôts et d'un échantillon de magasins sélectionnés, et puis l'audit des stocks à rotation lente pour se prononcer sur la sincérité des provisions s'y rattachant inscrites en comptabilité.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport d'activité de l'exercice 2022 incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou

collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent

raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Nous déterminons, parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 02 Mai 2023

Les commissaires aux comptes

FINOR
Walid BEN SALAH

F.M.B.Z KPMG Tunisie
Mohamed Imed LOUKIL

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs les actionnaires, de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T – MONOPRIX »

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

- :
1. La société « S.N.M.V.T » a conclu en septembre 2022 une convention avec la société Rayen Distribution, portant sur l'acquisition d'un fonds de commerce d'une propriété sis au Jardin d'El Menzeh II, d'une superficie construite d'environ 2400 m² au rez de chaussée, et au sous-sol environ 3000 m². Ce fonds est exploité déjà par la société la Nouvelle Maison De la Ville de Tunis « monoprix », conformément au contrat de location gérance signé le 22/12/2014.

Cette acquisition comprend le droit au bail, tous les éléments de propriété corporelle et incorporelle, l'outillage et le matériel existant d'exploitation à l'exclusion de l'enseigne commerciale « Mercure Market » qui reste la propriété de la société Rayen Distribution.

Le prix d'acquisition du fonds de commerce a été convenu à six million six cent mille dinars (6.600.000,000 DT), après évaluation et fixation de la valeur du fonds de commerce prononcée par les travaux d'un expert judiciaire désigné par ordonnance sur requête du Tribunal de première instance de Tunis, numéro 81809 du 06/10/2021.

2. La société « S.N.M.V.T » a conclu en septembre 2022 une convention avec la société Rayen Distribution, portant sur l'acquisition d'un fonds de commerce d'une propriété composée de deux immeubles sis à Zaouia Ksiba Thrayet Sousse, dont le premier est composé de 1160 parts et le second d'une superficie globale à 13770 m². Ce fonds est exploité déjà par la société la Nouvelle Maison De la Ville de Tunis « monoprix », conformément au contrat de location gérance signé le 22/12/2014.

Cette acquisition comprend le droit au bail, tous les éléments de propriété corporelle et incorporelle, l'outillage et le matériel existant d'exploitation à l'exclusion de l'enseigne commerciale « Mercure Market » qui reste la propriété de la Cédante.

Le prix d'acquisition du fonds de commerce a été convenu à deux millions neuf cent quarante-deux mille sept cent neuf dinars quatre cents millimes (2.942.709,400 DT), après évaluation et fixation de la valeur du fonds de commerce prononcée par les travaux d'un expert judiciaire désigné par ordonnance sur requête du Tribunal de première instance de Tunis, numéro 81810 du 24/10/2021.

Ces deux conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 12 Septembre 2022.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

La « S.N.M.V.T » détient 98,73% du capital de MONOGROS

Au cours de l'exercice 2022, « S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour des montants respectifs de 81 400 649 DT et de 1 587 729 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 4% et une remise hors factures de 4% sur le total des achats de marchandises et divers. Le compte fournisseur MONOGROS accuse au 31 décembre 2022 un solde débiteur de 469 511 DT.

Les frais de marketing revenant à la « S.N.M.V.T » constatés parmi les charges de l'année 2022 et facturés par MONOGROS sont de 2 775 854 DT en hors taxes récupérables.

La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 60 165 DT HT.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 43% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 9,49% par sa filiale MONOGROS, et 6,89% par sa filiale SGS

La « S.N.M.V.T » est locataire de quatorze locaux à usage commercial (Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse LAKOUAS, Mokhtar Attia, Kairouan, Bab El Khadhra, Mehdia, Bardo Hnaya, Sousse Messai) auprès de la « SIM ». Au cours de l'année 2022 la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- El Manar : 365 971 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%,
- Ennasr : 553 443 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%,
- Sousse Sud : 250 000 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%,
- Bizerte Printemps : 300 901 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Tunis Charles de Gaulle : 427 118 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sfax Mahari : 295 170 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- L'Aouina : 553 443 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mokhtar Attia : 562 277 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse LAKOUAS : 324 782 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Kairouan : 237 058 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bab El Khadhra : 110 440 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mehdia : 191 558 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bardo Hnaya : 383 117 DT HT.
- Sousse Messai : 318 475 DT HT.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 26 194 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SIM tenue le 11 Avril 2022, pour un montant de 2 292 488 DT.

Opérations avec la COPIT

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de deux locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr et MONOPRIX Maison).

Au cours de l'année 2022, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- Pour Monoprix Zéphyr 117 925 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;
- Pour Monoprix Maison 35 917 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5%

Actuellement le second local est considéré comme une extension du magasin Zéphyr.

La « S.N.M.V.T » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », des locaux à usage commercial pour un loyer annuel de 1 216 664 DT HT et ce, compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », de son siège pour un loyer annuel de 420 000 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SGS TOUTA moyennant un loyer annuel de 26 194 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SGS – « TOUTA » tenue le 11 Avril 2022, pour un montant de 1 219 426 DT.

La « S.N.M.V.T » détient directement 68,25 % du capital de la MMT et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS

Au cours de l'année 2022, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la société MMT des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 61 928 173 DT et de 5 206 DT. Au 31 décembre 2022, le compte fournisseur MMT accuse un solde créditeur de 2 699 381 DT.

La « S.N.M.V.T » détient 99,99 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »

La « S.N.M.V.T » est locataire de cinq locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Zarzis, Mednine et El Mourouj) auprès de la société « TSS ». Au cours de l'année 2022, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de :

- Korba : 148 406 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Djerba : 161 036 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Zarzis : 196 358 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Mednine : 135 456 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,

- Mourouj I : 95 425 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,

La « S.N.M.V.T » a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société « TSS » du 11 Avril 2022, pour un montant de 198 822 DT.

La « S.N.M.V.T » détient 4,55 % du capital de la SNMVT INTERNATIONAL

Le solde du compte client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2022.

A la clôture de l'exercice 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation pour un total de 250 100 DT.

La « S.N.M.V.T » détient 50 % du capital de la société UNITED DECS

En 2014, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

Cette participation est provisionnée à hauteur de 2 742 806 DT.

La « S.N.M.V.T » détient 7,7 % du capital de la société UNITED MANAGMENT

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installée en Libye, pour un total de 428 703 DT.

A la clôture de l'exercice 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 5,86 % du capital de la Société STONE HEART et indirectement 52,73% par sa filiale SIM, et 41,41% par sa filiale SGS

La « S.N.M.V.T » est locataire d'un local à usage commercial sis à Monastir auprès de la société « Stone Heart». Au cours de l'année 2022, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de 373 331 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à STONE HEART moyennant un loyer annuel de 13 892 DT HT.

Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés au § II-5 de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales, se présentent comme suit :

- Le conseil d'administration réuni le 29 mai 2020, a décidé de nommer Monsieur Seifeddine BEN JEMIA en tant que Directeur Général de la société pour un mandat de 3 ans à partir du 1^{er} juin 2020. Sa rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2022 à 394 043 DT. Les charges annexes correspondantes (charges sociales patronales, retraite complémentaire, assurance groupe, TFP et FOPROLOS) s'élèvent à 101 140 DT. Par ailleurs, la charge de l'exercice 2022 au titre des congés payés, s'élève à 16 548 DT.

Le Directeur Général bénéficie également d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais y afférents.

- Le conseil d'administration réuni le 07 avril 2023, a décidé de nommer Monsieur Mehdi AYEDI en tant que Directeur Général Adjoint de la société pour un mandat de 3 ans à partir du 15 Août 2022. Sa rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2022 à 89 515 DT. Les charges annexes correspondantes (charges sociales patronales, retraite

complémentaire, assurances groupe, TFP et FOPROLOS) s'élèvent à 22 690 DT. Par ailleurs, la charge de l'exercice 2022 au titre des congés payés, s'élève à 21 239 DT.

- Les jetons de présence constatés parmi les charges de l'exercice 2022, au titre de la rémunération des membres du conseil d'administration et du comité permanent d'audit, s'élèvent à 75 000 DT.
2. Les obligations et engagements de la société SNMVT envers ses dirigeants, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit (en TND) :

Nature de l'avantage	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022
Avantages à court terme	511 731	34 589	133 444	21 239	75 000	75 000
- Rémunérations servies	394 043	-	89 515	-		
- Charges sociales et fiscales	101 140	-	22 690	-		
- Congés payés	16 548	34 589	21 239	21 239		
- Jetons de présence					75 000	75 000
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Total	511 731	34 589	133 444	21 239	75 000	75 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 02 Mai 2023

Les commissaires aux comptes

FINOR
Walid BEN SALAH

F.M.B.Z KPMG Tunisie
Mohamed Imed LOUKIL

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT-MONOPRIX » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 08 juin 2023. Ces états sont accompagnés du rapport des co-commissaires aux comptes : Mr Mohamed Imed LOUKIL (F.M.B.Z KPMG Tunisie) & Mr Walid BEN SALAH (FINOR).

BILAN CONSOLIDE
Montant exprimés en dinars tunisiens

ACTIFS	Notes	31/12/2022	31/12/2021
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Ecart d'acquisition	5	39 869	39 869
Amortissements		(39 869)	(39 869)
Immobilisations incorporelles	6	37 524 973	28 827 277
Amortissements		(27 862 668)	(26 954 843)
Immobilisations corporelles	7	438 630 151	418 365 125
Amortissements		(247 007 163)	(226 839 157)
Immobilisations financières	8	19 089 997	15 469 922
Provisions		(8 954 786)	(5 454 786)
Total des actifs immobilisés		211 420 504	203 413 538
Autres actifs non courants	9	3 289 405	4 552 807
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		214 709 909	207 966 345
ACTIFS COURANTS			
Stocks	10	71 894 052	78 504 842
Provisions		(3 132 683)	(3 554 628)
Clients et comptes rattachés	11	20 169 785	30 192 091
Provisions		(4 346 600)	(4 238 955)
Autres actifs courants	12	46 300 445	44 217 956
Provisions		(1 108 454)	(1 108 454)
Placements et autres actifs financiers	13	259 028	268 491
Liquidités et équivalents de liquidités	14	48 546 072	41 210 877
Provisions		-	(3 500 000)
TOTALE DES ACTIFS COURANTS		178 581 645	181 992 220
TOTAL DES ACTIFS		393 291 554	389 958 565

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX

BILAN CONSOLIDE

Montant exprimés en dinars tunisiens

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES (part du groupe)			
Capital social	15	39 938 744	39 938 746
Réserves consolidées	16	5 715 607	9 990 796
Résultat consolidé de l'exercice	17	(8 392 666)	(3 117 449)
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		37 261 685	46 812 093
INTERETS DES MINORITAIRES			
Parts des intérêts minoritaires/capitaux&réserves consolidées		16 693 391	17 459 612
Parts des intérêts minoritaires dans les résultats de l'exercice		1 035 878	2 035 358
TOTAL DES INTERETS DES MINORITAIRES		17 729 269	19 494 970
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts bancaires	18	56 534 607	60 904 670
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		56 534 607	60 904 670
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	19	132 329 962	127 440 735
Autres passifs courants	20	47 302 286	42 086 030
Concours bancaires et autres passifs financiers	21	102 133 745	93 220 067
TOTAL PASSIFS COURANTS		281 765 993	262 746 832
TOTAL DES PASSIFS		338 300 600	323 651 502
TOTAL DE CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		393 291 554	389 958 565

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX
ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Montant exprimés en dinars tunisiens

	NOTES	au 31 décembre 2022	au 31 décembre 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	22	647 353 690	639 015 506
Autres revenus d'exploitation		18 169 614	18 533 091
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		665 523 304	657 548 597
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises et autres achats consommés	23	(506 657 622)	(499 936 499)
Achats d'approvisionnement consommés		(17 972 961)	(18 622 170)
Charges de personnel		(67 470 309)	(65 067 105)
Dotations aux amortissements et aux provisions	24	(25 175 516)	(27 439 886)
Autres charges d'exploitation	25	(43 402 609)	(43 404 359)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		(660 679 017)	(654 470 019)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 844 287	3 078 578
Charges financières	26	(11 426 397)	(10 369 855)
Produits financiers	27	2 627 616	1 867 230
Autres gains ordinaires	28	754 300	9 499 745
Autres pertes ordinaires		(1 458 376)	(838 767)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		(4 658 570)	3 236 931
Impôts sur les bénéfices		(2 504 690)	(4 208 096)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		(7 163 260)	(971 165)
Autres pertes extraordinaires		(193 528)	(110 926)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		(7 356 788)	(1 082 091)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(7 356 788)	(1 082 091)
Intérêts minoritaires		1 035 878	2 035 358
Résultat net (part du groupe)		(8 392 666)	(3 117 449)
Résultat par action		(0,420)	(0,156)

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(présenté selon la méthode de référence)

(Exprimé en dinar tunisien)

	<i>au 31</i> <i>décembre</i> 2022	<i>au 31</i> <i>décembre</i> 2021
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements reçus des clients	704 680 490	683 723 308
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(669 384 820)	(640 908 432)
Intérêts payés	(12 390 333)	(11 503 952)
Intérêts reçus	2 062 392	1 625 817
Impôts sur les sociétés payés	(24 693)	(222 807)
Autres flux liés à l'exploitation	(313)	4 060
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	24 942 723	32 717 994
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(27 562 495)	(22 435 286)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(3 500 000)	-
Encaissement provenant de la cession d'immob corporelles	10 066 475	3 766 093
Encaissements Intérêts, dividendes et jetons de présence	9 163	8 000
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVES.	(20 986 857)	(18 661 193)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Dividendes et autres distributions	(2 243 497)	(1 383 622)
Encais.provenant des emprunts& billets de trésorerie	23 000 000	39 045 729
Remboursement d'emprunts& billets de trésorerie	(22 604 588)	(56 621 227)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES FINANC.	(1 848 085)	(18 959 120)
VARIATION DE TRESORERIE	2 107 781	(4 902 319)
Trésorerie au début de l'exercice	11 909 611	16 811 930
Trésorerie à la clôture de l'exercice	14 017 392	11 909 611

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

(Les montants sont exprimés en dinars tunisiens)

1. Présentation des sociétés consolidées

La société mère, société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis – SNMVT, est une société anonyme dont l'activité principale est le commerce de détail à rayons multiples de toutes marchandises et de tous produits.

La SNMVT MONOPRIX détient une participation directe de 99,96% du capital de la SGS TOUTA dont l'activité est également le commerce de détail à rayons multiples,

La SNMVT-MONOPRIX détient également une participation directe de 98,73% du capital de la société MONOGROS dont l'activité est principalement l'approvisionnement des points de vente MONOPRIX.

La SNMVT-MONOPRIX détient en outre une participation directe de 43,008% au capital de la société Immobilière MONOPRIX « SIM » dont l'activité est la promotion immobilière.

La SNMVT-MONOPRIX détient en outre une participation directe de 68,25% au capital de la Société de développement Agricole et de Matière Transformée de Monoprix « MMT » dont l'activité principale est la réfrigération, la congélation, la transformation et le conditionnement de viande, de produit agricole ou de pêche.

La participation de la SNMVT dans la société « GEMO » est de 50%. La GEMO, contrôlée conjointement avec une autre société, assure la réalisation de services d'approvisionnement pour le compte de MONOPRIX. Cependant, depuis l'exercice 2010, la société GEMO est une société en veilleuse et n'a assuré aucune prestation au profit de la SNMVT.

La SNMVT a racheté en juin 2009, les 99,99% du capital de la société Tunisian Shopping Spaces - TSS dont l'activité est également le commerce de détail à rayons multiples.

La SNMVT a participé à hauteur de 4,55% du capital de la société « SNMVT INTERNATIONAL » société de service partiellement exportatrice.

La SNMVT a participé à hauteur de 50% du capital de la société « UNITED DECS » société de commerce international.

La SNMVT-MONOPRIX détient directement 5,86% du capital de la société de promotion immobilière « STONE HEART » et elle détient le restant du capital indirectement par ses filiales la SIM (52,73%) et la SGS (41,41%).

2. Méthodes de consolidation utilisées et périmètre de consolidation

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes:

- L'intégration globale : Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées. Les capitaux propres et le résultat sont ensuite répartis entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires minoritaires, en contre-partie de l'élimination du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales. Les opérations et comptes réciproques sont au préalable éliminés.

Cette méthode est appliquée aux sociétés contrôlées d'une manière exclusive par le groupe.

- L'intégration proportionnelle: Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes des entreprises consolidées. A cet effet, l'intégration des éléments constituant le patrimoine et le résultat de l'entreprise sous contrôle conjoint ne s'effectue qu'au prorata de la fraction représentative de la participation de l'entreprise détentrice des titres sans constatation d'intérêts minoritaires directs. Les opérations et comptes réciproques sont au préalable éliminés.

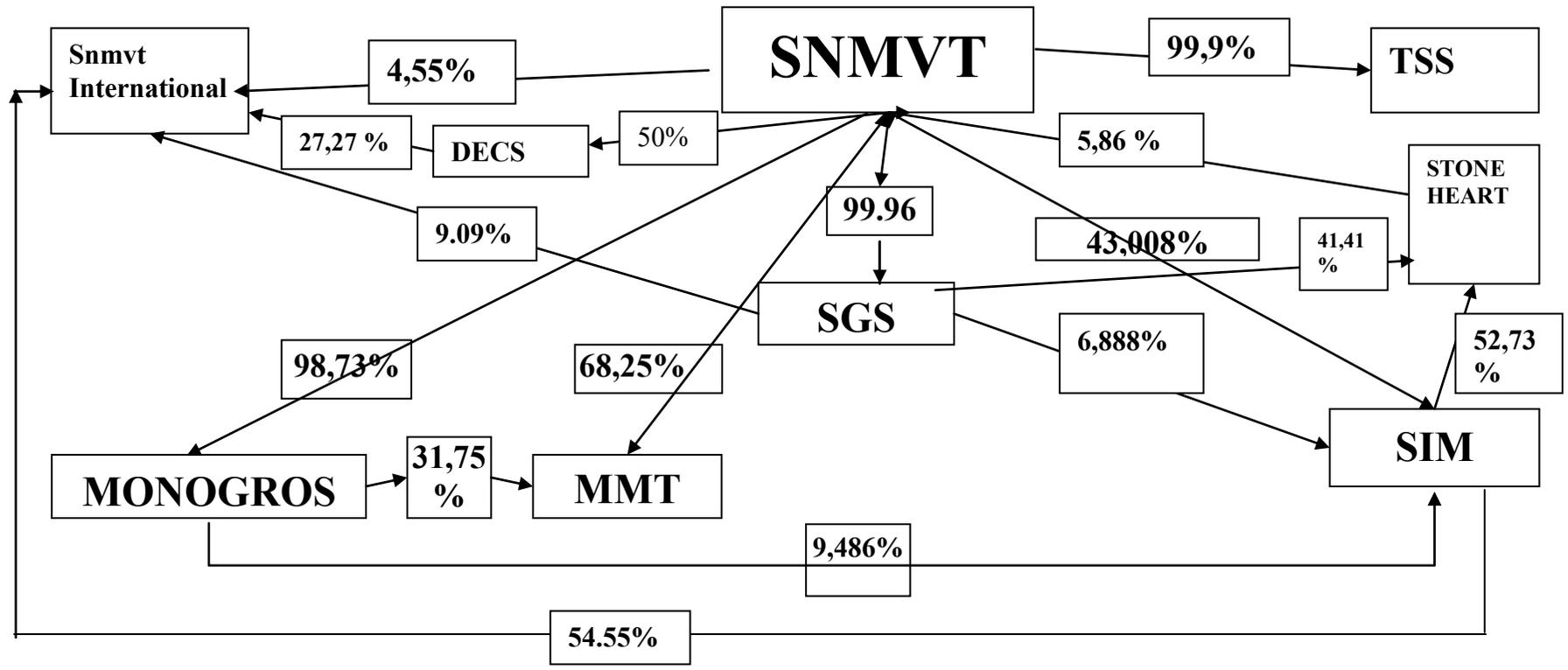
Cette méthode est appliquée aux sociétés placées sous un contrôle conjoint.

- La mise en équivalence: Cette méthode consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice. Les opérations et comptes entre la société mise en équivalence et les autres entreprises consolidées sont au préalable éliminées.

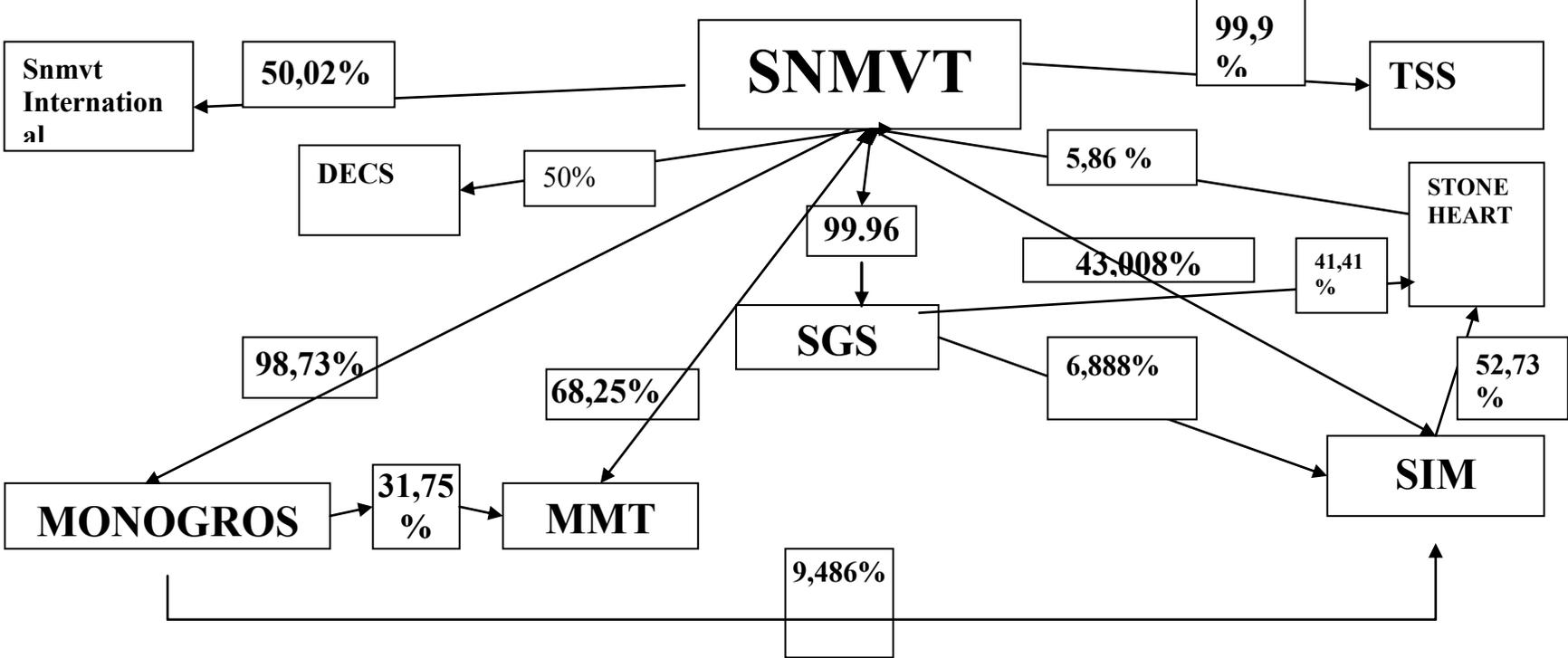
Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable.

3. Le tableau suivant détaille le périmètre et les méthodes de consolidation retenues pour l'élaboration des états financiers consolidés de la SNMVT- MONOPRIX.

Périmètre de Consolidation au 31 décembre 2022



Périmètre de Consolidation au 31 décembre 2021



Au 31 décembre 2022

Société	Secteur	% de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	% d'intérêts
SNMVT	Commercial	100%	Mère	Intégration globale	100%
STONE HEART	Promotion immobilière	100%	Filiale	Intégration globale	78,50%
MMT	Commercial	100%	Filiale	Intégration globale	99,60%
SGS	Commercial	99,96%	Filiale	Intégration globale	99,96%
MONOGROS	Commercial	98,73%	Filiale	Intégration globale	98,73%
SIM	Promotion immobilière	59,38%	Filiale	Intégration globale	59,26%
TSS	Commercial	99,90%	Filiale	Intégration globale	99,999%
SNMVT INTERNATIONAL	Prestation de services	95,46%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-
UDECS	Prestation de services	50%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-

Au 31 décembre 2021

Société	Secteur	% de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	% d'intérêts
SNMVT	Commercial	100%	Mère	Intégration globale	100%
STONE HEART	Promotion immobilière	100%	Filiale	Intégration globale	78,50%
MMT	Commercial	100%	Filiale	Intégration globale	99,60%
SGS	Commercial	99,96%	Filiale	Intégration globale	99,96%
MONOGROS	Commercial	98,73%	Filiale	Intégration globale	98,73%
SIM	Promotion immobilière	59,38%	Filiale	Intégration globale	59,26%
TSS	Commercial	99,90%	Filiale	Intégration globale	99,999%
SNMVT INTERNATIONAL	Prestation de services	50,02%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-
UDECS	Prestation de services	50%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-

4. Méthodes comptables adoptées par la société

Les états financiers consolidés sont préparés en conformité aux principes comptables généralement admis en Tunisie, tels que spécifiés notamment par la norme comptable générale (NCT1) et les normes comptables de consolidations (NC35, NC 36, NC37 et NC38).

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers consolidés sont résumées ainsi :

4.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine en retenant le coût historique.

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Par dérogation à ce principe les immobilisations corporelles de la société SAHARA CONFORT – « TSS » et en particulier les terrains de la société ont fait l'objet d'une réévaluation libre. Le différentiel de valorisation a été porté au niveau des capitaux propres de cette dernière.

4.2 Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale.

4.3 Traitement de la prise de contrôle de la société SGS

La prise de contrôle de la société SGS réalisée en août 2003, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur préconisée par la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises NC38. Selon cette méthode, le coût d'acquisition et les actifs (y compris les fonds de commerce) et passifs de la SGS ont été évalués à leur juste valeur. L'écart d'acquisition négatif dégagé suite à cette méthode et conformément au paragraphe 35 de la norme NC38, est venu en diminution de l'évaluation des fonds de commerce dont la valeur a été réduite d'égal montant.

4.4 Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation, déterminés à la date de chaque acquisition, par la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée, ont été, compte tenu de leur caractère peu significatif, totalement amortis au cours de l'exercice 2005.

4.5 Dates de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés intégrées globalement arrêtés au 31 décembre.

4.6 Filiales exclues de la consolidation

Les filiales SNMVT INTERNATIONAL et UNITED DECS, contrôlées respectivement à hauteur de 95,46% et 50% ont été exclues en 2015 du périmètre de consolidation, et ce conformément au paragraphe 11 (b) de la norme comptable 35 du système comptable des entreprises qui exclut toute filiale soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité à transférer des fonds à la mère.

En effet, ces deux filiales, qui travaillaient exclusivement pour les deux sociétés installées en Lybie dont les deux uniques magasins ont été fermés depuis janvier 2015 en raison de la détérioration des conditions sécuritaire que connaît ce pays depuis la révolution et particulièrement depuis début 2015, ont vu leurs activités totalement arrêtées, y compris les programmes prévisionnels de développement par l'ouverture progressive de plusieurs nouveaux magasins.

5. Ecart d'acquisition

Ce compte correspond aux écarts d'acquisition dégagés lors des prises de contrôle successifs par la SNMVT des filiales MONOGROS et la SIM, ainsi que les écarts d'acquisition dégagés suite aux participations aux différentes augmentations du capital des sociétés SIM. Ces écarts et compte tenu de leur caractère peu significatif, ont été totalement résorbés durant l'exercice 2005 et les exercices de leur constatation. Ce compte se détaille comme suit:

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de la SNMVT dans la SIM	83 980	83 980
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de MONOGROS dans la SIM	(63 922)	(63 922)
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de la SNMVT dans la MONOGROS	19 811	19 811
Total des écarts d'acquisition	39 869	39 869
A déduire amortissement des écarts d'acquisition	(39 869)	(39 869)
Total des écarts d'acquisition nets	-	-

6. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles nettes s'élèvent au 31 décembre 2022 à 9 662 305 DT, contre 1 872 434 DT au 31 décembre 2021, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Logiciels informatiques	11 839 971	10 600 619
Fonds de commerce SNMVT	10 669 931	3 586 196
Fonds de commerce SGS	807 975	403 560
Fonds de commerce SIM	1 344 796	1 344 797
Fonds de commerce TSS	12 000	12 000
Fonds de commerce et good will de la SGS comptabilisés selon la méthode générale des justes valeurs	12 838 300	12 838 300
Immobilisations incorporelles en cours	12 000	41 805
Total immobilisations incorporelles brutes	37 524 973	28 827 277
A déduire amortissement des logiciels	(9 695 130)	(8 967 188)
A déduire amortissement des fonds de commerce SNMVT	(3 651 169)	(3 487 640)
A déduire amortissement des fonds de commerce SGS	(321 273)	(304 919)
A déduire amortissement des fonds de commerce SIM	(1 344 796)	(1 344 796)
A déduire amortissement des fonds de commerce TSS	(12 000)	(12 000)
A déduire amortissement des fonds de commerce et good will comptabilisés selon la méthode générale de la juste valeur	(12 838 300)	(12 838 300)
Total Amortissements	(27 862 668)	(26 954 843)
Total immobilisations incorporelles nettes	9 662 305	1 872 434

7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent au 31 décembre 2022 à 191 622 988 DT, contre 191 525 968 DT au 31 décembre 2021, et se détaillent comme suit :

Immobilisations corporelles (Brutes)	SNMVT-MONOPRI X	SGS	Ecart de réévaluation SGS	MONOGR OS	SIM	MMT	STONE HEART	Ecart réévaluation SH	TSS	Ecart réévaluation TSS	Total
Terrain	3 711 404	345 868	792 062	-	28 237 769	1 960 153	1 623 059	5 080 660	1 696 740	4 332 494	47 780 209
Construction	8 111 300	11 522 484	4 350 150	44 225	42 635 658	66 721	7 579 940	-	5 615 190	-	79 925 668
Agencements,aménag. Des constructions	575 896	-	1 045 769	34 153	5 037 012	16 683	16 290	-	1 290 943	-	8 016 746
Matériel et Outillage	111 267 791	654 180	-	4 733 909	5 585	6 726 359	79 477	-	1 412 945	-	124 880 246
Petit materiel et outillage	7 801 553	171	-	349 155	645	767 551	1 620	-	1 058	-	8 921 753
Matériel de transport de personnes	10 531	250 000	-	2 595 580	266 753	-	-	-	40 359	-	3 163 223
Matériel de transport de bien	285 314	-	-	11 205 321	-	102 618	-	-	173 128	-	11 766 381
Autres materiel de transport	1 217 970	6 638	-	3 790 537	-	204 390	-	-	14 534	-	5 234 069
Equipement de bureau	1 929 042	922 595	-	501 482	256 347	56 872	3 065	-	80 981	-	3 750 384
Matériel informatique	6 408 303	50 405	-	14 664 575	1 186	54 625	-	-	356 222	-	21 535 316
Agencements,aménag. Divers	93 786 911	2 960 444	-	11 322 451	1 499 720	6 710 992	418 798	-	-	-	116 699 316
Immobilisations en cours	1 037 841	35 435	-	577 533	3 719 273	1 315 680	-	-	39 579	-	6 725 341
Avances immobilisations en cours	-	-	-	-	231 499	-	-	-	-	-	231 499
Immobilisations corporelles brutes	236 143 856	16 748 220	6 187 981	49 818 921	81 891 447	17 982 644	9 722 249	5 080 660	10 721 679	4 332 494	438 630 151
Immobilisations corporelles (Amortissements)											
Construction	7 472 750	8 373 376	4 223 271	34 033	14 198 043	7 117	1 308 137	-	3 080 718	-	38 697 445
Agencements,aménag. Des constructions	143 356	-	1 045 769	3 631	3 161 170	2 678	(15 070)	-	-	-	4 341 534
Matériel et Outillage	75 218 381	654 133	-	4 003 817	5 585	4 053 402	27 762	-	1 412 945	-	85 376 025
Petit materiel et outillage	3 186 998	171	-	294 263	645	317 361	730	-	1 058	-	3 801 226
Matériel de transport de personnes	10 531	250 000	-	2 302 534	266 753	-	-	-	40 359	-	2 870 177
Matériel de transport de bien	88 414	-	-	8 142 879	-	85 251	-	-	173 128	-	8 489 672
Autres materiel de transport	474 536	6 638	-	2 803 333	-	139 739	-	-	14 534	-	3 438 780
Equipement de bureau	1 591 422	922 483	-	396 745	199 554	39 665	3 037	-	80 981	-	3 233 887
Matériel informatique	4 985 826	50 405	-	13 467 992	1 186	51 349	-	-	356 222	-	18 912 980
Agencements,aménag. Divers	57 483 976	2 951 943	-	9 774 297	1 250 493	4 918 536	175 249	-	1 290 943	-	77 845 437
Amortissements	150 656 190	13 209 149	5 269 040	41 223 524	19 083 429	9 615 098	1 499 845	-	6 450 888	-	247 007 163
Immobilisations corporelles nettes	85 487 666	3 539 071	918 941	8 595 397	62 808 018	8 367 546	8 222 404	5 080 660	4 270 791	4 332 494	191 622 988

8. Immobilisations Financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2022 à 10 135 211 DT, contre 10 015 136 DT au 31 décembre 2021, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Titres de participation	16 031 408	12 531 643
Prêts à plus d'un an	575 723	575 848
Dépôts et cautionnements	2 482 866	2 362 431
Total immobilisations financières brutes	19 089 997	15 469 922
A déduire les provisions sur les titres de participations	(8 363 718)	(4 879 063)
A déduire les provisions sur les Prêts TSS	(575 723)	(575 723)
A déduire les provisions sur les dépôts et cautionnements	(15 345)	-
Total provisions	(8 954 786)	(5 454 786)
Total immobilisations financières nettes	10 135 211	10 015 136

9. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2022 à 3 289 405 DT, contre 4 552 807 DT au 31 décembre 2021, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Frais préliminaires MMT	17 482	29 746
Frais préliminaires MGS	37 041	73 255
Frais préliminaires SIM	589 498	528 722
Frais préliminaires SNMVT	2 577 797	3 854 309
Charges à répartir MGS	3 891	30 471
Charges à répartir MMT	63 696	36 304
Total autres actifs non courants	3 289 405	4 552 807

10. Stocks

Les stocks nets s'élèvent au 31 décembre 2022 à 68 761 369 DT, contre 74 950 214 DT au 31 décembre 2021, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Stocks de marchandises	69 182 513	77 126 062
Travaux en cours	49 742	49 742
Stocks des consommables	2 661 797	1 329 038
Total stocks bruts	71 894 052	78 504 842
Provisions sur les marchandises	(3 132 683)	(3 554 628)
Total stocks nets	68 761 369	74 950 214

11. clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 décembre 2022 à 15 823 185 DT, contre 25 953 136 DT au 31 décembre 2021, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Clients et comptes rattachés	17 641 658	29 312 996
Clients douteux	2 528 127	879 095
Total Clients et comptes rattachés bruts	20 169 785	30 192 091
Provisions sur clients et les comptes rattachés	(4 346 600)	(4 238 955)
Total Clients et comptes rattachés nets	15 823 185	25 953 136

12. Autres actifs courants

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31 décembre 2022 à 45 191 991 DT, contre 43 109 502 DT au 31 décembre 2021, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs, emballage à rendre	19 924	586 201
Personnel	1 069 199	841 242
Etat et collectivités publiques, AP ET IS à reporter	24 578 294	20 141 798
Etat et collectivités publiques, RS effectuées par des tiers	892 682	1 027 253
Etat, impôts différés	507 871	323 561
Etat et collectivités publiques, TVA et DC à reporter	4 393 096	180 578
Etat et collectivités publiques, autres taxes	-	7 967
Débiteurs divers	5 113 322	14 747 347
Charges constatées d'avance	1 924 770	1 775 417
Produits à recevoir et produits constatés d'avance	229 955	257 638
Compte d'attente	7 571 332	4 328 954
Total des actifs bruts	46 300 445	44 217 956
Provisions sur les autres actifs	(1 108 454)	(1 108 454)
Total des actifs nets	45 191 991	43 109 502

13. Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2022 à 259 028 DT, contre 268 491 DT au 31 décembre 2021, et correspondent principalement aux échéances à moins d'un an sur prêts accordés au personnel.

14. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2022 à 48 546 072 DT contre un solde de 37 710 877 DT au 31 décembre 2021, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Placements courants et billets de trésorerie	34 314 761	25 601 576
Chèques à encaisser	111 734	194 767
Banques	9 578 097	13 214 633
Caisses	4 541 480	2 199 901
Total liquidités et équivalents de liquidités bruts	48 546 072	41 210 877
Provisions sur les billets de trésorerie	-	(3 500 000)
Total liquidités et équivalents de liquidités nets	48 546 072	37 710 877

15. Capital social

Le capital social de la société consolidante la SNMVT de 39 938 744 dinars, représenté par 19 969 372 actions de 2 dinars de nominal.

16. Réserves consolidées

Les réserves consolidés s'élèvent au 31 décembre 2022 à 5 715 607 DT, contre 9 990 796 DT au 31 décembre 2021.

17. Résultat consolidé

Le résultat consolidé au 31 décembre 2022 est un déficit de 8 392 666 DT, contre un déficit de 3 117 449 DT au 31 décembre 2021.

18. Emprunts obligataires et emprunts bancaires

Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2022 à 56 534 607 DT, contre un solde de 60 904 670 DT au 31 décembre 2021, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts bancaires	56 469 530	60 850 993
Autres dettes à plus d'un an	65 077	53 677
Total des emprunts bancaires	56 534 607	60 904 670

19. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2022 à 132 329 962 DT, contre un solde de 127 440 735 DT au 31 décembre 2021, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs d'exploitation	43 847 013	17 161 384
Fournisseurs d'exploitation, effets à payer	74 303 071	84 292 542
Fournisseurs d'investissement	241 533	1 114 137
Fournisseurs d'investissement, effets à payer	383 158	617 786
Fournisseurs retenues de garantie et prorata	375 921	507 170
Fournisseurs, factures non parvenues	13 179 266	23 747 716
Total Fournisseurs et comptes rattachés	132 329 962	127 440 735

20. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2022 à 47 302 286 DT, contre un solde de 42 086 030 DT au 31 décembre 2021, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Clients créditeurs	3 483 975	3 636 880
Personnel	2 795 851	2 335 139
Etat, impôts et taxes	10 562 173	8 418 091
Comptes courants actionnaires	242 673	170 371
Créditeurs divers, CNSS	4 368 519	4 333 364
Créditeurs divers, assurances groupes	983 162	228 517
Autres créditeurs divers	383 837	948 101
Comptes de régularisation	13 901 223	11 696 687
Produits perçus d'avance	562 444	570 603
Provision pour risque fournisseurs et d'exploitation	10 018 429	9 748 277
Total autres actifs courants	47 302 286	42 086 030

21. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2022 à 102 133 745 DT, contre un solde de 93 220 067 DT au 31 décembre 2021, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts bancaires à moins d'un an	20 454 484	24 470 445
Crédit de gestion	5 124 589	4 554 592
Effets escomptés	8 205 022	10 000 006
Billets de trésorerie	33 500 000	24 500 000
Emprunts, intérêts courus	320 970	392 604
Concours bancaires	34 528 680	29 302 420
Total Concours bancaires et autres passifs financiers	102 133 745	93 220 067

22. Revenus

Les revenus totalisent un montant de 647 353 690 DT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 639 015 506 DT au cours de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

Libellé	2022	2021
Ventes des marchandises chez la SNMVT	627 099 847	618 317 561
Ventes des marchandises chez monogros	3 228 597	1 905 078
Ventes des marchandises et produits finis chez MMT	7 535 955	7 518 013
Ventes des marchandises chez SGS	8 920 008	9 773 420
Revenus chez TSS	21 177	17 647
Revenus chez SIM	471 475	1 309 153
Revenus chez SH	76 631	174 634
Total revenus	647 353 690	639 015 506

23. Achats consommés

Les achats consommés totalisent un montant de 506 657 622 DT au titre de l'exercice 2022, contre 499 936 499 DT au titre de l'exercice 2021.

24. Dotation aux amortissements et résorptions

Les dotations aux amortissements et résorptions totalisent un montant de 25 175 516 DT au titre de l'exercice 2022, contre 27 439 886 DT au titre de l'exercice 2021, et se détaillent comme suit :

Libellé	2022	2021
Dotation amortissement des immobilisations incorporelles	972 308	1 023 071
Dotation amortissement des immobilisations corporelles	20 285 517	19 307 627
Dotation amortissement des écarts d'évaluation/actifs SGS	217 508	217 508
Dotation aux résorptions des autres actifs non courants	2 392 090	2 175 232
Dotation aux provisions clients, chèques et traites impayés	2 567 649	2 633 440
Dotation aux provisions sur les stocks	3 132 683	3 554 628
Dotation aux provisions sur les billets de trésorerie	-	3 500 000
Dotation provision pour risques fournisseurs et d'exploitation	4 418 510	4 228 746
Dotation provision sur les titres de participation	-	685 444
Reprises /provisions pour dépréciations des stocks	(3 554 628)	(3 988 100)
Reprises /provisions pour dépréciations des clients promotion	(2 515 115)	(2 695 502)
Reprises /provisions sur les chèques impayés	-	(8 095)
Reprises /provisions sur risques fournisseurs et d'exploitation	(2 741 006)	(3 194 113)
Total dotation aux amortissements et résorptions	25 175 516	27 439 886

25. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitations totalisent un montant de 43 402 609 DT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 43 404 359 DT au cours de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

Libellé	2022	2021
Locations et charges locatives	11 432 280	12 136 927
Entretien et réparation	9 809 034	10 108 441
Primes d'assurance	938 329	652 132
Autres services extérieurs	2 825 199	2 958 731
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	2 536 836	2 002 151
Frais de publicité et de publication	6 405 324	6 608 291
Frais de transport et transport sur achat	2 587 623	2 476 101
Voyages, déplacement et missions	2 223 785	2 133 401
Frais postaux et de télécommunication	852 564	674 261
Frais bancaires	1 018 180	1 125 033
Autres charges ordinaires	(73 515)	94 648
Impôts et taxes	2 846 970	2 730 143
Transfert de charges	-	-295 901
Total autres charges d'exploitation	43 402 609	43 404 359

26. Charges financières nettes

Les charges financières nettes totalisent un montant de 11 426 397 DT au titre de l'exercice 2022 contre un montant de 10 369 855 DT au titre de l'exercice 2021, et se détaillent comme suit :

Libellé	2022	2021
Intérêts des emprunts bancaires	6 836 861	7 471 854
Intérêts sur comptes courants bancaires	1 667 366	1 114 817
Intérêts sur billets de trésorerie	2 208 104	1 738 512
Pertes de change	96 296	36 371
Charges nettes / cession actions	6 765	-
Autres charges financières	611 005	8 301
Total charges financières nettes	11 426 397	10 369 855

27. Produits financiers

Les produits financiers totalisent un montant de 2 627 616 DT au titre de l'exercice 2022 contre un montant de 1 867 230 DT au titre de l'exercice 2021, et se détaillent comme suit :

Libellé	2022	2021
Produits des comptes courants bancaires	216 509	212 665
Revenus des placements et bons de trésorerie	2 391 411	1 635 529
Dividendes et jetons des présences	9 164	8 988
Plus values /cession valeurs mobilières	6 451	6 729
Gains de change	4 081	3 319
Total	2 627 616	1 867 230

28. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires totalisent un montant de 754 300 DT au titre de l'exercice 2022 contre un montant de 9 499 745 DT au titre de l'exercice 2021, et se détaillent comme suit :

Libellé	2022	2021
Produits nets sur cession immob	81 255	8 456 085
Autres gains ordinaires	673 045	1 043 660
Total	754 300	9 499 745

29. Autres notes sur les états financiers consolidés

L'impôt différé relatif à la marge interne réalisée par MONOGROS et incluse aux stocks de la SNMVT, a été déterminé sur la base du taux de 15% en 2021 et 2022. Aucun autre impôt différé n'a été retenu en raison de l'absence d'actifs significatifs non destinés aux exploitations courantes des sociétés incluses au périmètre de consolidation.

30. Litiges en cours

La SNMVT a subi un contrôle par la CNSS en 2020 au titre des exercices 2017, 2018 et 2019. Les travaux de contrôle demeurent en cours à la date de l'établissement des états financiers de cet exercice.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2022**

Mesdames, Messieurs les actionnaires, de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis
« S.N.M.V.T – MONOPRIX »

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe « SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX » , faisant ressortir un total bilan consolidé de 393 291 554 DT et un résultat consolidé déficitaire de 8 392 666 DT, et qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2022, ainsi que l'état de résultat consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

Existence et évaluation des stocks :

L'existence et l'évaluation des stocks sont considérées comme question clé de l'audit étant donné l'importance de la valeur de cette rubrique à l'actif du bilan consolidé (Cf Note aux états financiers N°10) et les risques liés aux mouvements des stocks des dépôts aux magasins, ainsi qu'au suivi de leur rotation.

Nos procédures d'audit ont comporté notamment l'évaluation du dispositif de contrôle interne pour le suivi des entrées en stock et la gestion de leurs mouvements, ainsi que la mise en place d'un contrôle conséquent des opérations des inventaires physiques, avec une présence aux inventaires des dépôts et d'un échantillon de magasins sélectionnés, et puis l'audit des stocks à rotation lente pour se prononcer sur la sincérité des provisions s'y rattachant inscrites en comptabilité.

Rapport de gestion relatif au Groupe

La responsabilité du rapport de gestion du Groupe de l'exercice 2022 incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers

représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Nous déterminons, parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la SNMVT- Monoprix et de ses filiales. A cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Tunis, le 02 Mai 2023

Les commissaires aux comptes

FINOR
Walid BEN SALAH

F.M.B.Z KPMG Tunisie
Mohamed Imed LOUKIL

FCP SALAMETT CAP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2022

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « Arab Financial Consultants », nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP SALAMETT CAP** » (le « Fonds »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un actif net s'élevant à.....	112 224 303 TND
Un résultat d'exploitation s'élevant à	6 016 547 TND
Un résultat net bénéficiaire de	6 217 836 TND

A notre avis, les états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP SALAMETT CAP** » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds Commun de Placements au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placements conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société de gestion du Fonds Commun de Placements. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds Commun de Placements dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire du Fonds Commun de Placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au gestionnaire du Fonds de surveiller le processus d'information financière du Fonds Commun de Placements.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 10 mars 2023
Le Commissaire aux comptes :
Cabinet Zahaf & Associés
Mahmoud Zahaf

BILAN
ARRETE AU 31/12/2022
(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>	31/12/2022	31/12/2021
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	84 715 235	88 494 182
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	5 608 865	4 459 600
b- Obligations et valeurs assimilées	79 106 370	84 034 582
AC2- Placements monétaires et disponibilités	27 548 385	14 208 754
a- Placements monétaires	21 124 321	7 495 439
b- Disponibilités	6 424 064	6 713 315
AC3- Créances d'exploitation	0	0
AC4- Autres actifs	0	0
TOTAL ACTIF	112 263 620	102 702 936
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	18 241	26 409
PA2- Autres créditeurs divers	21 076	18 359
TOTAL PASSIF	39 317	44 768
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	106 523 644	97 363 444
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		
b- Sommes distribuables de l'exercice	5 700 659	5 294 724
ACTIF NET	112 224 303	102 658 168
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	112 263 621	102 702 936

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2022
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2022</u> <u>Au 31/12/2022</u>	<u>Du 01/01/2021</u> <u>Au 31/12/2021</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	5 863 291	5 417 258
a- Dividendes	389 863	787 191
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	5 473 428	4 630 068
PR 2- Revenus des placements monétaires	1 379 509	1 614 140
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	7 242 801	7 031 398
CH 1- Charges de gestion des placements	1 110 794	1 068 108
REVENU NET DES PLACEMENTS	6 132 007	5 963 290
CH 2- Autres charges	115 460	110 975
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 016 547	5 852 315
Régularisations du résultat d'exploitation	-315 888	-557 591
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	5 700 659	5 294 724
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	315 888	557 591
Variation des plus (ou moins) values		
- potentielles sur titres	106 631	128 290
Plus (ou moins) values réalisées sur		
- cession des titres	95 097	-272 648
- Frais de négociation de titres	-440	-334
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	6 217 836	5 707 623

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2022**

	<u>Du 01/01/2022</u> <u>Au 31/12/2022</u>	<u>Du 01/01/2021</u> <u>Au 31/12/2021</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d 'Exploitation	6 016 547	5 852 315
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	106 631	128 290
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	95 097	-272 648
d- Frais de négociation de titres	-440	-334
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	129 723 993	126 535 106
_ Régularisation des sommes non distribuables	1 334 800	1 372 533
_ Régularisation des sommes distribuables	3 907 450	3 424 943
b- Rachats		
_ Capital	-126 415 754	-127 964 639
_ Régularisation des sommes non distribuables	-978 852	-1 049 330
_ Régularisation des sommes distribuables	-4 223 338	-3 982 534
VARIATION DE L'ACTIF NET	9 566 135	4 043 702
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	102 658 168	98 614 466
b- en fin d'exercice	112 224 303	102 658 168
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	5 560 828	5 623 513
b- en fin d'exercice	5 760 412	5 560 828
VALEUR LIQUIDATIVE	19,482	18,461
AN6- TAUX DE RENDEMENT	5,53%	5,27%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtés au 31 décembre 2022

1. PRESENTATION GENERALE DU FCP SALAMETT CAP

Le « Fonds commun de placement SALAMETT CAP » en abrégé « FCP SALAMETT CAP » de catégorie Obligataire et de capitalisation, régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, a obtenu l'agrément du CMF N°21-2006 en date du 24 Mai 2006.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 10 000 parts de 10 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers du Fonds Commun de Placements ont été arrêtés au 31 décembre 2022 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 ».

Le « Fonds commun de placement SALAMETT CAP » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

3.5 -Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1- Portefeuille titres :

a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'Actif Net
<i>Titres OPCVM</i>					
LFIN11188	FCP Salamett Plus	24 104	287 856	304 337	0,27%
LFIN11182	Sanadett Sicav	48 000	5 272 858	5 304 528	4,73%
Total			5 560 714	5 608 865	5,00%

b. Obligations et valeurs assimilées

b.1 Les obligations de sociétés

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'Actif Net
TN0007780042	ABC BANK 2018-1	10 000	200 000	207 140	0,18%
TN0003400330	Amen Bank sub 2008	10 000	300 000	310 356	0,28%
TN0003400355	Amen Bank SUB 2009	3 000	39 885	40 501	0,04%
TN0003400678	Amen Bank sub 2020-3	40 000	4 000 000	4 266 187	3,80%
TN0003400686	Amen Bank SUB 2021-1	10 000	1 000 000	1 050 683	0,94%
TN0003600509	ATB 2007/ 1 CATEG D	40 000	1 600 000	1 667 426	1,49%
TN0003600640	ATB SUB 2017 Cat A	50 000	3 000 000	3 168 000	2,82%
TN0003600657	ATB SUB 2017 Cat B	8 400	504 000	532 385	0,47%
TN0004700654	ATL 2015/2	1 000	20 000	21 053	0,02%
TN0004700704	ATL 2017/1 7ans	10 000	400 000	419 968	0,37%
TN0004700712	ATL SUB 2017	20 000	800 000	810 666	0,72%
TN0004700761	ATL 2018/1	21 690	433 800	447 977	0,40%
TN0004700803	ATL 2019/1	7 200	288 000	289 904	0,26%
TN0004700811	ATL 2020-1	40 000	2 400 000	2 441 719	2,18%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1	18 800	1 880 000	1 911 316	1,70%
TN0006610505	ATTIJARI LEASING 2018/1	15 000	300 000	311 836	0,28%
TN0006610554	ATTIJARI LEASING 2020/1	15 000	900 000	906 875	0,81%
TN0001901032	BH SUB 2018-1	25 000	500 000	524 408	0,47%
TN0001901164	BH SUB 2021-2	40 000	4 000 000	4 059 038	3,62%
TN0003100757	BNA SUB 2018-1	20 000	400 000	410 983	0,37%
TNHD4NKEWF69	BIAT SUB2022-1	40 000	4 000 000	4 188 651	3,73%
TN0004201448	CIL 2017/2	3 000	60 000	63 053	0,06%
TN0007310295	Hannibal Lease 2015/2	5 000	100 000	104 800	0,09%
TN0007310428	Hannibal Lease 2017-3	10 000	200 000	211 923	0,19%
TN0007310568	Hannibal Lease B 2020-3	20 000	1 600 000	1 721 726	1,53%
TN0007310543	Hannibal Lease 2020-2	40 000	2 400 000	2 426 764	2,16%
TN77U54Q5NV3	Hannibal Lease 2022-1	20 000	2 000 000	2 118 672	1,89%
TN0006720130	Modern Lease sub 2018-1	10 000	200 000	209 679	0,19%
TN0002601011	STB 2008/1 CAT D	60 000	2 640 000	2 756 287	2,46%
TN0002101806	Tunisie Leasing 2016-1	10 000	200 000	209 207	0,19%
TN0002102143	Tunisie Leasing Factoring 2020	7 000	560 000	602 397	0,54%
TNZSBU7F6WY7	Tunisie Leasing Factoring 2021 SUB	15 000	1 200 000	1 216 754	1,08%
TN0002102150	Tunisie Leasing Factoring 2021 -1	20 000	1 600 000	1 688 783	1,50%
TN0007190150	UNIFACTOR 2018	6 000	120 000	120 772	0,11%
Total			39 845 685	41 437 889	36,92%

b.2 Emprunts d'État

Code ISIN	Emprunts d'État	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'actif net
TN0008000648	BTA 6% juin 2023	4 000	3 983 595	4 088 801	3,64%
TN0008000572	BTA 6% avril 2023	4 000	3 995 177	4 133 522	3,68%
TN0008000598	BTA 6% janvier 2024	1 800	1 780 678	1 864 474	1,66%
TN0008000580	BTA 6,3%octobre 2026	3 500	3 458 901	3 497 081	3,12%
TN0008000606	BTA 6,7% avril 2028	3 500	3 399 799	3 534 973	3,15%
TN0008000515	Emprunt National CAT C	1 000	25 000	25 678	0,02%
TN0008000838	Emprunt National 2021 B	100 000	10 000 000	10 354 893	9,23%
TN0008000895	Emprunt national 2021 2 B	50 000	5 000 000	5 123 441	4,57%
TN5QHYZ8T348	Emprunt national 2021 3B	50 000	5 000 000	5 045 616	4,50%
Total			36 643 150	37 668 481	33,57%

Les mouvements du portefeuille-titres de FCP SALAMETT CAP :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du fonds commun de placements « FCP SALAMETT CAP », se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- Value latentes	Valeur au 31/12	+/- Value réalisées
Solde au 31-12-2021	85 752 551	2 698 274	43 357	88 494 182	
<u>Acquisition de l'exercice</u>					
Emprunt de société	7 880 000			7 880 000	
TITRE OPCVM	12 225 974			12 225 974	
<u>Remboursement et Cession de l'exercice</u>					
Cession Emprunt de société	-731 250			-731 250	
Cession Emprunt d'état					
Remboursement Emprunt de société	-12 085 560			-12 085 560	
Remboursement Emprunt d'état	-12 500			-12 500	
Cession Titres OPCVM	-11 081 503			-11 081 503	95 097
Décote /surcote Emprunt d'état	101 837			101 837	
Variation des intérêts courus		-80 739		-80 739	
Variation des +/- latentes			4 794*	4 794	
Solde au 31-12-2022	82 049 549	2 617 535	48 151	84 715 235	95 097

(*) Hors décote et surcote des emprunts d'Etat

AC2- les placements monétaires et disponibilités

a. Les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022, à **21 124 321** Dinars et représentant les placements monétaires et qui se détaillent comme suit :

a.1 Prise en pension livrée

Code ISIN	Prise en pension livrée	Cédant	Taux	Echéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'actif net
TN0008000821	Prise en pension livrée 90 j (1)	BTE	8,03%	05/01/2023	1 883 459	1 919 589	1,71%
TN0008000606	Prise en pension livrée 90 j (2)	BTE	8,03%	05/01/2023	7 116 956	7 253 479	6,46%
TOTAL					9 000 416	9 173 069	8,17%

(1) Pension Livrée Banque de Tunisie et des Emirats 8,03% au 07/10/2022 pour 91 jours 4 860 BTA 7,2% Février 2027

(2) Pension Livrée Banque de Tunisie et des Emirats 8,03% au 07/10/2022 pour 91 jours 4 860 BTA 6,7% Avril 2028

a.2 Billets de trésorerie

Billets de trésorerie	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'actif net
SOMOCER 1,5 MD 60j 11%	1 500	1 478 396	1 480 196	1,32%
SOMOCER 0,5 MD 10 j 11%	500	498 782	499 269	0,44%
Total		1 977 178	1 979 465	1,76%

a.3 Certificats de dépôts

Code ISIN	Certificats de dépôts	Emetteur	Durée en jours	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'actif net
TNEODMLYHT65	Certificat de dépôt 17/12/22 TMM+1,25%	ATB	30	20	9 947 336	9 971 787	8,89%
Total			30	20	9 947 336	9 971 787	8,89%

b. Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022, à **6 424 064** Dinars et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

PA1- Opérateurs créditeurs

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération à payer au gestionnaire	6 341	14 509
Rémunération à payer au dépositaire	11 900	11 900
Total	18 241	26 409

PA2- Autres créiteurs divers

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Redevances CMF	10 434	9 402
Retenues à la source	10 642	8 958
Total	21 076	18 359

CP1- Capital

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
<u>Capital début d'exercice</u>		
Montant	97 363 444	93 438 073
Nombre de parts	5 560 828	5 623 513
Nombre de porteurs de parts	91	89
<u>Souscriptions réalisées</u>		
Montant	129 723 993	126 535 106
Nombre de parts émis	7 072 450	7 259 472
Nombre d'actionnaires nouveaux	13	17
<u>Rachats effectués</u>		
Montant	126 415 754	127 964 639
Nombre de parts rachetés	6 872 866	7 322 157
Nombre d'actionnaires sortants	10	15
<u>Autres effets s/capital</u>		
Somme distribuable de l'exercice antérieur ⁽¹⁾	5 294 724	5 176 393
Régularisation des sommes non distribuables	355 948	323 203
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	95 097	-272 648
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	106 631	128 290
Frais de négociation de titres	-440	-334
<u>Capital fin d'exercice</u>		
Montant	106 523 644	97 363 444
Nombre de parts	5 760 412	5 560 828
Nombre de porteurs de parts	94	91

⁽¹⁾ Conformément à l'article 17 du prospectus du fonds « FCP Salamett Cap », les sommes distribuables de l'exercice 2021 ont été intégralement capitalisées.

CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts.

Le solde de ce poste au 31 décembre 2022 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de l'exercice	6 016 547
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-315 888
SOMMES DISTRIBUTABLES	5 700 659

PR1- Revenus du portefeuille titres

Désignation	Du 01/01/2022	Du 01/01/2021
	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Revenus des titres OPCVM	389 863	787 191
Revenus des emprunts d'Etat	834 400	837 425
Revenus des obligations	4 639 028	3 792 642
TOTAL	5 863 291	5 417 258

PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Du 01/01/2022	Du 01/01/2021
	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Revenus des billets de trésorerie	184 452	218 328
Revenus des Placements à terme	576 155	876 576
Intérêts des comptes de dépôt	538 314	519 236
Revenus des certificats de dépôt	80 588	0
TOTAL	1 379 509	1 614 140

CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Du 01/01/2022	Du 01/01/2021
	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	1 098 894	1 056 208
Rémunération du dépositaire	11 900	11 900
Total	1 110 794	1 068 108

CH2- Autres charges

Désignation	Du 01/01/2022	Du 01/01/2021
	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Redevance CMF	115 424	110 940
Charges Diverses	36	36
Total	115 460	110 975

5. AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
· Revenus des placements	1,257	1,264	0,997	1,101	1,003
· Charges de gestion des placements	-0,193	-0,192	-0,155	-0,177	-0,161
Revenu net des placements	1,065	1,072	0,842	0,925	0,842
· Autres charges d'exploitation	-0,020	-0,020	-0,016	-0,018	-0,017
Résultat d'exploitation (1)	1,044	1,052	0,826	0,907	0,825
· Régularisation du résultat d'exploitation	-0,055	-0,100	0,094	-0,090	-0,066
Sommes distribuables de l'exercice	0,990	0,952	0,920	0,817	0,760
· Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,055	0,100	-0,094	0,090	0,066
· Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	0,019	0,023	0,012	0,030	0,040
· Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,017	-0,049	-0,065	-0,105	-0,103
· Frais de négociation de titres	0,000	0,000	-0,001	-0,001	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,035	-0,026	-0,054	-0,075	-0,062
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,079	1,026	0,772	0,831	0,763
· Résultat non distribuable de l'exercice	0,035	-0,026	-0,054	-0,075	-0,063
· Régularisation du résultat non distribuable	-0,004	-0,001	-0,021	0,005	0,012
· Sommes non distribuables de l'exercice	0,031	-0,027	-0,075	-0,070	-0,051
Nombre de parts	5 760 412	5 560 828	5 623 513	3 920 147	4 663 043
Valeur liquidative	19,482	18,461	17,536	16,710	15,964

5-2 Ratios de gestion des placements

	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
· Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,96%	0,96%	0,97%	0,97%	0,96%
· Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%
· Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,21%	5,28%	5,16%	4,98%	4,93%
Actif net moyen	115 441 849	110 892 560	90 027 938	71 424 759	78 072 516

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% HT calculé sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de 7 000 Dinars HT.

Par ailleurs, la commission de dépôt a été révisée à la hausse, elle est de 0,15% HT de l'actif net avec un maximum de 10 000 dinars HT par an au lieu de 0,10% HT de l'actif net avec un maximum de 7 000 dinars HT par an. Cette modification est entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2019.

FCP SALAMETT PLUS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2022

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

1. Opinion sur les états financiers :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration de votre gestionnaire réuni le 25 février 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, concernant le fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** » pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui comprennent, outre les notes aux états financiers y compris un résumé des principales méthodes comptables, un bilan développant un actif net de : 700 092 Dinars, un état de résultat soldé par des sommes distribuables de l'exercice de 24 143, Dinars et un état de variation de l'actif et, accusant une variation négative totale de : < 38 355 > Dinars.

A notre avis les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de votre fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** » au 31 décembre 2022 ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations :

Nous devons vous informer :

- ✓ que les états financiers, qui font état d'actifs dont la composition et l'existence sont confirmées par votre dépositaire :
 - découlent, d'une part, de livres comptables réguliers et à jour et sont établis selon des méthodes satisfaisant généralement à la NCT n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM ; et d'autre part, d'une comptabilité tenue par une application

informatique ne permettant pas la remontée en chaîne des données calculées automatiquement et comptabilisées par la suite ;

- sont établis selon des méthodes satisfaisant généralement à l'article 27 du code des organismes de placement collectif et, aux PCGA sauf en matière de valorisation des BTA ; lesquels ne figurent pas au Bilan pour leur valeur actuelle à la date de l'inventaire.

De même, il ressort des états financiers de votre fonds par rapport au relevé de titres tel que certifié par votre dépositaire, au 31/12/2022, une différence de : 59 Dinars par bon enregistrée pour la valorisation des BTA et qui est due au lissage de la décote de ces derniers.

- ✓ Que la note 3.2 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué devrait être, à notre avis, être confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ Que le gestionnaire de votre fonds « FCP SALAMETT PLUS » a décidé la transformation dudit fonds en FCP monétaire au sens des termes du décret gouvernemental N°2018-748 du 7 septembre 2018, complétant le décret N° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi N°2001-83 du 24 juillet 2001 ainsi que le communiqué du CMF y relatif. A cet effet, votre gestionnaire a accompli le nécessaire et a envoyé au CMF, et ce, le 02 février 2022, les documents nécessaires pour s'octroyer l'agrément indispensable, **mais à ce jour**, ledit agrément n'a pu être obtenu.

4. Rapport de gestion du Conseil d'Administration :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration de votre gestionnaire. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** » dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

Le Conseil d'Administration de votre gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** » qu'il incombe d'évaluer sa capacité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** » a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de votre gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** ».

6. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- ✓ Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- ✓ Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- ✓ Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** », de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- ✓ Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** » du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.

- ✓ Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- ✓ Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- ✓ Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- ✓ Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi N°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** ». A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** ».

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'anomalies importantes relative au contrôle interne du fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** ».

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par le fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** » avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** ».

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes du fonds commun de placement « **FCP SALAMETT PLUS** » avec la réglementation en vigueur.

3. Conformité aux règles prudentielles :

Par référence aux dispositions de l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du Code des Organismes de Placement Collectif, l'examen de la composition de l'actif net de « **FCP SALAMETT PLUS** », pour l'exercice 2022, nous a permis de déceler le total des emplois du fonds en valeurs mobilières au 31 décembre 2022 représentent au bilan : 81.11% des actifs contre des emplois en liquidités et quasi liquidités représentant : 18.89% des actifs au lieu de 20%.

Tunis, le 31 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

Samia BELHADJ

BILAN

ARRETE AU 31/12/2022

(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>		31/12/2022	01/01/2021
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		569 411	590 020
A- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		0	0
B- Obligations et valeurs assimilées	4.1	569 411	590 020
C- Autres valeurs			
AC2- Placements monétaires et disponibilités		132 597	150 236
A- Placements monétaires			
B- Disponibilités	4.2	132 597	150 236
AC3-Créances d'exploitation		0	0
AC4-Autres actifs			
TOTAL ACTIF		702 008	740 256
PASSIF			
PA1-Opérateurs créditeurs	4.5	1 693	1 703
PA2-Autres créditeurs divers	4.5	223	106
TOTAL PASSIF		1 915	1 809
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-Capital	4.6	675 950	712 387
CP2-Sommes distribuables	4.7	24 143	26 060
A- Sommes distribuables des exercices antérieurs			
B- Sommes distribuables de l'exercice		24 143	26 060
ACTIF NET		700 092	738 447
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		702 008	740 256

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2022
(Exprimé en dinars)

		<u>Du 01/01/2022</u>	<u>Du 01/01/2021</u>
		<u>Au 31/12/2022</u>	<u>Au 31/12/2021</u>
PR1- Revenus de portefeuille-titres	4.3	27 152	28 273
A- Dividendes		0	0
B- Revenus des obligations et valeurs assimilées		27 152	28 273
PR2- Revenus des placements monétaires	4.4	3 930	3 507
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		31 082	31 780
CH 1- Charges de gestion des placements	4.8	7 384	7 427
REVENU NET DES PLACEMENTS		23 698	24 354
CH 2- Autres charges	4.9	689	693
RESULTAT D'EXPLOITATION		23 009	23 661
Régularisations du résultat d'exploitation		1 134	2 399
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		24 143	26 060
PR 4-			
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-1 134	-2 399
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		5 070	5 070
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation de titres		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		28 079	28 731

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 31/12/2022

(Exprimé en dinars)

	Du 01/01/2022	Du 01/01/2021
	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
<u>AN1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
A- Résultat d 'Exploitation	23 009	23 661
B- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 070	5 070
C- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
D- Frais de négociation de titres	0	0
<u>AN2- DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		
<u>AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
A- Souscriptions		
Capital	266 550	537 416
Régularisation des sommes non distribuables	1 176	8 001
Régularisation des sommes distribuables	1 927	15 051
Droits d'entrée		
B- Rachats		
Capital	-334 370	-592 144
Régularisation des sommes non distribuables	-923	-11 277
Régularisation des sommes distribuables	-793	-12 652
Droit de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	-38 355	-26 875
<u>AN4- ACTIF NET</u>		
A- en début d'exercice	738 447	765 322
B- en fin d'exercice	700 092	738 447
<u>AN5- NOMBRE DE PARTS</u>		
A- en début d'exercice	61 040	66 096
B- en fin d'exercice	55 434	61 040
VALEUR LIQUIDATIVE	12,629	12,098
AN6- TAUX DE RENDEMENT	4,39%	4,48%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2022

(Exprimées en dinars)

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP SALAMETT PLUS

FCP SALAMETT PLUS est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 10 000 parts de 10 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 02/01/2007.

Le FCP SALAMETT PLUS est devenu un fond de capitalisation par décision du gestionnaire dans la réunion de son conseil d'administration le 25 janvier 2018 et ce à compter de l'exercice 2018

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne

constituent, au 31 Décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le FCP SALAMETT PLUS ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en bons du trésor assimilable et en emprunts obligataires.

CODE ISIN Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31- 12-22	% actif
Emprunt d'Etat		494 777	518 054	73,80%
TN0008000598 BTA_6% 01/2024	500	494 777	518 054	73,80%
Obligations		50 000	51 357	7,32%
TN0008000515 E NATIONAL Cat C	2 000	50 000	51 357	7,32%
TOTAL	-	544 777	569411	81,12%

	Coût d'acquisition (A)	(+/-) value latentes (B)	Prix de revient (C) = (A) +(B)	Intérêts courus (D)	Valeur au 31/12 (E) = (C) +(D)	Plus/moins Value réalisée
Solde au 31-12-2021	499 068	65 639	564 707	25 312	590 020	
<u>Acquisition de l'exercice</u>						
Emprunt de sociétés						
BTA						
TITRE OPCVM						
<u>Remboursement et Cession de l'exercice</u>						
Remboursement Emprunt de société	(25 000)		(25 000)		(25 000)	
Remboursement BTA						
Cession Titres OPCVM						
Variation des intérêts courus				(679)	(679)	
Variation des (+/-) values latentes (BTA)		5 070	5 070		5 070	
Solde au 31-12-2022	474 068	70 709	544 777	24 634	569 411	

4.2 Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice clos-le 31-12-22	Exercice clos-le 31-12-21	% Actif net 31-12-2022
Disponibilités	132 597	150 236	18,94%
Total	132 597	150 236	18,94%

4.3 Revenus du portefeuille – titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice	Exercice
	clos-le	clos-le
	31-12-22	31-12-21
Revenus des BTA	24 000	23 886
Revenus des obligations	3 152	4 387
Total	27 152	28 273

4.4 Revenus des Placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent ainsi :

Désignation	Exercice	Exercice
	clos-le	clos-le
	31-12-22	31-12-21
Revenus du compte courant	3 930	3 507
Total	3 930	3 507

4.5 PASSIF :

Désignation	Exercice clos-le	Exercice clos-le
	31-12-22	31-12-21
Rémunération à payer au gestionnaire	527	530
Rémunération à payer au dépositaire	1 166	1 173
Total opérateurs créditeurs	1 693	1 703
Redevance CMF	55	56
Retenue à la source	168	50
Total autres créditeurs divers	223	106
TOTAL PASSIF	1 915	1 809

4.6– Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2021

Montant	712 387
Nombre de parts :	61 040
Nombre de porteurs de parts	4

Souscriptions réalisées

Montant en nominal	266 550
Nombre de parts émis :	22 033
Nombre de porteurs de parts entrant	0

Rachats effectués

Montant	(334 370)
Nombre de parts rachetés :	27 639
Nombre de porteurs de parts sortant	0

Autres mouvements sur le Capital

Somme distribuable de l'exercice antérieur ⁽¹⁾	26 060
Régularisation des sommes non distribuables	253
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	5 070

Capital au 31-12-2022

Montant en nominal	675 950
Nombre de parts :	55 434
Nombre de porteurs de parts	4

(1) les sommes distribuables de l'exercice 2021 ont été intégralement capitalisées.

4.7 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions et de rachat des parts .Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2022 :

	31/12/2022	31/12/2021
Résultat distribuable de l'exercice :	23 009	23 661
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice :	1 134	2 399
Sommes distribuables :	24 143	26 060

4.8- Note sur les charges de gestion des placements

- La gestion du FCP SALAMETT PLUS est assurée par la société Arab Financial Consultants « AFC » moyennant une commission de gestion de 0,8% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement (au lieu de 0,5% hors taxe calculée quotidiennement sur la base de l'actif net et payée mensuellement applicable jusqu'au 31 décembre 2018).

La rémunération de l'AFC pour l'exercice 2022 s'élève à 6 218 DT.

- La convention de dépôt qui lie l'ARAB TUNISIAN BANK et le gestionnaire du FCP SALAMETT PLUS prévoit le paiement d'une commission égale à 0,15% hors taxe des actifs nets sans toutefois dépasser 10 000 Dinars hors taxe (au lieu de 0,1% hors taxe des actifs nets sans toutefois dépasser 7 000 Dinars hors taxe, applicable jusqu'au 31 décembre 2018).

Le montant payé par FCP SALAMETT PLUS en 2022 s'élève à 1 166Dinars.

Désignation	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	6 218	6 254
Rémunération du dépositaire	1 166	1 173
Total	7 384	7 427

4.9- Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à 689 DTet se détaille comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
Redevance CMF	653	657
Charges diverses	36	36
Total	689	693

5- Données par part et ratios de gestion des placements :

5.1 Données par part :

	<u>Exercice</u> <u>clos le</u>				
Désignation	31-12-22	31-12-21	31-12-20	31-12-19	31-12-18
Revenus des placements	0,561	0,521	1,365	0,758	0,723
Charges de gestion des placements	(0,133)	(0,122)	(0,298)	(0,150)	(0,095)
Revenu net des placements	0,427	0,399	1,067	0,608	0,628
Autres charges d'exploitation	(0,012)	(0,011)	(0,026)	(0,013)	(0,014)
Résultat d'exploitation	0,415	0,388	1,040	0,595	0,614
Régularisation du résultat d'exploitation	0,020	0,039	(0,591)	(0,104)	(0,127)
Sommes distribuables de l'exercice	0,436	0,427	0,449	0,490	0,487
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(0,020)	(0,039)	0,591	0,104	0,127
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,091	0,083	0,077	0,025	0,026
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,000	(0,152)	0,000
Frais de négociation de titres	(0,000)	(0,000)	(0,009)	(0,003)	(0,001)
Plus ou moins -values sur titres et frais de négociation	0,091	(0,083)	(0,068)	(0,130)	0,025
Résultat net de l'exercice	0,507	0,471	1,108	0,465	0,639
Résultat non distribuable de l'exercice	0,091	0,083	(0,068)	(0,130)	0,025
Régularisation du résultat non distribuable	0,004	(0,054)	(0,024)	0,008	(0,006)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,095	0,029	(0,092)	(0,122)	0,019
Distribution de dividendes	-	-	-	-	0,424
Nombre de parts	55 434	61 040	66 096	253 288	393 723
Valeur Liquidative	12,629	12,098	11,579	11,085	10,717

5.2 Ratios de gestion des placements

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,13%	1,13%	1,13%	1,13%	0,71%
Autres charges /Actif net moyen	0,11%	0,11%	0,10%	0,10%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif net moyen	3,52%	3,61%	3,97%	4,46%	4,57%
Actif net moyen	653 348	655 960	1 734 751	3 375 747	5 291 933

UGFS ISLAMIC FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

I- Rapport sur l'audit des états financiers :

1- *Opinion :*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement islamique « UGFS ISLAMIC FUND », tel qu'annexés au présent rapport et qui comprenant le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement islamique « UGFS ISLAMIC FUND » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2- *Fondement de l'opinion :*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "*Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers*" du présent rapport. Nous sommes indépendants du FCP « UGFS ISLAMIC FUND » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- *Observations :*

Nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- La prise en charge des honoraires de commissariat aux comptes au titre de l'exercice 2022 d'un montant estimé à 2.040,836 DT, a été minorée de 219,164 DT.

Cette insuffisance ayant impacté la valeur liquidative, par sa majoration à concurrence de 0,15655 DT (219,164 DT/1400 Nombre de Parts), demeure, toutefois, sans effet, en raison d'absence de réalisation des opérations de rachat et de souscription des parts au capital, courant l'exercice 2022.

4- Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion du FCP « UGFS ISLAMIC FUND », incombe au Gestionnaire la Société United Gulf Financial Services – North Africa « UGFS – NA ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du FCP « UGFS ISLAMIC FUND » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Ainsi, il y a lieu de noter que notre remarque formulée dans la section « Observations », a été mentionnée dans le rapport annuel de gestion, et par conséquent, nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilités du Gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers :

La Société United Gulf Financial Services – North Africa « UGFS – NA » en tant que Gestionnaire du Fonds, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du FCP « UGFS ISLAMIC FUND » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si le Gestionnaire a l'intention de liquider le FCP « UGFS ISLAMIC FUND » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du FCP « UGFS ISLAMIC FUND »

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II- Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du FCP « UGFS ISLAMIC FUND ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne.

2- Vérifications spécifiques :

2-1 Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le fonds commun de placement islamique « UGFS ISLAMIC FUND » des normes prudentielles prévues par les articles 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, tel que complété par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2006-1248 du 02 mai 2006, ainsi que de la politique d'investissement telle que mentionnée dans le règlement intérieur. De cette appréciation, il ressort que les actifs du fonds en valeurs mobilières représentent 79,96% de l'actif

total au 31 décembre 2022, soit une proportion inférieure au seuil maximum fixé à 80% par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

2-2 Par ailleurs, l'examen du rapport annuel du comité de contrôle charaïque, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022, révèle le non respect aux normes charaïques des titres de deux sociétés cotées en bourse et choisies parmi le portefeuille-titres du FCP « UGFS ISLAMIC FUND », et ce comme suit :

- Pourcentage de liquidités et créances clients du titre «TELNET» s'élève à 57,22%, en dépassement du pourcentage fixé par le règlement intérieur du Fonds à 50% ;
- Pourcentage de liquidité du titre «CEREALIS» s'élève à 40,56%, en dépassement du pourcentage fixé par le règlement intérieur du Fonds à 33%.

Tunis, le 28 mars 2023

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

MOHAMED KAREM SARSAR

BILAN**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2022	31/12/2021
ACTIF			
Portefeuille-titres	4	72 022,463	78 236,849
Actions et droits rattachés		72 022,463	78 236,849
Titres OPCVM		0,000	0,000
Placements monétaires et disponibilités	5	18 051,921	19 440,054
Placements monétaires		0,000	0,000
Disponibilités		18 051,921	19 440,054
Créances d'exploitation		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		90 074,384	97 676,903
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	2 057,896	3 876,695
Autres créditeurs divers	7	1 709,200	1 928,786
TOTAL PASSIF		3 767,096	5 805,481
ACTIF NET			
Capital	12	141 227,425	139 412,589
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		(47 541,167)	(41 378,893)
Sommes distribuables de l'exercice		(7 378,970)	(6 162,274)
ACTIF NET		86 307,288	91 871,422
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		90 074,384	97 676,903

ETAT DE RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<u><i>31 décembre</i></u>	
		<u><i>2022</i></u>	<u><i>2021</i></u>
Revenus du portefeuille-titres	8	3 301,455	3 277,550
Dividendes		3 301,455	3 277,550
Revenus des placements monétaires	9	0,000	911,737
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 301,455	4 189,287
Charges de gestion des placements	10	(8 197,394)	(8 305,857)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(4 895,939)	(4 116,570)
Autres charges	11	(2 483,031)	(2 336,142)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(7 378,970)	(6 452,712)
Régularisation du résultat d'exploitation		0,000	290,438
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(7 378,970)	(6 162,274)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(0,000)	(290,438)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		2 742,046	1 458,848
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		4 599,110	1 585,114
Frais de négociation de titres		(42,228)	(22,868)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(5 564,134)	(3 431,618)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022 (Montants exprimés en dinars)

31 décembre

	2022	2021
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	(5 564,134)	(3 431,618)
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	(7 378,970)	(6 452,712)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(2 742,046)	1 458,848
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4 599,110	1 585,114
Frais de négociation de titres	(42,228)	(22,868)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0,000	(6 674,600)
Souscriptions		
- Capital	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	0,000
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,000
Rachats		
- Capital	0,000	(10 000,000)
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	3 034,962
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	290,438
- Droits de sortie	0,000	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	(5 564,134)	(10 106,218)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	91 871,422	101 977,640
En fin de l'exercice	86 307,288	91 871,422
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	1 400	1 500
En fin de l'exercice	1 400	1 400
VALEUR LIQUIDATIVE	61,648	65,622
TAUX DE RENDEMENT	(6,06)%	(3,48)%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2022

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT ISLAMIQUE « UGFS ISLAMIC FUND »

« UGFS ISLAMIC FUND », initialement dénommé « UGFS ETHICAL FUND », est un Fonds Commun de Placement en valeurs mobilières islamique régi par le code des organismes de placement collectif, promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, et par la loi n°2013-48 du 09 décembre 2013 relative aux fonds d'investissement islamiques.

Le Fonds a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 26 septembre 2013 sous le numéro 35-2013. Le Collège du Conseil du Marché Financier, a décidé en date du 20 février 2014, d'octroyer un agrément sous le numéro 08-2014 pour le changement de la dénomination de « UGFS ETHICAL FUND » en « UGFS ISLAMIC FUND ».

Le Fonds a été constitué le 18 septembre 2014. La date d'ouverture des souscriptions au public a été fixée au 11 décembre 2014.

Le Fonds « UGFS ISLAMIC FUND » est un fonds de catégorie mixte, opérant conformément aux règles de la finance islamique et destiné aux investisseurs acceptant un haut risque et qui sont à la recherche de placements conformes aux normes charaïques.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. L'Amen Bank est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS).

Le Fonds s'interdit d'effectuer des placements dans des sociétés dont l'activité ou les revenus ne respectent pas un certain nombre de principes charaïques et déontologiques. Le choix de ces placements est effectué sur la base d'un filtrage sectoriel et financier. Les titres choisis sont approuvés par un comité de contrôle charaïque.

Les actifs du fonds sont investis de la manière suivante :

- Minimum 50% de l'actif en actions cotées en bourse acceptées par le comité de contrôle charaïque;
- Maximum 30% de l'actif en valeurs mobilières, autres que des actions cotées, acceptées par le comité de contrôle charaïque ;
- Maximum 5% de l'actif net en OPCVM islamiques ;
- 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités acceptées par le comité de contrôle charaïque.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022, ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille- titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

3.1- Prise en compte des éléments de portefeuille-titres et des revenus y afférents

Les éléments du portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon. Les revenus des placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Évaluation des éléments du portefeuille-titres

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM Islamiques.

Les titres admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêt.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constituée, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

AUTRES INFORMATIONS EXPLICATIVES AU 31 DECEMBRE 2022

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à 72.022,463 DT et se détaille ainsi :

CODE ISIN	Désignation	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
	Actions & droits rattachés		61.825,237	72.022,463	83,45%
TN0007580012	BEST LEASE	3.000	5775,950	6840,000	7,93%
TN0007670011	DELICE HOLDING	550	7776,832	7070,250	8,19%
TN0007610017	SAH	743	4735,603	6748,669	7,82%
TN0007700016	OFFICEPLAST	3.659	7367,282	5598,270	6,49%
TN0007640014	CEREALIS	477	2290,222	6344,100	7,35%
TN0006590012	SIAME	1.996	4589,806	7592,784	8,80%
TN0007270010	TPR	1.800	6697,553	7347,600	8,51%
TN0007410012	ENNAKL	550	5931,428	6897,000	7,99%
TN0007440019	TELNET HOLDING	1.030	8433,328	7874,350	9,12%
TN0007630015	SOTIPAPIER	1.115	5159,383	7124,850	8,26%
TN0007610090	DA SAH 2018	16	9,920	0,160	0,00%
TN0007700065	DA OFFICE PLAST 2020	50	3,000	0,500	0,00%
TN0007700073	DA OFFICE PLAST 2021	3.659	439,080	36,590	0,04%
TN2H8I4GI6F8	DA OFFICE PLAST 2022	3.659	987,930	951,340	1,10%
TNZTIVM7NY78	DA SAH 1/4 2022	798	1627,920	1596,000	1,85%
	TOTAL		61.825,237	72.022,463	83,45%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille – titres », sont indiqués ci-après :

Désignation	Coût d'acquisition	Plus (moins) valeurs latentes	Valeurs au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
<u>Soldes au 31 décembre 2021</u>	65.297	12.939	78.237	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions cotées	4.698		4.698	
* <u>Cessions de l'exercice</u>				
Actions cotées	(8.170)		(8.170)	4.599
* <u>Variation des plus ou moins valeurs latentes</u>				
Actions cotées		(2.742)	(2.742)	
<u>Soldes au 31 décembre 2022</u>	61.825	10.197	72.022	4.599

Note 5 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à 18.051,921 DT et se détaille ainsi:

Placements monétaires et disponibilités	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
Disponibilités	18.051,921	18.051,921	20,92%
Banque	16.169,840	16.169,840	18,74%
Sommes à l'encaissement	1.882,081	1.882,081	2,18%
Sommes à régler	0,000	0,00	0,00%
TOTAL	18.051,921	18.051,921	20,92%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

<u>Désignation</u>	<u>Au 31/12/2022</u>	<u>Au 31/12/2021</u>
Rémunération du gestionnaire	259,459	279,817
Rémunération du dépositaire	1.499,104	2.998,211
Commission clearing dépositaire	299,333	598,667
Total	2.057,896	3.876,695

Note 7 : Autres créditeurs divers

<u>Désignation</u>	<u>Au 31/12/2022</u>	<u>Au 31/12/2021</u>
Redevance CMF	7,291	7,713
Rémunération du CAC	1.701,909	1.921,073
Etat retenue à la source	0,000	0,000
Total	1.709,200	1.928,786

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

<u>Désignation</u>	<u>Au 31/12/2022</u>	<u>Au 31/12/2021</u>
Revenus des actions	3.301,455	3.277,550
Revenus des titres OPCVM	0,000	0,000
Total	3.301,455	3.277,550

Note 9 : Revenus des placements monétaires

<u>Désignation</u>	<u>Au 31/12/2022</u>	<u>Au 31/12/2021</u>
Revenus des placements monétaires	0,000	911,737
Total	0,000	911,737

Note 10 : Charges de gestion des placements

<u>Désignation</u>	<u>Au 31/12/2022</u>	<u>Au 31/12/2021</u>
Rémunération du gestionnaire	1.057,527	1.165,984
Rémunération du dépositaire	5.949,916	5.949,920
Commission clearing dépositaire	1.189,951	1.189,953
Total	8.197,394	8.305,857

Note 11 : Autres charges

<u>Désignation</u>	<u>Au 31/12/2022</u>	<u>Au 31/12/2021</u>
Redevance CMF	88,876	97,987
Rémunération du CAC	2.040,836	1.920,995
Impôt & Taxe	89,993	75,000
Services bancaires et assimilés	263,326	242,160
Total	2.483,031	2.336,142

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice 2022, se détaillent ainsi

Capital au 31/12/2021

Montant	139.412,589
Nombre de parts	1.400
Nombre de copropriétaires	2

Souscriptions réalisées

Montant	0,000
Nombre de parts émises	0
Nombre de copropriétaires nouveaux	0

Rachats effectués

Montant	0,000
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(2.742,046)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4.599,110
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	0,000
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	0,000
Droits de sortie	0,000
Frais de négociation de titres	(42,228)

Capital au 31/12/2022

Montant	141.227,425
Nombre de parts	1.400
Nombre de copropriétaires	2

Note 13 : Autres informations**13.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Revenus des placements	2,358	2,992	1,075	2,385	2,648
Charges de gestion des placements	(5,855)	(5,933)	(5,366)	(8,040)	(8,101)
Revenus net des placements	(3,497)	(2,940)	(4,291)	(5,655)	(5,453)
Autres charges	(1,774)	(1,669)	(1,557)	(2,327)	(2,346)
Résultat d'exploitation (1)	(5,271)	(4,609)	(5,848)	(7,982)	(7,799)
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,207	(2,144)	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	(5,271)	(4,402)	(7,992)	(7,982)	(7,799)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(1,959)	1,042	1,441	4,430	6,284
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	3,285	1,132	(0,588)	3,116	(5,607)
Frais de négociation de titres	(0,030)	(0,016)	(0,079)	(0,035)	(0,065)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	1,296	2,158	0,774	7,512	0,612
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(3,974)	(2,451)	(5,074)	(0,470)	(7,187)
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	1,296	2,158	0,774	7,512	0,612
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	(0,119)	(1,304)	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	1,296	2,039	(0,530)	7,512	0,612
Valeur liquidative	61,648	65,622	67,985	76,506	76,976

Ratios de gestion des placements :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Charges de gestion des placements/actif net moyen	9,20%	8,57%	9,02%	10,48%	10,06%
Autres charges/actif net moyen	2,79%	2,41%	2,62%	3,03%	2,91%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	(6,25)%	(6,66)%	(10,41%)	(10,40%)	(9,68%)
Actif Net Moyen	89.089	96.925	84.242	76.742	80.570

13.2. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les partis liées se détaillent comme suit:

- 1- Le règlement intérieur du fonds, prévoit que la société de gestion UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA (UGFS – NA) perçoit une commission de gestion de 1% HT par an, calculée sur la base de l'actif net de « UGFS ISLAMIC FUND ». La rémunération du gestionnaire s'élève en TTC à 1.057,527 DT au titre de l'exercice 2022, contre 1.165,984 DT au cours de l'exercice 2021.

Le même règlement prévoit que la société de gestion perçoit, en outre, une commission de surperformance dès que le rendement annuel du fonds dépasse les 8%. Cette commission est de 10% HT de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement annuel minimum exigé de 8%. Une provision ou, le cas échéant, une reprise de provision en cas de sous-performance, est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative. La date d'arrêt de la commission de surperformance est fixée à la dernière valeur liquidative du mois de décembre.

Le prélèvement est effectué annuellement.

Cette commission est nulle au cours de l'exercice 2020, étant donné que le taux de rendement du fonds est négatif.

- 2- Le même règlement prévoit que le dépositaire AMEN BANK perçoit une commission annuelle de 0,2% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 2.500 DT en HT pour les trois premières années et de 5.000 DT en HT pour le reste des années. La rémunération du dépositaire s'élève en TTC à 5.949,916 DT au titre de l'exercice 2022, contre 5.949,920 DT au cours de l'exercice 2021.

Le même règlement prévoit que le dépositaire AMEN BANK percevra une deuxième commission de Clearing d'un montant forfaitaire fixé à 1.000 DT en HT par an à partir de la 2ème année. Les commissions de clearing perçues en TTC par le dépositaire au cours de l'exercice 2022, s'élèvent à 1.189,951 DT contre 1.189,953 DT en 2021.

- 3- Le même règlement, prévoit que le contrôle de la conformité du fonds avec les normes charaïques est assuré par un comité de contrôle charaïque composé d'experts indépendants et spécialisés en doctrine des transactions islamiques. La rémunération de ce comité est fixée à un maximum de 3.000 DT par an et ce à partir de la 2ème année et elle est à la charge de « UGFS ISLAMIC FUND ».

Cette rémunération est nulle au titre de l'exercice 2022.

بسم الله الرحمن الرحيم

تقرير هيئة الرقابة الشرعية لصندوق الخليج المتحد للخدمات المالية الإسلامي

إلى السادة المساهمين في شركة الخليج المتحد للخدمات المالية - إفريقيا الشمالية

وإلى إدارة صندوق الخليج المتحد للخدمات المالية الإسلامي

وفقا لتعييننا كهيئة شرعية، قمنا بتدقيق العقود والمعاملات التي نفذها الصندوق خلال السنة المالية المنتهية في 31/12/2022 لإبداء الرأي في مدى التزام إدارة الصندوق بأحكام الشريعة الإسلامية.

تقع مسؤولية الالتزام بتنفيذ العقود والمعاملات طبقا لأحكام الشريعة الإسلامية على إدارة الصندوق، أما مسؤوليتنا فتتعلق بإبداء رأي مستقل في مدى التزام الصندوق بذلك بناء على تدقيقنا.

لقد قمنا بتدقيقنا طبقا لمعايير الضوابط الصادرة عن هيئة المحاسبة والمراجعة للمؤسسات المالية الإسلامية التي تتطلب منا تخطيط وتنفيذ إجراءات التدقيق من أجل الحصول على جميع المعلومات والتفسيرات التي نعتبرها ضرورية لتزويدنا بأدلة تكفي لإعطاء تأكيد معقول بان الصندوق ملتزم بأحكام الشريعة الإسلامية.

لقد قمنا بتدقيقنا على أساس فحص كل نوع من أنواع العقود والمعاملات المنفذة خلال الفترة، ونعتقد بان أعمال التدقيق التي قمنا بها توفر أساسا مناسباً لإبداء رأينا.

وقد أدت عمليات التدقيق إلى العثور على أسهم ضمن أصول الصندوق لا تتوافق مع أحكام الشريعة الإسلامية راجعة لشركتين بالمحفظات الاستثمارية وذلك بالاعتماد على المعطيات المتوفرة إلى حد تاريخ إصدار هذا التقرير وهي كالتالي:

– شركة "TELNET" حيث أن نسبة السيولة زائد مستحقات الحرفاء لهذه الشركة بلغت 57,22% من مجموع الموجودات وهي تتجاوز النسبة القصوى المسموح بها شرعا والمحددة بـ: 50%.

– شركة "CEREALIS" حيث أن نسبة السيولة لهذه الشركة بلغت 40,56% من مجموع الموجودات وهي تتجاوز النسبة القصوى المسموح بها شرعا المحددة بـ: 33%. وقد عاينا من هذا الجانب أن الصندوق قام في الأشهر الأولى بعد ختم السنة المالية 2022 بالتفويت في كافة مساهمته بهذه الشركة ويكون بذلك قد تم التخلص منها نهائيا.

وتوصي الهيئة بالمحافظة على الاستثمار في شركة "TELNET" إلى حين إصدار القوائم المالية المختتمة في 31 ديسمبر 2022.

في رأينا وباستثناء ما تمت الإشارة إليه آنفا، فإن صندوق الخليج المتحد للخدمات المالية الإسلامي قد التزم خلال السنة المالية المختتمة في 31 ديسمبر 2022 في إبرام العقود وتنفيذ المعاملات وفقا لمبادئ المالية الإسلامية وأحكامها.

أعضاء هيئة الرقابة الشرعية

السيد منير قراجة

السيد برهان النفاقي

السيد منير التليبي

SICAV BNA

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES 31MARS 2023

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 11 mars 2021 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 31 Mars 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexées au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 2.478.470 dinars et une somme distribuable négative de la période allant du 1^{er} Janvier 2023 au 31 mars 2023 de 13.525 dinars

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2023 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SICAV BNA, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article.

Nous n'avons pas relevé des dépassements quant au respect de ces normes prudentielles.

Tunis, le 25 avril 2023

Le commissaire aux comptes :
Samir Labidi

BILAN
AU 31 MARS 2023
(Montants exprimés en dinars)

Notes	31 mars 2023	31 mars 2022	31 décembre 2022
ACTIF			
<hr/>			
Portefeuille-titres	3.1	2 002 714	1 922 668
- Actions et droits rattachés		2 002 714	1 980 148
- Titres OPCVM		-	99 641
Placements monétaires et disponibilités		475 756	470 243
-Placements à terme	3.2	475 243	419 205
-Disponibilités		513	51 038
<u>TOTAL ACTIF</u>		<u>2 478 470</u>	<u>2 550 032</u>
PASSIF			
<hr/>			
Opérateurs créditeurs	3.3	8 809	9 199
Autres créditeurs divers	3.4	19 898	38 219
<u>TOTAL PASSIF</u>		<u>28 707</u>	<u>47 418</u>
ACTIF NET			
<hr/>			
Capital		2 389 433	2 224 881
Capital en nominal	3.5	2 277 200	2 320 800
-Capital début de période		2 349 800	2 320 800
-Émission en nominal		-	55 000
-Rachat en nominal		(72 600)	(26 000)
Sommes nondistribuables	3.6	112 233	(95 919)
Sommes distribuables		60 330	76 211
Sommes distribuables de la période	3.7	(13 525)	76 189
Sommes distribuables de l'exercice clos		73 855	-
-Report à nouveau		-	22
<u>ACTIF NET</u>		<u>2 449 763</u>	<u>2 502 614</u>
<u>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</u>		<u>2 478 470</u>	<u>2 550 032</u>

ETAT DE RESULTAT
AU 31 MARS 2023
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus du portefeuille-titres	4.1	-	-	138 352
- Dividendes des actions		-	-	133 358
- Revenus des titres OPCVM		-	-	4 994
Revenus des placements monétaires	4.2	8 166	4 775	26 103
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>8 166</u>	<u>4 775</u>	<u>164 455</u>
Charges de gestion des placements	4.3	(8 809)	(8 133)	(34 427)
<u>Revenus nets des placements</u>		<u>(643)</u>	<u>(3 358)</u>	<u>130 028</u>
Autres charges d'exploitation	4.4	(13 061)	(13 745)	(56 131)
<u>Résultat d'exploitation</u>	-	<u>(13 704)</u>	<u>(17 103)</u>	<u>73 897</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		179	-	2 292
<u>Sommes distribuables de la période</u>		<u>(13 525)</u>	<u>(17 103)</u>	<u>76 189</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(179)	-	(2 292)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		35 722	(69 547)	83 799
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		2 420	73 717	89 043
Frais de négociation de titres		(48)	(1 293)	(1 465)
<u>Résultat non distribuable</u>		<u>38 094</u>	<u>2 877</u>	<u>171 377</u>
<u>Résultat net de la période</u>		<u>24 390</u>	<u>(14 226)</u>	<u>245 274</u>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
AU 31 MARS 2023**

((Montants exprimés en dinars

Du 01/01/2023 au 31/03/2023 Du 01/01/2022 au 31/03/2022 Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	24 390	(14 226)	245 274
Résultat d'exploitation	(13 704)	(17 103)	73 897
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	35 722	(69 547)	83 799
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	2 420	73 717	89 043
Frais de négociation de titres	(48)	(1 293)	(1 465)
Distribution de dividendes	-	-	(43 122)
Transactions sur le capital	(77 240)	-	35 314
Souscriptions :	179	-	60 047
- Capital	-	-	55 000
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-	2 947
- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-	-	-
- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	179	-	2 100
Rachats :	(77 419)	-	(24 733)
- Capital	(72 600)	-	(26 000)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 464)	-	1 075
- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-	-	-
- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	(2 355)	-	192
Variation de l'actif net	(52 850)	(14 226)	237 466
Actif net			
En début de période	2 502 614	2 265 148	2 265 148
En fin de période	2 449 763	2 250 922	2 502 614
Nombre d'actions			
En début de période	23 498	23 208	23 208
En fin de période	22 772	23 208	23 498
Valeur liquidative			
En début de période	106,503	97,602	97,602
En fin de période	107,577	96,989	106,503
Taux de rendement	1,01%	-0,63%	11,02%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 MARS 2023

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est sis à : Rue HédiNouira - 1001 Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 31 Mars 2023, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16, Présentation des états financiers des OPCVM et NC 17, Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

Les états financiers comportent :

- Le bilan,
- L'état de résultat,
- L'état de variation de l'actif net, et
- Les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Évaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Code ISIN	Nombre De titres	Prix D'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% de L'actif net	% du capital De l'émetteur
Actions cotées :			1 663 362	2 002 705	81,75%	
ARTES	TN0007300015	7 000	51 138	36 400	1,49%	0,02%
ATL	TN0004700100	45 731	127 087	158 184	6,46%	0,18%
ATTIJ BANK	TN0001600154	4 000	136 600	152 048	6,21%	0,01%
BNA	TN0003100609	7 000	79 309	59 143	2,41%	0,02%
CITYCARS	TN0007550015	500	3 635	5 750	0,23%	0,00%
EURO-CYCLE	TN0007570013	5 550	119 959	107 653	4,39%	0,02%
MAGHREBIA VIE	TNDKJ8O68X14	2 109	12 823	13 107	0,54%	0,03%
MAGHREBIA VIE NS	TNMSXIDXJE02	4 218	25 645	26 215	1,07%	0,05%
ONETECHHOLDING(AA)	TN0007530017	14 520	84 555	106 722	4,36%	0,03%
SAH	TN0007610017	18 050	133 502	174 074	7,11%	0,02%
SFBT	TN0001100254	6 250	41 885	83 513	3,41%	0,01%
SIAME	TN0006590012	22 000	78 960	73 524	3,00%	0,16%
SOTIPAPIER(AA)	TN0007630015	25 320	121 789	195 015	7,96%	0,08%
SOTRAPIL	TN0006660013	15 000	204 576	196 140	8,01%	0,39%
SOTUMAG	TN0006580013	40 000	124 000	195 520	7,98%	0,33%
SOTUVER	TN0006560015	6 117	34 580	56 264	2,30%	0,03%
SOTUVER NG J01/01/2023	TNF8FC5GRVG9	1 112	8 379	9 619	0,39%	0,02%
STA	TNNGTFLC2986	9 000	156 028	216 756	8,85%	0,90%
STAR	TN0006060016	311	46 650	50 338	2,05%	0,01%
TPR	TN0007270010	20 000	72 262	86 720	3,54%	0,04%
Droits :			3	9	-	-
- ABDA381/27	-	4	1	8	-	-
- TRDA1/15	-	3	2	1	-	-
Total en Dinars			1 663 365	2 002 714	81,75%	

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS À TERME

	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/03/2023	% de L'actif net
Compte Placement BNA	470 000	5 243	475 243	19,40%
Total en Dinars	470 000	5 243	475 243	19,40%

Placement à terme	Échéance	Prix D'acquisition	Valeur au 31/03/2023
Placement BNA 100Jours Taux 10.26%	25/04/2023	65 000	66 096
Placement BNA 100Jours Taux 10.26%	03/05/2023	220 000	223 315
Placement BNA 100Jours Taux 10.96%	28/05/2023	80 000	80 807
Placement BNA 100Jours Taux 11.02%	08/07/2023	105 000	105 025
Total		470 000	475 243

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 mars 2023	31 mars 2022	31 décembre 2022
Gestionnaire (BNA Capitaux)	8 516	7 840	8 899
Dépositaire (BNA)	293	593	300
Total en Dinars	8 809	8 433	9 199

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 mars 2023	31 mars 2022	31 décembre 2022
Jetons de présence	4 070	4 070	76
Commissaire aux comptes	1 670	2 149	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	208	193	212
Autres (*)	13 950	16 235	28 971
Total en Dinars	19 898	22 647	38 219

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer.

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	31 mars 2023	31 mars 2022	31 décembre 2022
Capital début de période :			
- Montant en nominal	2 349 800	2 320 800	2 320 800
-Nombre de titres	23 498	23 208	23 208
-Nombre d'actionnaires	120	120	120

Souscriptions réalisées :			
-Montant en nominal	-	-	55 000
-Nombre de titres	-	-	550
-Nombre D'Actionnaires Entrant	-	-	-
Rachats effectués :			
-Montant en nominal	(72 600)	-	(26 000)
-Nombre de titres	(726)	-	(260)
-Nombre D'Actionnaires Sortants	(2)	-	-
Capital fin de période :			
-Montant en nominal	2 277 200	2 320 800	2 349 800
-Nombre de titres	22 772	23 208	23 498
-Nombre d'actionnaires	118	120	120

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	31 mars 2023	31 mars 2022	31 décembre 2022
Sommes non distribuables de la période	35 630	2 877	175 399
Résultat non distribuable de la période :	38 094	2 877	171 377
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	35 722	(69 547)	83 799
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	2 420	73 717	89 043
Frais de négociation de titres	(48)	(1 293)	(1 465)
Régularisation des sommes non distribuables(Souscription)	-	-	2 947
Régularisation des sommes non distribuables(Rachat)	(2 464)	-	1 075
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	76 603	(98 796)	(98 796)
Total en Dinars	112 233	(95 919)	76 603

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE

	31 mars 2023	31 mars 2022	31 décembre 2022
Résultat d'exploitation	(13 704)	(17 103)	73 897
Régularisation lors des souscriptions d'actions	-	-	2 100
Régularisation lors des rachats d'actions	179	-	192
Total en Dinars	(13 525)	(17 103)	76 189

NOTE N°4 RELATIVE A L'ETAT DE RESULTAT

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Période du 01/01 au 31/03/2023	Période du 01/01 au 31/03/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
Dividendes des actions	-	-	133 358
Revenus des titres PCVM	-	-	4 994
Total en Dinars	-	-	138 352

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

	Période du 01/01 au 31/03/2023	Période du 01/01 au 31/03/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
Revenus du compte placement à terme BNA	8 133	4 713	25 903
Revenus du compte bancaire BNA	33	62	200
Total en Dinars	8 166	4 775	26 103

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/01 au 31/03/2023	Période du 01/01 au 31/03/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
Rémunération du Gestionnaire	8 516	7 840	33 237
Rémunération du Dépositaire	293	293	1 190
Total en Dinars	8 809	8 133	34 427

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/01 au 31/03/2023	Période du 01/01 au 31/03/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
Primes, indemnités et frais AGO	6 164	6 904	28 000
Jetons de présence	3 995	3 995	16 200
Redevance CMF	608	560	2 374
Honoraires du commissaire aux comptes	2 229	2 229	9 040

Autres (TCL et autres frais)	65	57	517
Total en Dinars	13 061	13 745	56 131

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS

Rémunérations du Gestionnaire et du Dépositaire :

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la Société.

En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque Nationale Agricole (BNA) assure les fonctions de Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- Encaisser les montants des souscriptions des actionnaires entrants et régler les montants des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.190 DT.

SICAV ENTREPRISE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2023

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 mars 2023 faisant ressortir un total de 19 076 276 dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 242 230 dinars et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 19 026 179 dinars pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de SICAV ENTREPRISE SA arrêtés au 31 mars 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 28 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes :

Walid MASMOUDI

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion et la distribution des actions de la SICAV sont assurées par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2023 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

2.6 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.7 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.8 Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

Obligations de sociétés		Nombre	Coût	Valeur	% Actif
Code isin	Désignation du titre	de titres	d'acquisition	actuelle	
TN0003400330	AB SUBORDONNE 08 B	3 000	90 000	94 349	0,49%
TN0007780026	ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM2.2	16 921	338 420	357 209	1,87%
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	8 042	482 520	518 841	2,72%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	2 000	39 920	41 397	0,22%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	2 000	80 000	84 950	0,45%
TN0006610430	ATTIJARI LEASING 2016-C 7.85%	5 000	100 000	100 497	0,53%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 CA TF	5 000	500 000	520 931	2,73%
TN0001900844	BH 2009	5 000	76 500	77 308	0,41%
TN0001901032	BH SUBORDONNE 2018-1 CA-TV	3 000	60 000	64 130	0,34%
TN0003100674	BNA SUBORDONNE 2009	25 000	332 253	346 414	1,82%
TN0001300607	BTE 2010 B	3 500	140 000	143 517	0,75%
TN0004620142	BTK 2009 CAT.D	1 500	52 500	52 728	0,28%
TN0002601029	STB 2008/2	3 000	37 500	37 724	0,20%
TN0002101913	TL 2016-1 CAT.B TF 7.75%	6 000	119 520	127 352	0,67%
TN0002101962	TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	5 000	200 000	210 188	1,10%
TN0002102002	TL 2018-1 CAT.A TV TMM2.3%	3 000	60 000	64 057	0,34%
TN0002102069	TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	2 969	58 344	59 574	0,31%
TN0002102101	TLF 2019-1 CA TF	5 000	200 000	213 841	1,12%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	2 000	160 000	171 939	0,90%
TN0003900230	UIB 2009/1 TR B	5 000	66 450	68 521	0,36%
TN0003900248	UIB 2009/1 TR C	15 000	525 000	542 371	2,84%
TN0003900271	UIB 2011/1 TR B	4 000	180 000	185 417	0,97%
	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	4 600	460 000	466 799	2,45%
	Total Obligations de sociétés		4 358 927	4 550 054	23,85%
	Emprunt national				
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	14 000	1 400 000	1 473 987	7,73%
TN0008000887	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CA TF	18	164	175	0,00%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	10 000	1 000 000	1 042 046	5,46%
TNZBXQU5RZ91	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CA TF	11 060	106 102	110 131	0,58%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	6 000	600 000	616 564	3,23%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	4 000	400 000	410 724	2,15%
	Total emprunt national		3 506 266	3 653 627	19,15%
	Bons du trésor assimilables				
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	1 235	1 135 011	1 205 940	6,32%
TN0008000598	BTA 12 JANVIER 2024 6.00%	553	532 373	547 222	2,87%
TN0008000630	BTA 12/10/2023 6.00%	1 250	1 155 313	1 270 776	6,66%
TN0008000572	BTA 13 AVRIL 2023 6.00%	1 450	1 413 223	1 516 643	7,95%
TN0008000648	BTA 15 JUIN 2023 6%	1 000	937 300	1 036 024	5,43%
	Total Bons du trésor assimilables		5 173 220	5 576 605	29,23%
	Total obligations et valeurs assimilées		13 038 413	13 780 286	72,24%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

<u>Désignation du titre</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
Certificats de dépôts				
TNQHQBFL2O22 AMEN BANK au 1er avril 2023/10 jours/9,02%	500 000	499 000	500 000	2,63%
TNLKANBUZK73 AMEN BANK au 3 avril 2023/10 jours/9,02%	500 000	499 000	499 800	2,62%
Total émetteur AMEN BANK	1 000 000	998 000	999 800	5,24%
TNP7Z5YQHXC3 BTE au 18 avril 2023/20 jours/10,04%	500 000	497 781	498 114	2,61%
Total émetteur BTE	500 000	497 781	498 114	2,61%
Total Certificats de dépôts	1 500 000	1 495 781	1 497 914	7,85%
BTCT				
TN5V6HNGI1L8 BTC 13 SEMAINES 20/06/2023, 8,23%	29 000	28 276	28 438	0,15%
Total BTCT	29 000	28 276	28 438	0,15%
Créances sur opérations de pensions livrées				
Prise en pension de 395 titres BTA novembre 2023, 7%, BIAT au 03/05/2023-34J-9,020%	400 081	400 081	400 282	2,10%
Prise en pension de 593 titres BTA novembre 2023, 7%, BIAT au 17/04/2023-17J-9,020%	600 742	600 742	600 893	3,15%
Total créances sur opérations de pensions livrées	1 000 823	1 000 823	1 001 175	5,25%
Total Placements monétaires		2 524 880	2 527 527	13,25%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Banques	2 758 401	3 081 329	2 781 254
Liquidation émissions/rachats	878	<112 720>	76 176
Intérêts courus sur dépôt à vue	11 479	9 609	8 978
Retenue à la source sur intérêts courus sur dépôt à vue	<2 295>	<1 922>	<1 796>
	2 768 463	2 976 296	2 864 612

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Frais de distribution à payer	36 121	38 008	36 914
Frais de gestion à payer	12 040	12 667	12 304
	48 161	50 675	49 218

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevances CMF à payer	1 657	1 624	1 694
TCL à payer	229	197	267
Contribution sociale de solidarité à payer	50	50	200
	1 936	1 871	2 161

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2023 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2023

Montant	19 100 853
Nombre de titres	183 692
Nombre d'actionnaires	163

Souscriptions réalisées

Montant	8 800 293
Nombre de titres	84 632
Nombre d'actionnaires entrants	2

Rachats effectués

Montant	<9 873 501>
Nombre de titres	94 953
Nombre d'actionnaires sortants	6

Autres mouvements

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	16 833
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	1 035
Régularisations des sommes non distribuables	<545>

Capital au 31 mars 2023

Montant	18 044 968
Nombre de titres	173 371
Nombre d'actionnaires	159

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 mars 2023 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Résultat d'exploitation	224 362	208 685	880 760
Régularisation du résultat d'exploitation	<7 014>	<17 570>	<71 519>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	763 863	716 203	95
	<u>981 211</u>	<u>907 318</u>	<u>809 336</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2023</u> <u>au 31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 31/03/2022</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 31/12/2022</u>
Intérêts sur BTA	127 722	137 502	318 448
Intérêts sur obligations	74 473	73 016	437 270
	<u>202 195</u>	<u>210 518</u>	<u>755 718</u>

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2023</u> <u>au 31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 31/03/2022</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 31/12/2022</u>
Revenus de prise en pension	35 779	30 379	167 209
Intérêts sur certificats de dépôt	31 981	17 554	149 220
Intérêts sur dépôt à vue	9 127	7 653	55 393
Intérêts sur BTCT	163	258	1 600
	<u>77 050</u>	<u>55 844</u>	<u>373 422</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2023</u> <u>au 31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 31/03/2022</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 31/12/2022</u>
Rémunérations du distributeur	36 121	38 008	163 485
Rémunérations du gestionnaire	12 040	12 667	54 495
	<u>48 161</u>	<u>50 675</u>	<u>217 980</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2023</u> <u>au 31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 31/03/2022</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 31/12/2022</u>
Redevances CMF	4 816	5 067	21 797
Autres retenues	1 174	1 183	5 398
TCL	682	702	3 005
Contribution sociale de solidarité	50	50	200
	<u>6 722</u>	<u>7 002</u>	<u>30 400</u>

5 – Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La distribution la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT. En contrepartie, le distributeur perçoit une rémunération de 0,75% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien. L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.